



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 24.5.2023
SWD(2023) 601 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Rapport par pays 2023 - Belgique

accompagnant le document

Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL

**concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2023 et portant avis
du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2023**

{COM(2023) 601 final} - {SWD(2023) 600 final}



European
Commission

Belgium

2023 Country Report



APERÇU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Une économie belge résiliente...

La Belgique s'est rapidement remise de la crise de la COVID-19, mais sa croissance a ralenti en raison des prix élevés de l'énergie et de l'inflation. La croissance trimestrielle du PIB s'est essoufflée au cours du deuxième semestre de l'année 2022, mais a montré une résilience plus grande qu'initialement escomptée. À court terme, l'indexation automatique des salaires et des prestations sociales a permis de soutenir grandement le pouvoir d'achat des ménages, mais pourrait peser sur la compétitivité. Selon les prévisions économiques du printemps 2023 de la Commission, l'inflation globale devrait ralentir, la consommation privée devrait continuer de croître et le PIB réel (corrigé pour tenir compte de l'inflation) devrait augmenter de 1,2 % en 2023 et de 1,4 % en 2024.

L'inflation globale a affiché des niveaux record en 2022, atteignant 10,3 % après s'être établie à 3,2 % en 2021. Cette hausse s'explique principalement par les prix astronomiques de l'énergie, mais également par des prix alimentaires élevés et par une inflation structurelle ascendante. Selon les prévisions économiques du printemps 2023 de la Commission, l'inflation globale devrait diminuer, pour tomber à 3,4 % en 2023 et à 3,5 % en 2024, en raison de la transmission rapide de la baisse des prix de gros du gaz et de l'électricité aux prix de détail et de l'effet des mesures gouvernementales visant à limiter les prix. L'inflation structurelle devrait rester élevée pendant le premier semestre de l'année 2023, avant de chuter lentement, à mesure que les pressions s'atténueront.

La dette privée reste considérable, même si la croissance des crédits s'est

récemment ralentie. La hausse abrupte des taux hypothécaires depuis mars 2022 a freiné la flambée des prix immobiliers. Cette hausse, conjuguée aux mesures introduites par la Banque nationale de Belgique pour renforcer la résilience des banques, devrait réduire les risques liés au marché immobilier ⁽¹⁾.

...mais des défis tenaces en matière de finances publiques

La réponse du gouvernement à la crise énergétique et à la crise de la COVID-19 a soumis les finances publiques à des pressions continues au cours des 3 dernières années. En 2022, le déficit public est resté important, atteignant 3,9 %, sous l'effet des diverses mesures de soutien prises en particulier pour atténuer les conséquences des prix de l'énergie élevés et de la guerre en Ukraine. Ces mesures devraient continuer à peser sur les finances publiques en 2023, bien que dans une moindre mesure. Selon les prévisions du printemps 2023 de la Commission, le déficit public devrait atteindre 5 % en 2023 (voir l'annexe 20).

Les déficits budgétaires publics élevés attendus pour 2023 et 2024 reflètent les défis budgétaires structurels auxquels la Belgique est confrontée. En 2024, l'arrêt prévu des mesures prises face à la crise énergétique (voir l'encadré 1.1) atténuera légèrement les pressions budgétaires. Toutefois, le déficit budgétaire prévu reste élevé, à 4,7 % du PIB, car les dépenses courantes permanentes devraient augmenter rapidement au cours de la période 2023-2024.

⁽¹⁾ Comité européen du risque systémique, 2022.

Cela reflète les conséquences de la flambée des coûts associés au vieillissement, qui devraient augmenter de 0,1 à 0,2 % du PIB par an en moyenne dans les années à venir, selon le rapport sur le vieillissement de 2021 ⁽²⁾. Les multiples indexations des dépenses publiques en 2022-2023 et l'incidence budgétaire supplémentaire résultant des mesures permanentes adoptées ces dernières années (l'augmentation de la pension minimale en particulier) viennent aggraver cette tendance. En outre, une réforme de la fiscalité sur l'énergie concernant les contrats résidentiels de gaz et d'électricité devrait aggraver le déficit en 2023 et 2024. L'absence de mesures budgétaires compensatoires d'une ampleur conséquente et les augmentations structurelles des dépenses courantes pèseront de plus en plus lourdement sur les finances publiques dans les années à venir, tandis que les taux d'intérêts plus élevés feront progressivement grimper les coûts du service de la dette publique, limitant davantage la marge de manœuvre budgétaire.

Le ratio élevé de la dette au PIB de la Belgique ne devrait pas se stabiliser à moyen terme. Même si la forte inflation a permis une réduction du ratio de la dette publique en 2022, dans l'hypothèse de politiques inchangées, la dette publique continuerait d'augmenter au cours des dix prochaines années pour atteindre environ 126 % du PIB en 2033, en partant de 105,1 % en 2022 (voir l'annexe 21).

La Belgique saura mieux faire face aux défis budgétaires tenaces grâce à l'amélioration de son cadre budgétaire. Le financement nécessaire pour la transition écologique et numérique obligera la Belgique à relever son niveau d'investissement public. Malgré ce relèvement, le niveau restera faible par rapport à d'autres pays de l'UE. L'amélioration de la coordination budgétaire, le renforcement du cadre budgétaire à moyen terme et la révision de la conception, du nombre et du champ d'application des règles budgétaires peuvent forger un cadre utile pour relever les défis budgétaires tenaces.

...et certaines difficultés structurelles persistent

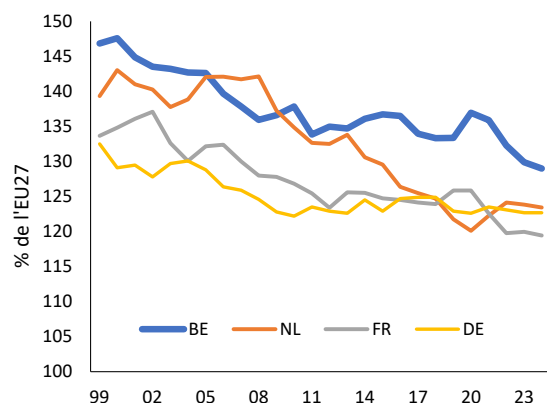
La faible participation au marché du travail (c'est-à-dire les personnes occupant un emploi ou à la recherche d'un emploi) et les disparités régionales apparentes dans les résultats sur le marché du travail demeurent des défis structurels. Bien que la Belgique affiche globalement de bons résultats pour ce qui est de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux (voir l'annexe 14), le taux considérable d'inactivité parmi les travailleurs âgés et les groupes défavorisés pose un défi de taille en Belgique, au vu également de la transition écologique et numérique. Par ailleurs, de fortes disparités régionales s'observent sur le plan du chômage, avec un pic à 11,4 % dans la Région de Bruxelles-Capitale par rapport à une moyenne nationale de 5,6 % en 2022 (voir l'annexe 17).

La productivité de la main-d'œuvre reste relativement élevée, malgré un net ralentissement de la croissance de la productivité. Bien que la productivité de la main-d'œuvre par personne tourne toujours autour de 130 % de la moyenne de l'UE (voir le graphique 1.1), la croissance de la productivité s'est avérée plus faible en Belgique que dans la zone euro et la plupart de ses pays voisins ⁽³⁾. Cela peut s'expliquer, en partie, par un manque de dynamisme des entreprises et une réglementation des services comparativement lourde, ainsi que par une diffusion insuffisante de l'innovation et une pénurie de travailleurs dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (voir les annexes 11 et 15).

⁽²⁾ Commission européenne, 2021 Ageing Report.

⁽³⁾ Rapport du conseil national de la productivité de 2022.

Graphique 1.1: **Le PIB en standards de pouvoir d'achat aux prix courants par heure travaillée et en pourcentage de la moyenne de l'UE**



Source: Commission européenne, base de données AMECO.

L'indexation des salaires et des prestations sociales a soutenu le pouvoir d'achat au cours la période 2022-2023, mais a entraîné des coûts de la main-d'œuvre élevés pour les employeurs.

L'augmentation escomptée en 2022 et en 2023 de la rémunération nominale par salarié, due presque exclusivement aux effets de l'indexation automatique en fonction de l'inflation, devrait dépasser celle des trois principaux pays voisins ⁽⁴⁾. Après la mise en œuvre du cadre juridique pour l'orientation des négociations salariales en Belgique, qui vise à aider les entreprises à rester compétitives en termes de coûts tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages, il n'y aura aucune marge de manœuvre pour des augmentations de salaire en termes réels dans le cadre de la nouvelle norme salariale (mesure dans laquelle le coût salarial moyen d'une entreprise peut croître) pour la période 2023-2024 (voir l'annexe 12).

La Belgique est confrontée à d'importants défis dans sa transition vers une économie verte et résiliente au changement climatique. Compte tenu de sa forte dépendance aux combustibles fossiles importés, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour que la Belgique devienne neutre pour le climat en 2050. Des

investissements supplémentaires et des mesures visant à éliminer les goulots d'étranglement qui entravent le développement des sources d'énergie renouvelables et la modernisation du réseau aideraient à décarboner la production d'électricité et à composer avec une électrification accrue. Il existe encore une large marge de manœuvre pour améliorer l'efficacité énergétique aussi bien des bâtiments que de l'industrie. La promotion des solutions de mobilité propre et la diminution des vulnérabilités face au changement climatique contribueront à la transition écologique (voir les annexes 6, 7, 8 et 9).

⁽⁴⁾ Banque nationale de Belgique, Projections économiques pour la Belgique, décembre 2022.

La Belgique a adopté un certain nombre de mesures de soutien afin d'amortir les conséquences de l'inflation des prix de l'énergie sur les ménages et les entreprises. Selon les prévisions économiques du printemps 2023 de la Commission, les coûts budgétaires bruts nationaux devraient s'élever à 0,6 % du PIB en 2023 ⁽⁵⁾. La plupart des mesures ne ciblent pas les plus vulnérables, mais la plupart d'entre elles préservent le signal de prix en 2023. La plupart des mesures de soutien sur l'énergie ont été progressivement supprimées à la fin du premier trimestre 2023.

Bien qu'il ne soit pas explicitement considéré comme une mesure de soutien, le mécanisme belge d'indexation automatique des salaires et des prestations sociales a aidé à préserver le pouvoir d'achat d'une large partie de la population pendant la crise énergétique. Les mesures clés adoptées par le gouvernement comprennent le paquet énergétique, qui prévoit des transferts mensuels de montants forfaitaires à la plupart des ménages (jusqu'à 196 EUR pour les foyers consommant de l'électricité et du gaz) entre novembre 2022 et avril 2023, et d'autres transferts de montants forfaitaires aux ménages se chauffant au fioul, au propane, au butane ou aux pastilles de combustible. Les critères d'éligibilité du tarif social pour l'électricité et le gaz ont été élargis, ce qui a permis à un plus grand nombre de ménages vulnérables de bénéficier de prix réduits pour l'électricité et le gaz. En outre, le gouvernement a baissé les accises sur l'essence ainsi que la TVA sur l'électricité et le gaz de 21 % à 6 % entre avril 2022 et avril 2023.

La Belgique applique une mesure nationale en application du règlement (UE) 2022/1854 du Conseil, à savoir une contribution spéciale du gestionnaire de réseaux gaziers international Fluxys en 2023. Un taux de contribution de 6,9 EUR par tonne de pétrole brut traité est appliqué au secteur pétrolier pendant les exercices budgétaires 2022 et 2023 ⁽⁶⁾, ainsi qu'un plafonnement des recettes issues du marché pour les producteurs d'électricité sur la même période.

La Belgique a reporté de 10 ans la date d'arrêt définitif de deux de ses centrales nucléaires, elle a mené une campagne d'économies d'énergie pour sensibiliser la population sur la question de la consommation d'énergie et elle a mis sur pied de nombreuses autres incitations financières pour la réalisation de rénovations au service de l'efficacité énergétique.

La Belgique obtient des résultats plutôt bons en ce qui concerne les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, bien que des obstacles subsistent dans certains domaines tels que l'énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7). La Belgique a également

pris du retard en ce qui concerne l'ODD 15 (Vie terrestre). Elle obtient de très bons résultats et progresse encore pour ce qui est de tous les ODD en lien avec la productivité (ODD 4, 8 et 9). La Belgique a également réalisé des progrès en ce qui concerne plusieurs indicateurs relatifs à l'emploi (ODD 8). Cependant, s'agissant de la réduction des inégalités (ODD 10), elle accuse un retard pour ce qui est de garantir la participation au marché du travail des personnes issues de l'immigration et de lutter contre les inégalités dans les résultats scolaires liées au statut socioéconomique (voir l'annexe 1).

⁽⁵⁾ Pour l'année 2022, les coûts budgétaires bruts liés aux mesures atteignaient 0,6 % du PIB. Toutes les mesures mises en évidence dans cet encadré s'appliquaient déjà en 2022.

⁽⁶⁾ Les États membres peuvent maintenir les mesures nationales – ou en introduire de nouvelles – qui sont équivalentes à la contribution de solidarité prévue par le règlement (UE) 2022/1854 du Conseil, à condition qu'elles soient compatibles avec les objectifs fixés par ledit règlement et qu'elles génèrent des recettes comparables ou supérieures. Ces mesures doivent également couvrir les bénéfices extraordinaires et inattendus des entreprises qui exercent des activités dans les secteurs du pétrole brut, du gaz naturel, du charbon et du raffinage.

LE PLAN POUR LA REPRISE ET LA RESILIENCE EST EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique a pour ambition de relever les défis clés relatifs à la mobilité et aux travaux publics, à la productivité, à la durabilité et à l'innovation et à l'inclusion numérique et sociale. Le plan comprend 35 réformes et 105 investissements soutenus par des subventions d'un total de 5,9 milliards d'EUR, ce qui représente 1,2 % du PIB (voir l'annexe 3 pour plus d'informations) ⁽⁷⁾. Des plans complémentaires pour la reprise ont été adoptés à différents niveaux de pouvoir.

La mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique est en cours, mais avec un risque croissant de retards. La Belgique n'a pas encore soumis de demande de paiement. Une gouvernance efficace sera nécessaire pour permettre une mise en œuvre rapide et régulière. Le plan devrait être révisé en 2023, pour inclure entre autres un chapitre REPowerEU, tout en tenant compte de la révision à la baisse des subventions maximales allouées au titre de la FRR à la Belgique résultant de la mise à jour générale des allocations de subvention aux États membres en 2022. La Belgique a également exprimé son intention de demander, le 31 mars 2023, 1 024 900 000 EUR de soutien supplémentaire sous forme de prêt. L'examen ci-après des mesures mises en œuvre dans le cadre du PRR n'implique en rien une approbation ou un refus formel de la Commission d'une quelconque demande de paiement.

⁽⁷⁾ Conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience, la contribution financière maximale pour la Belgique a également été mise à jour le 30 juin 2022 pour s'élever à 4,5 milliards d'EUR sous forme de subventions.

Des mesures visant à stimuler la transition numérique sont en cours de mise en œuvre. Le PRR de la Belgique soutient la transition numérique via des investissements en faveur de la numérisation de l'administration publique, des compétences et de l'inclusion numérique, de la cybersécurité et de la connectivité. En vue de sa première demande de paiement, la Belgique a lancé les réformes requises pour permettre la numérisation de l'administration publique et le déploiement de la 5G. En particulier, le gouvernement fédéral a œuvré à l'introduction d'un bureau de gestion de programme doté d'une structure de gouvernance claire pour la numérisation du SPF Justice. La Région de Bruxelles-Capitale a de plus pris les premières mesures pour le développement de plateformes régionales d'échange de données. Une de ces plateformes permettra la création de «jumeaux numériques» urbains (c'est-à-dire des représentations virtuelles des actifs physiques d'une ville), tandis que l'autre facilitera les interactions entre l'administration et les individus/entreprises. La Belgique s'est également penchée sur l'adoption d'un plan concernant la mise en œuvre des bonnes pratiques de la boîte à outils de l'UE pour la connectivité, incluant une feuille de route visant à simplifier les procédures d'octroi de licences et de permis pertinentes pour le déploiement de la 5G et des réseaux à très haute capacité.

La Belgique progresse dans la mise en œuvre des mesures contribuant à la transition écologique. Le PRR soutient la transition écologique grâce à des investissements et des réformes dans des domaines tels que la mobilité durable, la rénovation des bâtiments pour les rendre plus économes en énergie, la décarbonation de l'industrie et l'économie circulaire. Plusieurs mesures prévues dans le plan ont pour but des investissements dans la chaîne de valeur de l'hydrogène. Dans le cadre de son premier

ensemble de jalons et de cibles, le gouvernement fédéral a révisé son régime fiscal préférentiel pour les voitures de société, le limitant aux voitures à émissions nulles à partir de 2026. Il a aussi modifié le «Budget mobilité» afin de promouvoir des solutions de mobilité autres que les voitures de société pour les salariés. La Flandre a travaillé sur l'adoption d'un cadre en vue du déploiement de l'infrastructure de recharge, tandis que le gouvernement fédéral a travaillé sur l'adoption d'une incitation fiscale pour l'installation de stations de recharge privées et semi-publiques dans tout le pays.

Des mesures pour renforcer la résilience sociale sont en bonne voie.

Le PRR renforce la résilience sociale grâce à des mesures promouvant les systèmes d'éducation inclusifs, la participation des groupes vulnérables au marché du travail et une plus grande offre de logements sociaux et d'accueil de la petite enfance. Le PRR prévoit également des mesures visant à réformer les règles relatives à la fin de carrière et le régime des pensions pour i) relever les défis sociaux et en matière de viabilité financière; ii) accroître le taux d'emploi des travailleurs âgés; iii) renforcer le rôle de solidarité du régime des pensions; et iv) assurer la convergence entre les différents régimes de pensions et au sein de ceux-ci. Dans le domaine de l'éducation, la Région de Bruxelles-Capitale a commencé à équiper les écoles/établissements de dispositifs et d'infrastructures TIC adéquats. La Communauté française a élaboré une réponse aux difficultés psycho-sociales, éducatives et pédagogiques des élèves dans les écoles du primaire et du secondaire et pour la lutte contre le décrochage scolaire en déployant des ressources supplémentaires (telles que des enseignants, des éducateurs et du personnel de soutien psychologique). Dans le domaine des infrastructures sociales, la Wallonie a commencé à étendre l'offre de logements sociaux et de logements à destination de personnes vulnérables.

Des mesures pour renforcer la résilience économique sont en cours.

Le PRR a pour ambition d'améliorer le marché du travail au moyen de mesures ciblant l'acquisition de compétences adaptées à ses besoins actuels et futurs, y compris la transition écologique et

numérique. Il prévoit par ailleurs des mesures visant à contribuer au développement de l'économie circulaire, à la prise en considération des risques liés au changement climatique et à l'environnement et au renforcement de la résilience en cas de perturbations des importations. Depuis l'adoption du plan, le gouvernement fédéral s'est également attelé à des réformes visant à assurer aux travailleurs un droit individuel à la formation de cinq jours par an en moyenne de même qu'à garantir que les entreprises seront incitées à dispenser des formations. La Wallonie a pour sa part adopté le cadre juridique requis pour fournir une assistance fondée sur l'accompagnement et les solutions pour les demandeurs d'emploi. En vue de concourir au développement de l'économie circulaire, la Flandre a lancé le groupe directeur pour sa gouvernance et a adopté une feuille de route et des programmes de travail destinés à orienter les projets d'économie circulaire.

- Adoption de la réforme du régime des pensions
- Inclusion de revues de dépenses dans le processus budgétaire
- Lancement d'instruments pour la sensibilisation à la cybersécurité et le renforcement de la cyberrésilience
- Attribution de marchés pour des projets sur l'hydrogène
- Investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés
- Attribution de marchés pour des installations de recyclage et des projets circulaires
- Lancement de projets «Blue Deal» pour augmenter les ressources en eau disponibles et la résilience au changement climatique
- Modernisation des chemins de fer et travaux pour améliorer l'accessibilité des gares
- Déploiement de stations de recharge pour véhicules électriques
- Numérisation du système judiciaire
- Numérisation des procédures administratives et d'appel d'offres
- Équipement des écoles en infrastructures et dispositifs TIC
- Adoption d'une législation pour lutter contre les discriminations et favoriser l'intégration des groupes vulnérables sur le marché du travail

La Belgique applique des mesures pour améliorer la qualité et la composition des dépenses publiques. Le PRR comprend également des réformes visant à rendre les dépenses publiques plus efficaces et viables. Compte tenu de l'intégration systématique des revues de dépenses dans leur processus budgétaire, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement fédéral ont œuvré à la mise sur pied d'exercices pilotes, tandis que la Flandre a modifié son cadre budgétaire et introduit une norme de dépenses (trajectoire de croissance maximale).

FUTURES PRIORITES

Au-delà des défis abordés dans son PRR, la Belgique doit en surmonter d'autres.

Ces défis sont notamment de répondre aux problèmes en matière de viabilité budgétaire, d'améliorer le système de prélèvements et de prestations pour stimuler l'emploi, de lutter contre l'inadéquation des compétences et d'adopter des mesures volontaristes permettant de parvenir à la neutralité climatique. Qui plus est, relever ces défis aidera la Belgique à se rapprocher des ODD, là où des améliorations sont encore possibles, tout particulièrement l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et l'ODD 10 (Inégalités réduites) en ce qui concerne la participation au marché du travail et les inégalités en matière d'éducation. Éliminer les disparités régionales permettrait par ailleurs de stimuler une croissance durable et inclusive à long terme renforçant le potentiel économique du pays.

Garantir la viabilité des finances publiques à mesure que la population vieillit

Les défis pesant sur la Belgique en ce qui concerne la viabilité budgétaire restent considérables (voir l'annexe 21). Ils sont liés à la fois au niveau élevé de la dette publique et à l'accroissement attendu des coûts associés au vieillissement, principalement en raison des dépenses liées aux pensions et aux soins de longue durée.

Le rapport annuel 2022 du Comité d'étude⁽⁸⁾ sur le vieillissement prévoit que les dépenses de pensions augmentent

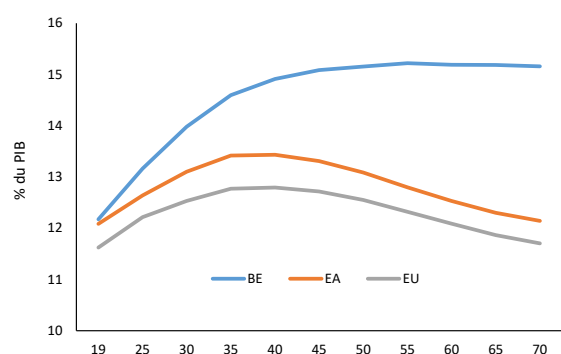
⁽⁸⁾ Le Comité d'étude sur le vieillissement a été créé par une loi de 2001. Il publie annuellement un rapport sur les conséquences budgétaires et sociales du vieillissement en Belgique.

de 3,1 points de pourcentage du PIB entre 2019 et 2070.

Cela correspond presque complètement à la hausse prévue de 3 points de pourcentage du PIB selon le rapport sur le vieillissement de 2021 de la Commission⁽⁹⁾. Sur la même période, les projections de la Commission indiquent que les dépenses consacrées aux pensions dans la zone euro devraient augmenter en moyenne de 0,1 point de pourcentage. La hausse prévue se produirait pour l'essentiel d'ici à 2040 (voir le graphique 3.1), tandis que les dépenses associées aux pensions augmenteraient de 2,7 points de pourcentage du PIB pour atteindre 14,7 % du PIB. Ces dépenses continueront de grimper régulièrement pour représenter 15,2 % du PIB en 2070. Le PRR de la Belgique prévoit une réforme des pensions qui vise à atténuer ce problème tout en poursuivant d'autres objectifs tels que l'amélioration de la viabilité sociale du régime des pensions et la garantie d'une meilleure convergence entre les différents régimes de pensions et au sein de ceux-ci.

⁽⁹⁾ Il convient de noter que les prévisions du Comité d'étude et du rapport sur le vieillissement en ce qui concerne les pensions ne sont pas totalement comparables, car leurs hypothèses démographiques et macroéconomiques diffèrent. En outre, les projections du rapport sur le vieillissement de 2021 ne tenaient pas compte, contrairement aux anticipations pour 2022 du Comité d'étude, des mesures adoptées par le gouvernement à la fin de l'année 2020, dont les coûts étaient estimés à environ 0,9 point de pourcentage du PIB par an d'ici à 2070.

Graphique 3.1: **Dépenses publiques brutes pour les pensions en Belgique, 2019-2070 (en % du PIB)**



Source: Commission européenne, 2021 Ageing Report.

Le rapport sur le vieillissement de 2021 souligne également des défis majeurs quant à la viabilité budgétaire des soins de longue durée tant à moyen terme qu'à long terme. En 2019, les dépenses publiques associées aux soins de longue durée représentaient 2,2 % du PIB (contre une moyenne de l'UE de 1,7 %), ce qui faisait de la Belgique l'un des pays de l'UE enregistrant les dépenses les plus élevées dans ce domaine. D'ici à 2070, les dépenses pour les soins de longue durée devraient encore augmenter et atteindre entre 4,1 % et 6,0 % du PIB, selon les hypothèses de chaque scénario.

Certains éléments laissent penser à un recours excessif aux soins résidentiels et à une institutionnalisation inutile ou prématurée. Les données disponibles indiquent que la problématique d'une institutionnalisation inutile ou du moins prématurée (dans une institution résidentielle) reste importante, malgré une diminution au cours des dernières années ⁽¹⁰⁾. En particulier, la part d'individus concernés par cette problématique était considérable dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne. Le recours excessif aux soins résidentiels démontre qu'il existe des marges pour améliorer l'utilisation efficace au regard des coûts des différents environnements de

soins, notamment en renforçant les services de proximité.

La réponse stratégique à la question des soins de longue durée ne s'attache pas suffisamment à relever le défi de la viabilité budgétaire. Certaines mesures ont été adoptées par les entités fédérées auxquelles la responsabilité des soins de longue durée a été dévolue en 2019. En Wallonie, ces mesures cherchent principalement à améliorer la qualité des dépenses relatives aux soins de longue durée mais ne tiennent pas compte de la hausse escomptée des coûts à moyen et long terme. En Flandre, les dépenses pour les soins de longue durée sont soumises à la norme de dépenses⁽¹¹⁾. Cependant, la Flandre ne présente aucune mesure stratégique concrète visant à contenir les dépenses à moyen et long terme, tout en garantissant des services de très haute qualité. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la promotion des services comme alternative aux soins résidentiels a été au centre des efforts.

Un cadre budgétaire de meilleure qualité

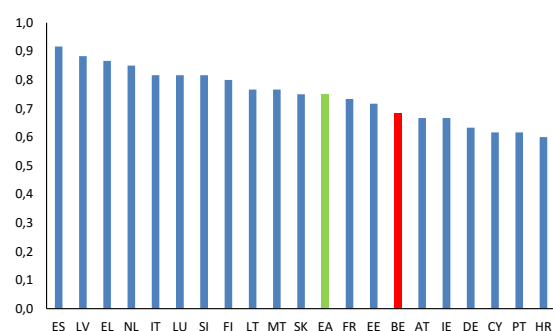
Renforcer et adapter le cadre budgétaire pourrait faciliter un assainissement budgétaire coordonné. Comme décrit dans les rapports par pays antérieurs (voir en particulier le rapport par pays de 2020), les dispositions de l'accord de coopération de 2013, signé par les entités fédérées et le gouvernement fédéral pour garantir une coordination budgétaire effective, n'ont pas encore été entièrement appliquées (voir l'annexe 13). En 2022, comme pour les années précédentes, le Comité de concertation n'a pas approuvé la trajectoire budgétaire globale présentée dans le programme de stabilité, mais s'est contenté d'en prendre note.

⁽¹⁰⁾ Disponibles à l'adresse suivante: <https://www.healthybelgium.be/en/health-system-performance-assessment/specific-domains/care-for-the-elderly#ELD-1>.

⁽¹¹⁾ Une norme de dépenses a été incluse pour la première fois dans les [estimations pluriannuelles flamandes pour la période 2022-2027](#). Elle a pour ambition de garantir la viabilité des finances publiques en maintenant la hausse des dépenses sous un seuil défini.

L'absence de consensus sur les cibles à chaque niveau de pouvoir empêche la section «Besoins de financement des pouvoirs publics» du Conseil supérieur des finances de veiller efficacement au respect de ces cibles. Cela nuit par ailleurs à la crédibilité de la trajectoire d'assainissement budgétaire globale.

Graphique 3.2: **Indice de qualité du processus du cadre budgétaire à moyen terme, 2021**



Source: Commission européenne

Les résultats de la Belgique sont inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne la qualité de son cadre budgétaire à moyen terme (voir le graphique 3.2). Bien qu'il existe une planification budgétaire pluriannuelle pour les autorités locales et, dans une certaine mesure, pour certaines régions et communautés, il n'en existe aucune qui soit pleinement élaborée au niveau national⁽¹²⁾. Si le programme de stabilité de la Belgique définit des trajectoires budgétaires qui vont au-delà de la période classique d'un an, le niveau de détail de ces trajectoires laisse à désirer, et les cibles ne sont ni stables ni fiables, car elles peuvent être révisées au fil du temps. De surcroît, le gouvernement n'est aucunement tenu de justifier publiquement (devant le Parlement), en vertu du principe «appliquer ou expliquer», les écarts entre la trajectoire budgétaire et les recommandations du Conseil supérieur des finances.

La conception, le nombre et le champ d'application des règles budgétaires peuvent être améliorés. Selon la base de

données de la Commission consacrée à la gouvernance budgétaire, les règles budgétaires existantes en Belgique couvrent le pouvoir fédéral, le secteur de la sécurité sociale et les autorités locales. Malgré la part importante que les régions représentent dans les dépenses des administrations publiques, il n'existe aucune règle budgétaire régissant le niveau régional. Le budget pluriannuel de la Flandre pour la période 2022-2027 prévoyait, pour la première fois, la mise en œuvre d'une norme de dépenses. Par ailleurs, la Belgique manque de pratiques budgétaires vertes pour aider au renforcement de l'obligation de rendre compte et de la transparence en ce qui concerne la contribution du budget aux objectifs écologiques du pays.

Réformer le système de prélèvements et de prestations pour réduire les incitations à ne pas travailler

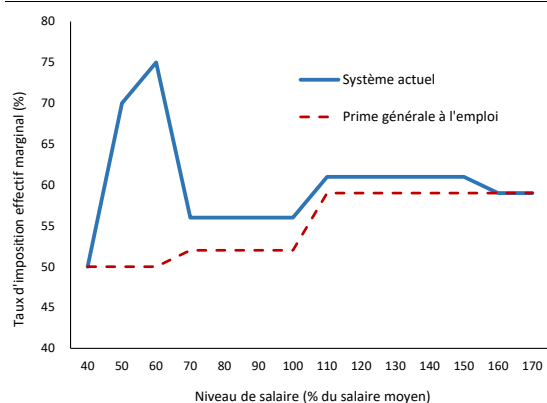
Le poids de la fiscalité du travail engendre de fortes incitations à ne pas travailler. La pression fiscale (cotisations sociales et imposition des revenus du travail) reste bien au-delà de la moyenne de l'UE à tous les niveaux de salaire, sauf pour les travailleurs à très bas salaires (50 % de la moyenne; voir l'annexe 19). Certaines mesures, telles que la prime à l'emploi en Flandre et les prestations liées à l'emploi pour les chômeurs de longue durée ou la mobilité interrégionale (au niveau fédéral) ont été introduites afin d'accroître les revenus nets des travailleurs à bas salaires. Toutefois, ces mesures creusent encore l'important taux marginal d'imposition qui pèse sur les travailleurs à revenu intermédiaire de la tranche inférieure – la «trappe à bas salaire» – (voir le graphique 3.3). Le Conseil supérieur des finances estime que la pression marginale très lourde que subissent les travailleurs à bas salaires pourrait être éliminée grâce à l'adoption d'une prime générale à l'emploi⁽¹³⁾. Les trappes à

⁽¹²⁾ Banque nationale de Belgique, 2020, Le cadre budgétaire belge: quels sont les aspects positifs et ceux qui peuvent être améliorés?

⁽¹³⁾ Étendre le crédit d'impôt lié à l'emploi et la réduction des cotisations sociales à l'ensemble des salariés du secteur privé, indépendamment du niveau de salaire

bas salaire peuvent décourager les investissements dans l'apprentissage tout au long de la vie tout en augmentant le nombre d'heures travaillées.

Graphique 3.3: **Taux d'imposition effectif marginal par niveau de salaire, 2020**



Source: Conseil supérieur des finances (2020)

Le système de prestations sociales est complexe et opaque, ce qui contribue aux incitations existantes à ne pas travailler.

Le système de prestations sociales prévoit plusieurs prestations autres qu'en espèces, dont certaines sont liées au statut de chômeur des bénéficiaires. Bien qu'elles soutiennent la lutte contre la pauvreté des personnes à faibles revenus, les prestations autres qu'en espèces peuvent contribuer à l'inactivité, au chômage et aux trappes à bas salaire existants, et pourraient rendre le système de prestations plus complexe et opaque en ce qui concerne les incitations à travailler. Les allocations de chômage sont également versées pour une durée illimitée et ne sont pas subordonnées à des conditions de ressources pour les chômeurs de longue durée, ce qui, combiné à des conditions souples en matière de recherche d'emploi et de disponibilité, pourrait réduire l'efficacité des politiques d'activation (politiques visant à encourager un plus grand nombre de personnes à travailler ou à rechercher un emploi) ⁽¹⁴⁾. Une évaluation récente de la réforme de 2012, qui a accru la

(coût budgétaire de 2,5 % du PIB), rapprocherait la charge fiscale sur le travail en Belgique de la moyenne de la zone euro.

⁽¹⁴⁾ OCDE (2018), How Demanding are Activation Requirements for Jobseekers?

dégressivité des allocations de chômage, n'incite guère à augmenter cette dernière davantage, même si l'évaluation laisse entendre que le système pourrait être simplifié pour le rendre plus facile à administrer et à comprendre pour les demandeurs d'emploi ⁽¹⁵⁾.

Le recours étendu aux déductions fiscales et régimes fiscaux spéciaux engendre des pertes d'efficacité et des distorsions.

La forte charge fiscale sur le travail est compensée par de nombreuses subventions salariales. Les régimes spéciaux comme les chèques-repas, les subventions aux déplacements domicile-travail ou l'exonération de la retenue à la source pour les heures supplémentaires, le travail de R&D et le travail de nuit/par roulement s'avèrent coûteux pour le budget et tendent à créer des pertes d'efficacité. Par ailleurs, certaines déductions de l'impôt sur le revenu (par exemple la déduction des intérêts sur les prêts hypothécaires pour une résidence secondaire, la déduction pour les titres-services servant à payer des services ménagers tels que le nettoyage) profitent de manière disproportionnée aux hauts salaires. Ces particularités fiscales favorisent également certains types de rémunérations et de frais, entraînant des distorsions économiques, sociales et environnementales. Le régime d'imposition des sociétés prévoit des régimes fiscaux spéciaux (par exemple le crédit d'impôt pour la R&D, le «tax shelter» pour l'audiovisuel et la production cinématographique), qui ne semblent pas être le moyen le plus économiquement rationnel de soutenir des secteurs spécifiques. Le large recours à des taux de TVA réduits ou à des exonérations de TVA vient également aggraver le risque de non-respect des règles en matière de TVA (voir l'annexe 19).

L'imposition du capital est complexe et altère les comportements en matière d'investissement.

Les revenus du capital sont exclus de l'assiette de l'impôt sur le revenu mais sont soumis à un taux final de retenue à la source. Toutefois, des taux réduits

⁽¹⁵⁾ Salvatori, A., 2022, The effect of declining unemployment benefits on transitions to employment: Evidence from Belgium, OCDE.

s'appliquent à divers types d'investissements tels que certains régimes de pensions et les intérêts perçus grâce aux comptes d'épargne. Cela fausse l'allocation des ressources et génère potentiellement un surinvestissement dans certains types d'actifs induit par la fiscalité. De plus, il existe toujours des incitations fiscales en faveur des investissements dans les biens immobiliers au niveau fédéral (valeurs cadastrales qui sous-évaluent le revenu locatif réel, déduction des intérêts sur les prêts hypothécaires pour une résidence secondaire) et au niveau régional (le «chèque habitat» en Wallonie). Les investissements financiers restent altérés par l'imposition des comptes-titres (voir l'annexe 18).

En parallèle de sa réforme de la fiscalité sur l'énergie, la Belgique accroît les subventions préjudiciables à l'environnement. En proie à une inflation galopante et à la flambée des prix de l'énergie, la Belgique a, à titre permanent, réduit le taux de TVA sur l'électricité et le gaz pour les contrats résidentiels et réformé les accises sur les produits énergétiques (voir l'encadré 1.1). Les taux de TVA réduits soutiennent les ménages, mais ils continuent de favoriser les combustibles fossiles à long terme et découragent une diversification accrue ainsi que les économies d'énergie (voir section suivante). Dans le contexte d'un accroissement des problèmes de congestion du trafic et de pollution atmosphérique, les taxes sur les transports et la pollution semblent encore trop peu utilisées.

La Belgique envisage de faire un premier pas vers une réforme fiscale plus ambitieuse visant à alléger la fiscalité du travail. La réforme permettrait d'augmenter les abattements fiscaux ainsi que le plafond de 45 % de la fourchette d'impôt sur le revenu et d'étendre la prime à l'emploi. En outre, certaines incitations à ne pas travailler pour les deuxièmes apporteurs de revenu seraient réduites par la suppression du quotient conjugal. Un taux de TVA réduit de 9 % serait introduit en vue de remplacer les taux de TVA de 6 % et 12 %. Certaines subventions préjudiciables à l'environnement seraient supprimées, y compris le remboursement

partiel des droits d'accise appliqués au gazole pour un usage professionnel ainsi que le taux de TVA réduit sur le charbon. La première phase de la réforme serait sans incidence budgétaire compte tenu des effets en termes de recouvrement et serait progressivement mise en place à partir de 2024. Une deuxième phase est attendue à la fin de 2023.

Remédier à l'inadéquation des compétences et aux inégalités en matière d'éducation pour réduire les pénuries de main-d'œuvre

Bien que le taux d'emploi ait augmenté pour atteindre un niveau record, la participation au marché du travail se trouve bien en dessous de la cible nationale pour 2030, à savoir un taux d'emploi de 80 % (72,3 % au quatrième trimestre de 2022), avec des disparités régionales importantes. Cela s'explique principalement par un faible taux d'activité (pour les personnes âgées de 20 à 64 ans), qui est largement inférieur à la moyenne de l'UE, établie à 76,0 % (contre 79,4 % en 2022).

Le taux d'inactivité est très élevé en particulier chez les travailleurs âgés de plus de 60 ans qui quittent le marché du travail de manière anticipée. Le nombre de travailleurs en arrêt maladie de longue durée dépasse à présent le nombre de personnes sans emploi (471 000 contre 303 000 en 2021), l'épuisement professionnel et la dépression représentant environ 25 % des cas. Le gouvernement fédéral a adopté des mesures visant à améliorer la réintégration des travailleurs ayant des problèmes de santé de longue durée en rendant les licenciements plus difficiles et en ayant recours à des incitations financières afin de responsabiliser davantage les employeurs et les travailleurs en arrêt maladie de longue durée qui refusent de coopérer dans le cadre du processus de réintégration.

Les groupes défavorisés sont moins intégrés sur le marché du travail. Ces groupes comprennent les personnes ayant un

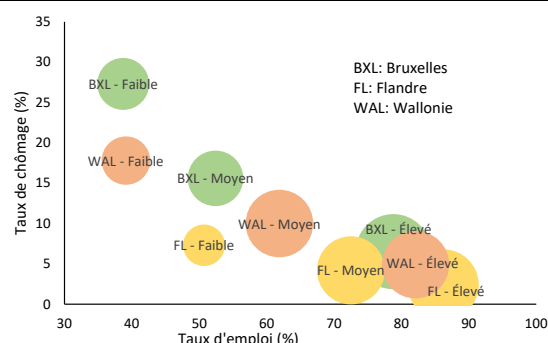
faible niveau d'études, les personnes issues de l'immigration ou les personnes en situation de handicap (voir l'annexe 14). Des éléments témoignent également de discriminations à l'encontre des personnes issues de l'immigration, qui représentent environ un tiers de la population en âge de travailler ⁽¹⁶⁾. Les disparités régionales concernant le taux de chômage sont considérables (voir le graphique 3.4 et l'annexe 17).

Le niveau de pénuries de main-d'œuvre et d'inadéquation des compétences a encore augmenté.

À la fin de 2022, le taux de vacance d'emploi atteignait 4,5 %, soit l'un des plus élevés de l'UE. Il y a de plus en plus de pénuries pour les emplois tant peu qualifiés que hautement qualifiés, les domaines les plus touchés étant la restauration, les TIC, les emplois professionnels, techniques et scientifiques et la santé (voir l'annexe 16). Qui plus est, le manque de compétences adéquates pour la transition écologique donne lieu à des goulets d'étranglement qui font obstacle à la transition vers une économie à zéro émission nette. En 2022, des pénuries de main-d'œuvre ont été tout particulièrement signalées pour 103 métiers ⁽¹⁷⁾ qui requièrent des compétences ou connaissances spécifiques en matière d'écologie, y compris les techniciens d'ingénierie civile, les ingénieurs civils et les exploitants de centrales nucléaires. Si la demande de compétences en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques est particulièrement élevée sur le marché du travail, le nombre de diplômés dans ces domaines en Belgique reste

inférieur à la moyenne de l'UE, surtout chez les femmes (voir les annexes 11 et 15).

Graphique 3.4: **Taux d'emploi et de chômage par région et par niveau d'éducation**



La taille de la bulle correspond à la taille de la population en âge de travailler ayant un niveau donné d'études (élevé, moyen ou faible) par rapport à la population en âge de travailler totale de la région.

Source: Commission européenne

Une participation accrue des adultes aux activités de formation et d'éducation pourrait favoriser le perfectionnement et la reconversion professionnels et améliorer l'employabilité.

Il ressort de données provenant de l'OCDE et concernant la Flandre que les responsabilités au travail, pour la garde des enfants et la famille empêchent plus de 40 % des individus de prendre part à une éducation ou à une formation destinée aux adultes (10,3 % des personnes âgées de 25 à 64 ans en 2022), surtout chez les personnes peu qualifiées. L'éducation et la formation des adultes pourraient être davantage entravées par les pièges à l'emploi et les trappes à bas salaire, les primes d'ancienneté et les carrières plus courtes. Les incitations actuelles à l'éducation et à la formation des adultes sont susceptibles de ne pas atteindre les personnes qui bénéficieraient le plus d'un renforcement des compétences, comme les travailleurs âgés ayant un faible niveau d'études. De plus, le perfectionnement et la reconversion professionnels aux fins de la transition écologique sont essentiels afin d'accélérer la transition vers une économie à zéro émission nette (voir l'annexe 8). Le PRR et les programmes régionaux relevant du Fonds social européen plus se concentrent fortement sur l'éducation et la formation des adultes, en accordant une attention particulière aux groupes défavorisés et aux compétences

⁽¹⁶⁾ FOD WASO & Unia, 2022, Arbeidsmarkt en origine, Socio-economische monitoring.

Baert, S. and S. Vujić, 2016, *Immigrant volunteering: A way out of labour market discrimination?*, document de réflexion n° 9763 de l'IZA, Bonn.

⁽¹⁷⁾ Autorité européenne du travail, 2023, *Rapport EURES sur les pénuries et les excédents de main-d'œuvre 2022*. Les exigences en matière de compétences et de connaissances sont basées sur la taxonomie ESCO (cadre européen des compétences et des métiers) des compétences pour la transition écologique (pour les professions correspondant à un code CITP avec niveau à 4 chiffres, qui sont au nombre de 436 au total). Les exemples sont sélectionnés en fonction de leur score lié au «caractère écologique» dans le cadre de l'ESCO et des secteurs concernés.

numériques (voir l'annexe 4), tandis que la Belgique s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux d'adultes en apprentissage de 60,9 % d'ici à 2030 (voir l'annexe 14).

S'attaquer aux inégalités en matière d'éducation pourrait également contribuer à atténuer les pénuries de main-d'œuvre. Environ un élève de 15 ans sur cinq ne parvient pas à accomplir des tâches de base en mathématiques, lecture ou sciences [résultats de l'enquête PISA (OCDE) de 2018]. Les élèves venant d'un milieu socio-économique défavorisé obtiennent de moins bons résultats en lecture, en mathématiques et en sciences (voir l'annexe 15). En outre, les enfants dont les parents ont un faible niveau d'études et les jeunes en situation de handicap sont plus susceptibles de quitter l'école prématurément. Les élèves défavorisés ont moins accès à des enseignants expérimentés que la moyenne de l'UE. Dans ce contexte, la pénurie croissante d'enseignants qualifiés risque d'aggraver les inégalités en matière d'éducation. La poursuite des réformes prévues par les différentes Communautés pour garantir une formation et des parcours de carrière adaptés pour les enseignants et une amélioration de l'attrait de cette profession seront cruciales. Un tiers des élèves âgés de 16 à 19 ans ne disposant toujours pas des compétences numériques élémentaires, la formation délivrée aux enseignants dans ce domaine sera tout aussi essentielle. La qualité de l'enseignement et de la formation professionnels et leur adéquation avec le marché du travail restent une source de préoccupations (voir le rapport pour la Belgique de 2022).

Des mesures d'activation plus efficaces et ciblées pourraient concourir à débloquer le large potentiel inexploité en matière de main d'œuvre et à freiner la croissance des pénuries de main-d'œuvre. Les faibles taux de transition du chômage ou de l'inactivité vers l'emploi enregistrés au sein des groupes défavorisés révèlent une marge de manœuvre pour consolider l'efficacité des politiques actives du marché du travail. Cela inclut l'évaluation plus systématique des mesures d'activation existantes et de meilleurs parcours intégrés pour les demandeurs

d'emploi défavorisés, qui se heurtent souvent à plusieurs obstacles dans leur recherche d'emploi. Par ailleurs, des marges existent encore pour renforcer la mobilité interrégionale. La réforme du service public de l'emploi de 2022 en Wallonie, soutenue par la facilité pour la reprise et la résilience, est un exemple de mesure allant dans la bonne direction, car elle a amélioré l'offre d'un soutien plus personnalisé en faveur des demandeurs d'emploi défavorisés.

Faire avancer la transition écologique

Davantage d'actions sont nécessaires pour mettre la Belgique sur la voie de la neutralité climatique. Même en planifiant des mesures supplémentaires, la Belgique n'atteindra pas son nouvel objectif climatique à l'horizon 2030 pour les secteurs relevant de la répartition de l'effort⁽¹⁸⁾; elle parviendra à une réduction par rapport à 2005 de 38 % seulement au lieu de 47 % (voir l'annexe 6). Davantage de réformes stratégiques et des investissements supplémentaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, des bâtiments et des transports aideraient à réduire la forte dépendance globale de la Belgique aux importations de combustibles fossiles et à garantir la sécurité de son approvisionnement. La Belgique a réalisé des progrès significatifs pour réduire sa dépendance à l'égard du gaz russe et devrait poursuivre ses efforts de diversification. En outre, même si les prix de l'énergie ont diminué, l'incertitude demeure pour l'hiver prochain; des efforts soutenus sont donc nécessaires pour réduire de manière structurelle la demande de gaz. L'initiative REPowerEU offre une chance de soutenir les mesures liées à l'énergie et d'intensifier celles

⁽¹⁸⁾ Le règlement (UE) 2023/857 (règlement sur la répartition de l'effort) modifiant le règlement (UE) 2018/842 fixe des objectifs conformes à celui de la loi européenne sur le climat, qui est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

qui sont déjà en œuvre pour atteindre les objectifs de décarbonation de la Belgique.

La transition énergétique en Belgique avance, mais doit s'accélérer pour suivre le rythme des objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie. L'énergie renouvelable ne représentant qu'une part de 13 % dans la consommation d'énergie finale en 2021, le déploiement des sources d'énergie renouvelables reste faible. La Belgique devra relever sensiblement son objectif d'énergie renouvelable, actuellement fixé à 17,5 % d'ici à 2030, pour tenir compte des objectifs plus ambitieux de l'UE (voir l'annexe 6). Pour réaliser les objectifs climatiques, la décarbonation de la production d'électricité sera cruciale. La Belgique entend compenser en partie la diminution prévue de la part du nucléaire dans le bouquet d'énergie électrique en 2025 en construisant des centrales électriques au gaz supplémentaires, en exigeant des opérateurs qu'ils finalisent un plan de réduction des émissions contenant des objectifs intermédiaires pour 2035 et 2045 en vue de parvenir à des émissions nulles ou négatives d'ici à 2050. De plus, afin de satisfaire la demande croissante d'électricité, il conviendra d'augmenter la part d'électricité produite à partir de sources renouvelables.

La Belgique s'est fixé des objectifs ambitieux pour développer davantage l'éolien en mer (voir les annexes 6 et 7). Dans ce domaine, la Belgique est un précurseur, ce qui a conduit à la création d'une chaîne de valeur à une échelle internationale dans cette industrie. Le développement accru de l'énergie éolienne terrestre se heurte toujours à une forte réticence du public et à de longs délais (jusqu'à neuf ans) concernant les procédures d'octroi des permis, dus à des procédures de recours longues et répétitives.

D'autres mesures peuvent être prises pour faciliter le développement de l'énergie éolienne terrestre. L'aménagement du territoire et la révision des règles régissant la distance minimale entre les éoliennes et les aéroports, les radars et les zones militaires pourrait libérer plus d'espace pour l'énergie éolienne. D'autres réformes possibles pourraient consister à octroyer le

statut d'intérêt public supérieur aux projets d'infrastructures de réseau et d'énergie éolienne, et à accélérer le traitement des recours devant le Conseil d'État. Encourager les communes et les citoyens à participer à de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable pourrait accroître l'adhésion à l'échelle locale. Plusieurs initiatives ont déjà été lancées ou sont en préparation, notamment au niveau fédéral avec la réforme du Conseil d'État et la révision des règles de distance. La Flandre et la Wallonie ont également pris des initiatives pour réduire les obstacles freinant les projets relatifs à l'énergie éolienne terrestre (voir l'annexe 7).

La capacité limitée du réseau électrique terrestre suscite des préoccupations en raison du recours croissant aux sources d'énergie variables et de l'électrification accrue. La longueur des procédures d'octroi de permis au niveau régional pour les lignes de transport constitue une difficulté de taille qui sape le renforcement en temps voulu du réseau, comme le démontrent les projets Ventilus et Boucle de Hainaut. Ces deux projets devraient être finalisés en temps et en heure pour garantir la distribution terrestre d'énergie éolienne en mer supplémentaire. Le développement proactif de plans d'investissement dans le réseau décennaux, plus intégrés et plus cohérents, permettrait d'éviter les retards dans le raccordement des nouveaux projets d'énergie éolienne (et d'énergie provenant d'autres sources renouvelables) et des utilisateurs finaux (pompes à chaleur, stations de recharge pour voitures électriques), ainsi que d'anticiper la hausse prévue de la consommation d'électricité industrielle ⁽¹⁹⁾.

Les gains d'efficacité énergétique dans l'industrie peuvent être encouragés davantage. En 2020, le pétrole et le gaz naturel couvraient ensemble près de 70 % de la demande en énergie de l'industrie. Alors que des mesures stratégiques ont récemment été adoptées ou sont en cours de préparation,

⁽¹⁹⁾ La consommation d'électricité industrielle en Belgique devrait augmenter de 50 % d'ici à 2030. Elia, 2022, *Powering Industry towards Net Zero*.

outre l'amélioration des accords de réduction volontaires, les économies d'énergie obligatoires et les plans de décarbonation pour les plus gros consommateurs de combustibles fossiles, il existe encore une marge de manœuvre pour stimuler davantage l'électrification et le déploiement des pompes à chaleur industrielles dans les usines dont la demande en chaleur est faible.

Les capacités des installations solaires en toiture sont en expansion, mais il est encore largement possible d'intensifier leur développement. La production d'énergie solaire a atteint un record en 2022, avec 6 412 GWh produits, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2021 ⁽²⁰⁾. En mars 2022, le gouvernement fédéral a réduit le taux de TVA pour les installations de panneaux solaires, la ramenant de 21 % à 6 %, également pour les maisons ayant moins de dix ans (jusqu'à la fin 2023). Tandis que la situation sur le marché est désormais propice à l'installation de panneaux solaires, d'autres mesures possibles seraient l'application d'exigences contraignantes pour les grands bâtiments publics et commerciaux, l'offre d'incitations aux propriétaires, et l'adoption de cadres juridiques destinés à faciliter le partage d'énergie et à promouvoir l'autoconsommation et la flexibilité du côté de la demande.

Le défi en ce qui concerne les rénovations destinées à réduire la demande en combustibles fossiles des bâtiments reste considérable. En tout, 11 % de la demande de pétrole et 37 % de la consommation de gaz en 2020 servaient à chauffer les bâtiments. Le parc immobilier de la Belgique comprend un grand nombre de bâtiments anciens. Environ 80 % du parc immobilier n'est toujours pas performant sur le plan de l'efficacité énergétique (score énergétique de C ou inférieur). Outre les réformes et les investissements prévus par le PRR, les pouvoirs régionaux ont adopté ou préparent des mesures complémentaires pour rendre les bâtiments plus économes en énergie. Ces mesures incluent une interdiction des

combustibles fossiles dans les nouvelles constructions, des rénovations énergétiques obligatoires, une élimination progressive du soutien financier au chauffage à base de combustibles fossiles et l'évolution des incitations vers des solutions de chauffage à faibles émissions de carbone telles que des pompes à chaleur et des réseaux de chaleur fournis en énergie renouvelable ou récupérée. Dans le même temps, l'éducation et la formation devront s'aligner sur les compétences émergentes nécessaires pour les techniciens et les ouvriers du bâtiment qui œuvreront à cette transition énergétique.

Le secteur des transports représente une large part de la consommation de pétrole et les coûts résultant des congestions du réseau routier restent élevés. Le nombre de voitures particulières n'a cessé de grimper au cours de la dernière décennie (de 0,8 % par an en moyenne), aggravant la congestion du réseau routier et la pollution atmosphérique. Même si leur nombre grandit, les voitures hybrides et électriques ne comptaient que pour 7,5 % du parc des voitures particulières en 2022 (voir l'annexe 6). Selon le Belgian Mobility dashboard (Tableau de bord belge de la mobilité), les coûts liés à la congestion du trafic en 2022 dépassaient 4,1 milliards d'EUR. Les solutions visant à décourager le recours à la voiture particulière comprennent l'introduction de la tarification routière pour les voitures (et les véhicules utilitaires) ainsi que la promotion de modes de mobilité douce comme le covoiturage et le vélo et des transports en commun. Si le PRR prévoit des investissements dans l'aménagement de pistes cyclables et les transports en commun, il est possible d'en faire davantage pour élaborer des solutions de mobilité propre tout en améliorant les transports en commun suburbains et interurbains.

Réduire les vulnérabilités de l'économie face aux conséquences du changement climatique nécessite une action pérenne. Face aux phénomènes météorologiques extrêmes, il convient de rendre les écosystèmes plus robustes et plus résilients en freinant la pollution et en garantissant une gestion de l'eau durable. La lutte contre les risques de sécheresse et d'inondation requiert

⁽²⁰⁾ Elia, 2023, Bouquet d'énergie électrique 2022 pour la Belgique.

que des mesures structurelles diversifiées, telles que celles prévues dans le programme «Blue Deal» en Flandre soutenu par le PRR, soient mises en œuvre à une large échelle. En Flandre tout particulièrement, mais aussi en Wallonie, les hauts niveaux de pollution à l'azote nuisent à la qualité des eaux souterraines et de surface (voir l'annexe 6). Instaurer un cadre robuste de mesures visant à inverser cette tendance contribuera à une meilleure résilience face au changement climatique.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Le PRR de la Belgique comprend des mesures destinées à répondre à un ensemble de difficultés structurelles, à savoir:

- une réforme visant à améliorer la viabilité du régime des pensions;
- des mesures visant à améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques, grâce aux revues de dépenses;
- des investissements dans la numérisation de l'administration publique et de l'enseignement et une réforme visant à favoriser le déploiement de la 5G;
- des investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité propre, l'économie circulaire et la chaîne de valeur de l'hydrogène.

La Belgique devrait garantir une gouvernance efficace pour permettre une mise en œuvre rapide et régulière de son plan pour la reprise et la résilience. Elle devrait aussi finaliser sans tarder le chapitre REPowerEU afin d'entamer rapidement sa mise en œuvre.

Au-delà des réformes et des investissements au titre du PRR, la Belgique bénéficierait des aspects suivants:

- consolider la qualité et la conception de son cadre budgétaire;
- améliorer l'efficacité et l'efficience de ses systèmes de soins de longue durée, en contribuant à la viabilité budgétaire du pays;
- réformer le système de prélèvements et de prestations afin de réduire les freins au

travail en déplaçant la charge fiscale pesant sur le travail et en simplifiant le système d'imposition et de prestations sociales;

- revoir les dépenses fiscales en vue de réduire leurs effets néfastes sur le plan économique, social et environnemental;
- remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à l'inadéquation des compétences, en particulier aux fins de la transition écologique, notamment en renforçant les politiques d'activation en faveur des groupes défavorisés sur le marché du travail;
- améliorer les performances et l'équité des systèmes d'éducation et de formation et poursuivre les réformes visant à renforcer la profession d'enseignant;
- éliminer progressivement les subventions en faveur de l'utilisation de combustibles fossiles dans les bâtiments, introduire l'élimination progressive de l'utilisation de combustibles fossiles dans les nouveaux bâtiments et accélérer les rénovations énergétiques;
- stimuler davantage la décarbonation et l'efficacité énergétique dans l'industrie;
- s'attaquer au problème de la congestion du réseau routier en poursuivant la mise au point de solutions de transport à vélo et de transport public ainsi qu'en introduisant un système de tarification routière pour les voitures;
- accélérer le déploiement des énergies renouvelables et des infrastructures de réseau liées en rationalisant les procédures d'octroi de permis et en adoptant des cadres juridiques visant à stimuler les investissements dans les installations

d'énergie renouvelable et à faciliter le partage de l'énergie;

- améliorer la résilience face au changement climatique par l'intermédiaire d'écosystèmes plus robustes, en garantissant une gestion de l'eau durable et en réduisant les émissions d'azote.

ANNEXES

Indicateurs transversaux	26
A1. Objectifs de développement durable	26
A2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations adressées à la Belgique	28
A3. Plans pour la reprise et la résilience – vue d'ensemble	31
A4. Autres instruments de l'Union pour la reprise et la croissance	33
A5. Résilience	36
Durabilité environnementale	38
A6. Pacte vert pour l'Europe	38
A7. Sécurité énergétique et caractère abordable de l'énergie	45
A8. Transition équitable vers la neutralité climatique	50
Productivité	53
A 9. Productivité, efficacité et circularité des ressources	53
A 10. Transformation numérique	56
A11. Innovation	59
A12. Industrie et marché unique	62
A 13. Administration publique	66
Équité	69
A 14: Emploi, qualifications et enjeux de la politique sociale à la lumière du socle européen des droits sociaux	69
A15. Éducation et formation	72
A16. Santé et systèmes de santé	75
A17. Résultats économiques et sociaux au niveau régional	78
Stabilité macroéconomique	81
A18. Principales évolutions du secteur financier	81
A19. Fiscalité	84
A20. Tableau récapitulatif des indicateurs économiques et financiers	87
A21. Analyse de la soutenabilité de la dette	88

LISTE DES TABLEAUX

A2.1. Tableau de synthèse sur les recommandations par pays de 2019, 2020, 2021 et 2022	29
A3.1. Éléments essentiels du PRR de la Belgique	32

A5.1.	Indices de résilience résumant la situation dans les différents domaines et dimensions des TBR	37
A6.1.	Indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans le pacte vert pour l'Europe d'un point de vue macroéconomique	44
A7.1.	Indicateurs clés en matière d'énergie	49
A8.1.	Indicateurs clés pour une transition équitable	52
A9.1.	Indicateurs globaux et systémiques sur la circularité	55
A10.1.	Objectifs clés de la décennie numérique contrôlés à l'aide des indicateurs DESI	58
A11.1.	Indicateurs clés en matière d'innovation	60
A12.1.	Industrie et marché unique	65
A13.1.	Indicateurs relatifs à l'administration publique	67
A14.1.	Tableau de bord social pour la Belgique	69
A14.2.	Objectifs nationaux de la Belgique pour 2030	71
A15.1.	Objectifs fixés au niveau de l'UE et autres indicateurs contextuels au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation	74
A16.1.	Indicateurs clés en matière de santé	77
A17.1.	Indicateurs sélectionnés au niveau régional	80
A18.1.	Indicateurs de solidité financière	82
A19.1.	Indicateurs de la fiscalité	84
A20.1.	Principaux indicateurs économiques et financiers	87
A21.1.	Analyse de la soutenabilité de la dette - Belgique	90
A21.2.	Carte thermique des risques pour la viabilité des finances publiques - Belgique	90

LISTE DES GRAPHIQUES

A1.1.	Progrès accomplis les cinq dernières années par la Belgique dans la réalisation des ODD	26
A2.1.	Progrès enregistrés par la Belgique dans les recommandations par pays pour la période 2019-2022 (Semestre européen de 2023)	28
A3.1.	Part des fonds de la FRR alloués à chaque pilier	31
A4.1.	Fonds de la politique de cohésion pour la période 2021-2027 en Belgique: budget par fonds	33
A4.2.	Synergies entre les fonds de la politique de cohésion et les six piliers de la FRR en Belgique	34
A4.3.	Contribution des fonds de la politique de cohésion aux ODD pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027 en Belgique	34
A6.1.	Thématique – Émissions de gaz à effet de serre des secteurs relevant de la répartition de l'effort en Mt eqCO ₂ au cours de la période 2005-2021	39
A6.2.	Bouquet énergétique (en haut) et bouquet d'énergie électrique (en bas), 2021	40
A6.3.	Thématique – Besoins d'investissement dans le domaine de l'environnement et investissements actuels, par an, 2014-2020	41
A7.1.	Niveaux de stockage souterrain de gaz en Belgique	45
A7.2.	Part de la consommation de gaz par secteur, 202	46
A7.3.	Prix de détail de l'énergie en Belgique pour l'industrie (en haut) et les ménages (en bas)	47
A7.4.	Investissement public dans les priorités de R&I de l'union de l'énergie	49
A8.1.	Défis de la transition équitable en Belgique	51
A8.2.	Effets distributifs des prix de l'énergie dus à l'augmentation des dépenses énergétiques (2021-2023)	51
A9.1.	Évolution de l'utilisation des matériaux	54
A9.2.	Traitement des déchets municipaux	54
A11.1.	Indicateurs en matière d'innovation en Wallonie	61
A12.1.	Prix à la production dans l'industrie	63
A12.2.	Environnement des entreprises et moteurs de la productivité	64
A13.1.	a) Part de la population d'âge actif travaillant dans le secteur public; b) proportion de femmes et d'hommes occupant des postes d'encadrement; c) indicateur de maturité des données ouvertes du secteur public: scores de 2022 (% du score total maximum) (côté gauche); classement des pays, score global (côté droit)	68
A15.1.	Jeunes connaissant des difficultés scolaires en lecture, mathématiques et sciences (combinées) classés par statut socio-économique, PISA 2018	72
A16.1.	Espérance de vie à la naissance, en années	75
A16.2.	Augmentation prévue des dépenses publiques consacrées aux soins de santé au cours de la période 2019-2070	75
A17.1.	PIB par habitant (2010) et croissance du PIB (2010 à 2020) - Belgique	78
A17.2.	Taux de chômage dans les régions de Belgique entre 2019 et 2021	79
A19.1.	Pression fiscale pour les ménages à un seul salaire et pour les deuxièmes apporteurs de revenus en pourcentage du coût total de la main-d'œuvre, 2022	85

LISTE DES CARTES

ANNEXE 1: OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La présente annexe évalue les progrès réalisés par la Belgique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) sur la base des quatre dimensions de la durabilité compétitive. Les 17 ODD et leurs indicateurs connexes fournissent un cadre stratégique au titre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. Les buts poursuivis sont de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de lutter contre le changement climatique et la crise environnementale, tout en s'assurant que personne ne soit laissé pour compte. L'UE et ses États membres se sont engagés à mettre en œuvre cet accord-cadre mondial historique et à jouer un rôle actif pour avancer autant que possible dans l'accomplissement des ODD. Le graphique ci-dessous est fondé sur l'ensemble

d'indicateurs ODD de l'Union développés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans l'Union.

Tandis que la Belgique affiche de bons résultats ou s'améliore pour la plupart des indicateurs d'ODD relatifs à la *durabilité environnementale*, elle doit rattraper la moyenne de l'UE, en particulier en ce qui concerne les ODD 2 (Faim «zéro»), 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et 15 (Vie terrestre). La Belgique a accompli certains progrès concernant les indicateurs de consommation d'énergie, y compris la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie (ODD 7), qui a augmenté pour passer de 8,7 % en 2016 à 13,0 % en 2021. Celle-ci reste cependant inférieure à la moyenne de l'UE (21,8 % en 2021).

Graphique A1.1: **Progrès accomplis les cinq dernières années par la Belgique dans la réalisation des ODD**



Pour des ensembles de données détaillés sur les différents ODD, voir le rapport annuel d'Eurostat «[Développement durable dans l'Union européenne](#)»; pour plus de détails concernant les données exhaustives par pays sur les progrès à court terme des États membres: [Principales constatations – Indicateurs de développement durable – Eurostat \(europa.eu\)](#). Le statut de chaque ODD dans un pays est obtenu par l'agrégation de tous les indicateurs pour l'objectif spécifique par rapport à la moyenne de l'UE. Un statut élevé ne signifie pas qu'un pays est sur le point d'atteindre un ODD spécifique, mais indique qu'il obtient en moyenne de meilleurs résultats que l'UE. Le score de progrès est une mesure absolue qui repose sur les évolutions des indicateurs au cours des cinq dernières années. Le calcul ne tient pas compte des valeurs d'objectif, car la plupart des objectifs stratégiques de l'UE ne sont valables que pour la valeur agrégée à l'échelle de l'UE. Toutes les données n'étant pas disponibles pour chaque objectif, les 17 ODD ne sont pas abordés pour chaque pays.

Source: Eurostat, dernière mise à jour du début d'avril 2023, à l'exception des indicateurs de l'enquête sur les forces de travail de l'UE (EFT) publiés le 27 avril 2023. Les données concernent principalement les périodes 2016-2021 et 2017-2022.

Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique prévoit des mesures visant à soutenir le remplacement des combustibles fossiles, en particulier pour la rénovation énergétique des bâtiments, la décarbonation de la production industrielle et le transport durable. Les émissions provenant de l'agriculture (ammoniac, nitrates) sont supérieures à la moyenne de l'UE (ODD 2 et 6), tout comme c'est le cas pour l'indicateur relatif à la présence de phosphate dans les cours d'eau (ODD 15). Concernant l'ODD 12, le taux d'utilisation de matières contribuant à l'économie circulaire s'est amélioré, passant de 17,6 % en 2016 à 20,5 % en 2021, et est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (11,7 %).

La Belgique obtient de bons résultats ou s'améliore dans plusieurs indicateurs en lien avec l'équité (ODD 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 10). La Belgique fait mieux que la moyenne de l'UE en ce qui concerne la pauvreté et la croissance inclusive (ODD 1 et 8). Cela est lié à la forte incidence redistributive du système de prélèvements et de prestations. La part des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est tombée à 18,8 % en 2021, en dessous de la moyenne de l'UE de 21,7 %. La Belgique a réalisé des progrès pour divers indicateurs liés à l'emploi. Il s'agit notamment du taux de chômage de longue durée (3,7 % en 2016, 2,6 % en 2021) ou du nombre de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (12,2 % en 2016, 10,1 % en 2021). Plusieurs mesures prévues par le PRR visent à lutter davantage contre le chômage, notamment en améliorant la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Toutefois, malgré ces mesures, le taux d'emploi reste bien en-deçà de l'objectif national pour 2030, étant freiné par un faible taux d'activité (voir l'annexe 12). Pour les groupes vulnérables en particulier, comme les adultes ayant un faible niveau d'études, les personnes issues de l'immigration et les personnes en situation de handicap, la participation au marché du travail reste basse.

La Belgique obtient de bons résultats et progresse encore pour ce qui est de tous les ODD en lien avec la productivité (ODD 4, 8 et 9). Elle obtient de très bons résultats en particulier pour l'innovation, avec une intensité des dépenses de R&D de 3,19 % du PIB en 2021, bien au-dessus de la moyenne de l'UE (2,27 %). La part des ménages disposant d'une connexion internet haut débit en 2021 (68,9 %) est encore

légèrement inférieure à la moyenne de l'UE (70,2 %). Les résultats de la Belgique en ce qui concerne les indicateurs en matière d'éducation sont globalement bons, bien que des préoccupations subsistent quant aux fortes inégalités dans les résultats scolaires liées au statut socioéconomique des élèves. La proportion des adultes possédant au moins des compétences numériques élémentaires était largement au-dessus de la moyenne de l'UE en 2021, à 54,2 % (53,9 % pour l'UE). Malgré tout, le pays est encore confronté à des difficultés de taille pour améliorer les compétences numériques. Le PRR prévoit des investissements considérables pour améliorer l'infrastructure et les équipements numériques dans les écoles.

La Belgique s'améliore en ce qui concerne les indicateurs sur les ODD en lien avec la stabilité macroéconomique (ODD 8, 16 et 17). La Belgique obtient de bons résultats en ce qui concerne la qualité de ses institutions (ODD 16), en particulier pour ce qui est de l'accès à la justice et de la sécurité personnelle. Toutefois, la confiance dans les institutions s'érode. Le pourcentage de la population ayant confiance dans le Parlement européen a chuté, passant de 60 % en 2017 à 51 % en 2022 (UE: augmentation de 47 % à 50 %). La Belgique enregistre des performances supérieures à la moyenne de l'UE en ce qui concerne les indicateurs liés à l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique).

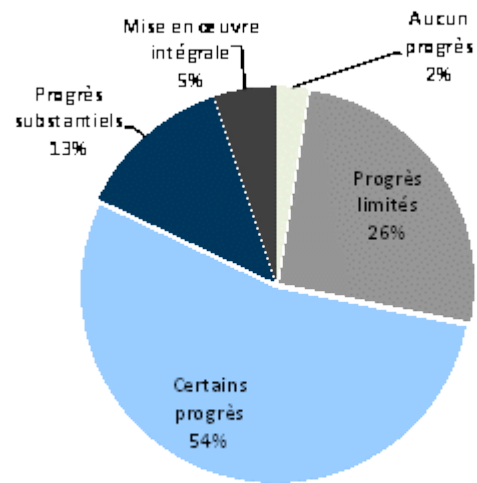
Les ODD formant un cadre global, tout lien avec les ODD en question sont soit détaillés soit illustrés par des icônes dans les autres annexes.



ANNEXE 2: PROGRES REALISEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ADRESSEES A LA BELGIQUE

La Commission a évalué les recommandations par pays 2019-2022 ⁽²¹⁾ adressées à la Belgique dans le contexte du Semestre européen. Ces recommandations portent sur un large éventail de domaines d'action en lien avec 14 des 17 objectifs de développement durable (voir les annexes 1 et 3). Cette évaluation tient compte de l'action des pouvoirs publics belges menée à ce jour ⁽²²⁾, ainsi que des engagements pris dans leur plan pour la reprise et la résilience (PRR) ⁽²³⁾. À ce stade de la mise en œuvre du PRR, 74 % des recommandations pays qui étaient axées sur des questions structurelles pour la période 2019-2022 ont enregistré au moins «certains progrès», tandis que 23 % ont enregistré des «progrès limités» (voir le graphique A2.1). Alors que la mise en œuvre du PRR se poursuit, d'importants progrès sont attendus dans les années à venir en réponse aux recommandations pays axées sur des questions structurelles.

Graphique A2.1: Progrès enregistrés par la Belgique dans les recommandations par pays pour la période 2019-2022 (Semestre européen de 2023)



Source: Commission européenne

⁽²¹⁾ Recommandations par pays 2022: [EUR-Lex - 32022H0901\(01\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)
Recommandations par pays 2021: [EUR-Lex - 32021H0729\(01\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)
Recommandations par pays 2020: [EUR-Lex - 32020H0826\(01\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)
Recommandations par pays 2019: [EUR-Lex - 32019H0905\(01\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

⁽²²⁾ Y compris l'action des pouvoirs publics déclarée dans le programme national de réforme, et dans les rapports au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) (rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des jalons et des cibles et s'appuyant sur l'évaluation des demandes de paiement).

⁽²³⁾ Les États membres ont été invités à relever efficacement l'ensemble ou une partie non négligeable des recommandations par pays pertinentes adoptées par le Conseil en 2019 et en 2020 dans leurs PRR. L'évaluation des recommandations présentée ici tient compte du degré de mise en œuvre des mesures incluses dans le PRR et de celles réalisées en dehors du PRR au moment de l'évaluation. Les mesures énoncées dans l'annexe de la décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du PRR, qui n'ont pas encore été adoptées ou mises en œuvre mais qui sont considérées comme annoncées de manière crédible, conformément à la méthode d'évaluation des recommandations par pays, justifient des «progrès limités». Une fois mises en œuvre, ces mesures peuvent donner lieu à «certains progrès/des progrès substantiels» ou à une «mise en œuvre intégrale».

Tableau A2.1: Tableau de synthèse sur les recommandations par pays de 2019, 2020, 2021 et 2022

Belgique	Évaluation en mai 2023*	Couverture des recommandations par le PRR d'ici 2026	ODD pertinents
Recommandation n° 1 de 2019	Progrès limités		
<i>Veiller à ce que le taux de croissance nominale des dépenses publiques primaires nettes ne dépasse pas 1,6 % en 2020, ce qui correspond à un ajustement structurel annuel de 0,6 % du PIB.</i>	N'est plus pertinent	Sans objet	ODD 8, 16
<i>Utiliser les recettes exceptionnelles pour accélérer la réduction du ratio de la dette publique.</i>	N'est plus pertinent	Sans objet	ODD 8, 16
<i>Poursuivre les réformes visant à garantir la viabilité budgétaire des systèmes de soins de longue durée et des pensions, notamment en limitant les possibilités de sortie précoce du marché du travail.</i>	Progrès limités		ODD 3
<i>Améliorer la composition et l'efficacité des dépenses publiques, notamment en procédant à des revues de dépenses, ainsi que la coordination des politiques budgétaires à tous les niveaux de pouvoir afin de libérer des marges pour les investissements publics.</i>	Progrès limités	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021	ODD 8
	Certains progrès		ODD 8, 16
	Progrès limités		ODD 8, 16
Recommandation n° 2 de 2019	Certains progrès		
<i>Supprimer les freins à l'emploi et renforcer l'efficacité des politiques actives du marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, les travailleurs âgés et les personnes issues de l'immigration.</i>	Progrès limités	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2023, 2024	ODD 8, 10
<i>Améliorer les performances et l'inclusivité des systèmes d'éducation et de formation</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	ODD 4, 8, 10
<i>et remédier à l'inadéquation des compétences.</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	ODD 4
Recommandation n° 3 de 2019	Certains progrès		
<i>Axer la politique économique liée aux investissements sur les transports durables, y compris l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire,</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2022, 2023, 2024	ODD 10, 11
<i>sur la transition énergétique et vers une économie à faible intensité de carbone,</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024, 2026	ODD 7, 9, 10, 11, 13
<i>ainsi que sur la recherche et l'innovation, en particulier dans le domaine de la numérisation, en tenant compte des disparités régionales.</i>	Progrès substantiels	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025,	ODD 9, 10, 11
<i>S'attaquer aux problèmes croissants de mobilité en renforçant les mesures incitatives et en supprimant les entraves à l'augmentation de l'offre et de la demande de transports collectifs et à faibles émissions.</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	ODD 11
Recommandation n° 4 de 2019	Certains progrès		
<i>Réduire la charge administrative et réglementaire afin de favoriser l'esprit d'entreprise</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024	ODD 8, 9
<i>et supprimer les obstacles à la concurrence dans le secteur des services, en particulier les télécommunications, le commerce de détail et les services professionnels.</i>	Certains progrès		ODD 9
Recommandation n° 1 de 2020	Progrès substantiels		
<i>Prendre toutes les mesures nécessaires, dans le respect de la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance, pour lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19, stimuler l'économie et soutenir la reprise qui s'ensuivra; lorsque les conditions économiques le permettront, à mener des politiques budgétaires visant à parvenir à des positions budgétaires à moyen terme prudentes et à garantir la viabilité de la dette, tout en favorisant les investissements.</i>	N'est plus pertinent	Sans objet	ODD 8, 16
<i>Renforcer la résilience globale du système de santé et à garantir l'approvisionnement en produits médicaux critiques.</i>	Progrès substantiels	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2022, 2023	ODD 3
Recommandation n° 2 de 2020	Certains progrès		
<i>Atténuer les répercussions de la crise liée à la COVID-19 sur le plan social et de l'emploi, notamment en promouvant des mesures actives efficaces sur le marché du travail</i>	Progrès substantiels	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2023, 2024	ODD 1, 2, 8, 10
<i>et en encourageant le développement des compétences.</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025	ODD 4
Recommandation n° 3 de 2020	Certains progrès		
<i>Assurer la mise en œuvre efficace des mesures de soutien à la trésorerie des PME et des travailleurs indépendants</i>	Mise en œuvre intégrale		ODD 8, 9
<i>et améliorer l'environnement des affaires.</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024	ODD 8, 9
<i>Accélérer des projets d'investissement public parvenus à maturité</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	ODD 8, 16
<i>et promouvoir les investissements privés pour favoriser la reprise économique.</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2022	ODD 8, 9
<i>Orienter les investissements vers la transition écologique et numérique, en particulier vers les infrastructures de transport durable,</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	ODD 11
<i>la production et l'utilisation propres et efficaces d'énergie,</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024	ODD 7, 9, 13
<i>l'économie circulaire,</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR à partir de 2021, 2022, 2023, 2024	ODD 6, 12, 15
<i>les infrastructures numériques, comme les réseaux 5G et Gigabit,</i>	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2025, 2026	ODD 9
<i>ainsi que la recherche et l'innovation.</i>	Progrès substantiels	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2022, 2023	ODD 9

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

Recommandation n° 1 de 2021	Certains progrès		
En 2022, utiliser la facilité pour la reprise et la résilience pour financer de nouveaux investissements favorisant la reprise, tout en menant une politique budgétaire prudente. Préserver les investissements financés au niveau national.	Mise en œuvre intégrale	Sans objet	ODD 8, 16
Lorsque les conditions économiques le permettront, mener une politique budgétaire qui vise à parvenir à des positions budgétaires prudentes à moyen terme et à garantir la viabilité à moyen terme des finances publiques.	Certains progrès	Sans objet	ODD 8, 16
Dans le même temps, renforcer les investissements pour stimuler le potentiel de croissance. Accorder une attention particulière à la composition des finances publiques, sur le plan tant des recettes que des dépenses, ainsi qu'à la qualité des mesures budgétaires, afin de garantir une reprise durable et inclusive. Donner la priorité aux investissements durables et propices à la croissance, en particulier aux investissements qui favorisent la transition écologique et numérique.	Progrès limités	Sans objet	ODD 8, 16
Donner la priorité aux réformes structurelles budgétaires qui concourront au financement des priorités des politiques publiques et contribueront à la viabilité à long terme des finances publiques, notamment, le cas échéant, en renforçant la couverture, l'adéquation et la viabilité des systèmes de santé et de protection sociale pour tous.	Progrès limités	Sans objet	ODD 8, 16
Recommandation n° 1 de 2022	Progrès limités		
En 2023, mener une politique budgétaire prudente, en particulier en maintenant la croissance des dépenses primaires courantes financées au niveau national en deçà de la croissance du PIB potentiel à moyen terme, compte tenu de la poursuite d'un soutien temporaire et ciblé aux ménages et aux entreprises les plus vulnérables aux hausses des prix de l'énergie et aux personnes fuyant l'Ukraine; se tenir prête à adapter les dépenses courantes à l'évolution de la situation.	Aucun progrès	Sans objet	ODD 8, 16
Accroître les investissements publics en faveur des transitions écologique et numérique et de la sécurité énergétique en tenant compte de l'initiative REPowerEU, notamment en recourant à la facilité pour la reprise et la résilience et à d'autres fonds de l'Union.	Progrès substantiels	Sans objet	ODD 8, 16
Pour la période postérieure à 2023, poursuivre une politique budgétaire visant à parvenir à des positions budgétaires à moyen terme prudentes et garantir une réduction crédible et progressive de la dette et la viabilité budgétaire à moyen terme par un assainissement progressif, des investissements et des réformes.	Progrès limités	Sans objet	ODD 8, 16
Donner la priorité aux réformes améliorant la viabilité budgétaire des soins de longue durée, notamment en encourageant une utilisation rentable des différents cadres de soins.	Progrès limités		ODD 3
Réformer les systèmes d'imposition et de prestations sociales afin de réduire les freins au travail en déplaçant la charge fiscale pesant sur le travail et en simplifiant le système d'imposition et de prestations sociales; réduire les dépenses fiscales et rendre le système fiscal plus neutre en matière d'investissement.	Progrès limités		ODD 8, 10, 12
Recommandation n° 2 de 2022			
Procéder à la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience, conformément aux jalons et cibles figurant dans la décision d'exécution du Conseil du 13 juillet 2021.	La mise en œuvre du PRR fait l'objet d'un suivi reposant sur un examen des demandes de paiement relevant du PRR et une analyse des rapports sur la réalisation des jalons et cibles publiés deux fois par an. Ceux-ci doivent être pris en compte dans les rapports par pays.		
Présenter les documents de programmation de la politique de cohésion 2021-2027 en vue de finaliser les négociations avec la Commission et d'entamer ensuite leur mise en œuvre.	Les progrès accomplis au regard des documents de programmation de la politique de cohésion font l'objet d'un suivi dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE.		
Recommandation n° 3 de 2022	Certains progrès		
Remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à l'inadéquation des compétences, notamment en améliorant les performances et le caractère inclusif du système d'éducation et de formation, en améliorant la qualité et l'adéquation au marché du travail de l'enseignement et de la formation professionnels et en développant des parcours professionnels et une formation plus flexibles et attrayants pour les enseignants.	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024 2025, 2026	ODD 4
2022 CSR 4	Certains progrès		
Réduire la dépendance globale à l'égard des combustibles fossiles	Progrès limités	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2022, 2023	ODD 7, 9, 13
en intensifiant les améliorations de l'efficacité énergétique et en réduisant l'utilisation de combustibles fossiles dans les bâtiments,	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2022, 2023, 2024	ODD 7
en promouvant l'utilisation et la fourniture des transports publics ainsi que la mobilité douce	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	ODD 11
et en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et des infrastructures de réseaux connexes en rationalisant davantage les procédures d'autorisation, notamment en réduisant la durée des procédures de recours et en adoptant des conditions-cadres pour stimuler les investissements dans les installations d'énergie solaire.	Certains progrès	Mesures pertinentes du PRR prévues à partir de 2022, 2023	ODD 7, 8, 9, 13

Remarque: * Voir la note de bas de page n° (23).

** Les mesures du PRR figurant dans ce tableau contribuent à la mise en œuvre des recommandations par pays. Néanmoins, des mesures supplémentaires en dehors du PRR sont nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les recommandations par pays et relever les défis qui les sous-tendent. Les mesures indiquées comme «en cours de mise en œuvre» sont uniquement celles incluses dans les demandes de paiement au titre de la FRR soumises et évaluées positivement par la Commission européenne.

Source: Commission européenne



La facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est la pièce maîtresse des efforts consentis par l'UE pour l'aider dans son redressement à la suite de la pandémie de COVID-19, accélérer le processus de double transition écologique et numérique, et renforcer la résilience aux chocs futurs. La FRR contribue également à la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations unies et répond aux recommandations par pays (voir l'annexe 2).

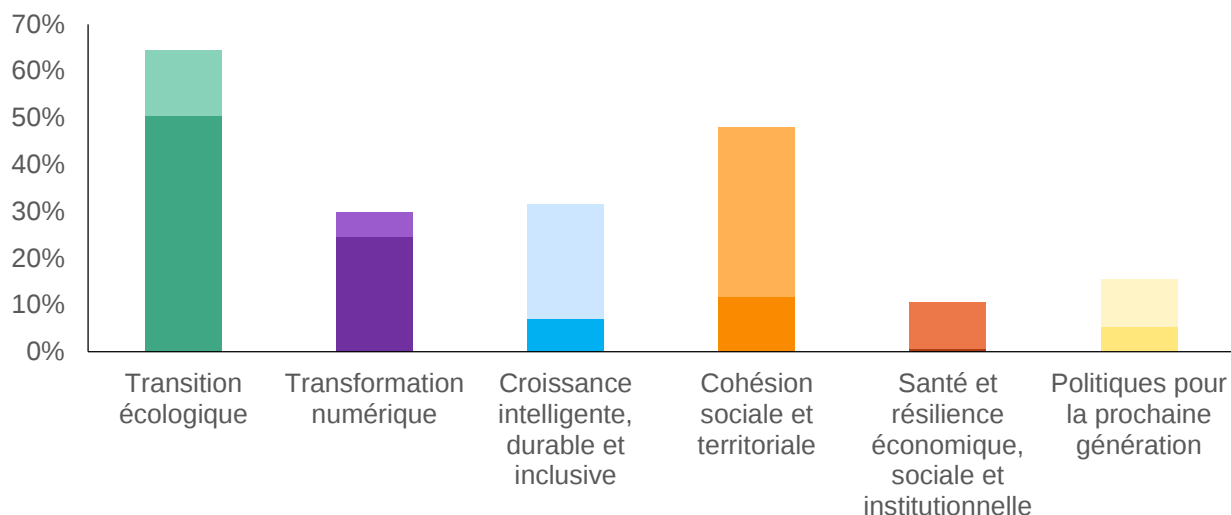
La Belgique a soumis son plan actuel pour la reprise et la résilience (PRR) le 30 avril 2021. L'évaluation positive de la Commission le 23 juin 2021 et l'approbation du Conseil le 13 juillet 2021 ont ouvert la voie au versement de 5,9 milliards d'EUR sous la forme de subventions au titre de la FRR au cours de la période 2021-2026.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement sur la FRR et l'évaluation des PRR nationaux, l'évolution de la situation géopolitique et économique a provoqué d'importantes perturbations au sein de l'UE. Pour répondre efficacement à ces perturbations, le règlement (adapté) sur la FRR permet aux États membres de modifier leur PRR pour un certain nombre de raisons. Conformément à l'article 11,

paragraphe 2, du règlement sur la FRR, la contribution financière maximale pour la Belgique a également été mise à jour le 30 juin 2022 pour s'élever à 4,5 milliards d'EUR sous forme de subventions.

Les progrès accomplis par la Belgique dans la mise en œuvre de son plan sont publiés dans le tableau de bord de la reprise et de la résilience. Le tableau de bord donne également un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la FRR dans son ensemble, et ce en toute transparence.

Graphique A3.1: **Part des fonds de la FRR alloués à chaque pilier**



Remarque: chaque mesure contribue à deux domaines d'action des six piliers. La dotation totale à l'ensemble des piliers affichée ci-dessus représente donc 200 % du coût estimé du PRR. La partie du bas représente le montant du pilier primaire et la partie du haut le montant du pilier secondaire.

Source: Tableau de bord de la reprise et de la résilience – https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/country_overview.html

Tableau A3.1: **Éléments essentiels du PRR de la Belgique**

	PRR actuel
Champ d'application	Plan initial
Date d'adoption de la décision d'exécution du Conseil	13-juil-21
Dotations totales	5,9 milliards d'EUR en subventions (1,2% du PIB)
Investissements et réformes	105 investissements et 35 réformes
Nombre total de jalons et cibles	210

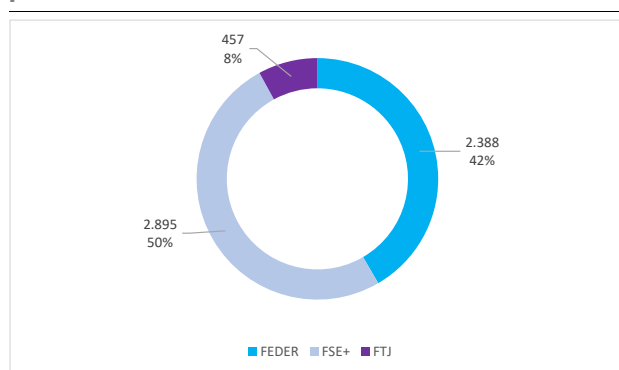
Source: Tableau de bord de la reprise et de la résilience

Dans le cadre de la FRR, 770 millions d'EUR ont été déboursés à ce jour en faveur de la Belgique. La Belgique a reçu ce montant en préfinancement, qui correspond à 13 % de la dotation financière, le 3 août 2021.



Le budget de l'UE, qui s'élève à plus de 1 200 milliards d'EUR pour la période 2021-2027, est axé sur la mise en œuvre des principales priorités de l'Union. Les investissements de la politique de cohésion s'élèvent à 392 milliards d'EUR dans l'ensemble de l'UE, dont environ 48 milliards d'EUR investis conformément aux objectifs de REPowerEU, et représentent près d'un tiers du budget global de l'UE.

Graphique A4.1: **Fonds de la politique de cohésion pour la période 2021-2027 en Belgique: budget par fonds**



(1) millions d'EUR en prix courants, % du total; (montant total, y compris co-financement UE et national)

Source: Commission européenne, données ouvertes sur la cohésion

Au cours de la période 2021-2027, en Belgique, les fonds de la politique de cohésion⁽²⁴⁾ investiront 1,3 milliard d'EUR dans la transition écologique et 220 millions d'EUR dans la transformation numérique, dans le cadre de la dotation totale du pays de 5,7 milliards d'EUR. En particulier, le Fonds européen de développement régional (FEDER) stimulera la recherche et l'innovation et favorisera le transfert de technologies avancées. Il soutiendra plus de 10 000 entreprises au total, en mettant l'accent sur la numérisation des petites et moyennes entreprises. Les investissements dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont au cœur du financement du FEDER en Belgique et devraient améliorer la

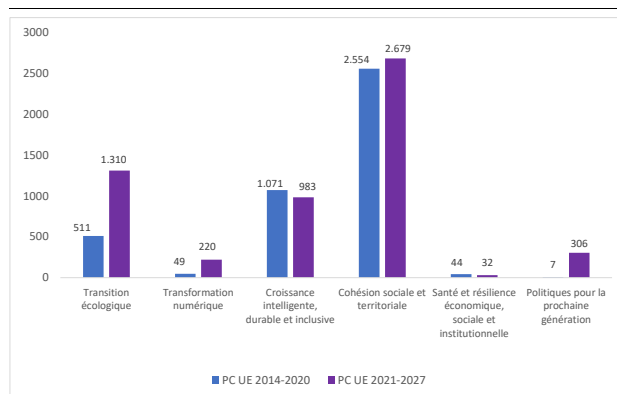
performance énergétique de plus de 230 000 mètres carrés de bâtiments publics. Les stratégies de développement territorial intégré contribueront à améliorer la vie de plus de 1,2 million de personnes. Le Fonds pour une transition juste (FTJ) mettra en place un système de production décentralisée d'énergie verte et de récupération d'énergie à partir de ressources renouvelables locales en Wallonie. Il contribuera également à la diversification et à la modernisation de l'économie en investissant dans les PME et dans le secteur industriel dans le cadre de son soutien aux industries locales. Dans le cadre du Fonds social européen+ (FSE+), la Belgique alloue 421 millions d'EUR à l'inclusion sociale, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, afin de renforcer leur position sur le marché du travail et dans la société. Il s'agit notamment de soutenir le perfectionnement et la reconversion professionnels au sein de l'économie verte et numérique, et d'œuvrer en faveur d'environnements de travail plus inclusifs.

Sur les investissements mentionnés ci-dessus, 407 millions d'EUR seront investis conformément aux objectifs de REPowerEU.

Ce montant s'ajoute aux 119 millions d'EUR consacrés à REPowerEU dans le cadre du budget pour la période 2014-2020. 349 millions d'EUR (2021-2027) et 100 millions d'EUR (2014-2020) sont destinés à l'amélioration de l'efficacité énergétique; et 58 millions d'EUR (2021-2027) et 19 millions d'EUR (2014-2020) sont destinés aux énergies renouvelables et à la R&I à faible émission de carbone.

⁽²⁴⁾ Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen+ (FSE+), Fonds de cohésion (FC), Fonds pour une transition juste (FTJ), à l'exclusion des programmes Interreg. Le montant total comprend les contributions nationales et de l'UE. Source des données: [données ouvertes sur la cohésion](#).

Graphique A4.2: **Synergies entre les fonds de la politique de cohésion et les six piliers de la FRR en Belgique**



(1) millions d'EUR en prix courants (montant total, y compris co-financement UE et national)

Source: Commission européenne

Au cours de la période 2014-2020, les fonds de la politique de cohésion ont mis 2,3 milliards d'EUR à la disposition de la Belgique ⁽²⁵⁾, avec un taux d'absorption de 70 % ⁽²⁶⁾. En incluant le financement national, l'investissement total s'élève à 4,4 milliards d'EUR, soit environ 0,1 % du PIB pour la période 2014-2020.

La Belgique continue de bénéficier de la flexibilité de la politique de cohésion pour soutenir la reprise économique, renforcer la convergence et apporter un soutien vital aux régions au sortir de la pandémie de COVID-19. L'instrument de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (REACT-EU) ⁽²⁷⁾ déployé dans le cadre de NextGenerationEU ajoute 330 millions d'EUR aux fonds alloués à la Belgique au titre de la politique de cohésion pour la période 2014-2020. REACT-EU a fourni plus de 45 millions d'EUR pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des PME

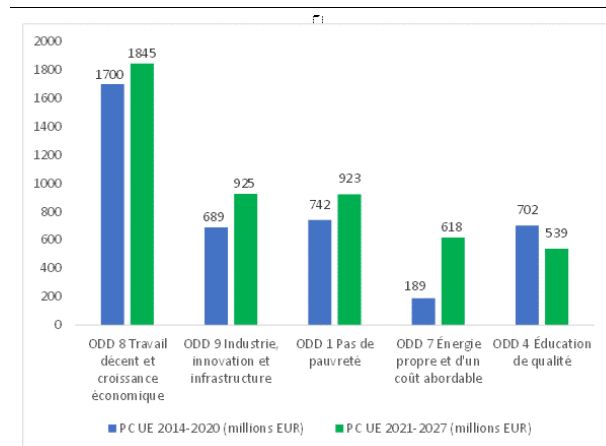
⁽²⁵⁾ Les fonds de la politique de cohésion comprennent le FEDER, le FSE et l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Les programmes de CTE sont exclus de cette liste. Conformément à la «règle N+3», les fonds engagés pour la période 2014-2020 doivent être dépensés d'ici à 2023. REACT-EU est inclus dans tous les chiffres. Le montant total comprend les financements nationaux et de l'UE. Source des données: [données ouvertes sur la cohésion](#).

⁽²⁶⁾ Les paiements de l'UE au titre de la politique de cohésion par État membre pour la période 2014-2020 sont mis à jour quotidiennement dans les [données ouvertes sur la cohésion](#).

⁽²⁷⁾ Dotation REACT-EU sur la page des [données ouvertes sur la cohésion](#).

et leur transition vers le commerce électronique. Plus de 39 millions d'EUR ont été consacrés à l'achat de matériel médical et à l'innovation dans le domaine de la santé. En outre, près de 387 millions d'EUR ont été provisoirement alloués à la Belgique par l'intermédiaire de la réserve d'ajustement au Brexit (RAB). Grâce à SAFE (Supporting Affordable Energy), la Belgique peut également mobiliser des fonds de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 afin de soutenir les ménages, les emplois et les entreprises vulnérables particulièrement touchés par les prix élevés de l'énergie.

Graphique A4.3: **Contribution des fonds de la politique de cohésion aux ODD pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027 en Belgique**



(1) Les 5 plus grandes contributions aux ODD en millions (EUR) prix courants.

Source: Commission européenne

Tant pour la période 2014-2020 que pour la période 2021-2027, les fonds de la politique de cohésion ont contribué de manière substantielle aux objectifs de développement durable (ODD). Ces fonds soutiennent 11 des 17 ODD, notamment l'ODD 8 «Travail décent et croissance économique» et l'ODD 9 «Industrie, innovation et infrastructure» ⁽²⁸⁾.

D'autres fonds de l'UE apportent un soutien de taille à la Belgique. La politique agricole commune (PAC) a débloqué 5,8 milliards d'EUR pour la période 2014-2022 et continuera à soutenir la Belgique à hauteur de 3,2 milliards d'EUR pour la période 2023-2027. Les deux fonds

⁽²⁸⁾ D'autres fonds de l'UE contribuent à la mise en œuvre des ODD. Citons, pour la période 2014-2022, le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

de la PAC (le Fonds européen agricole de garantie et le Fonds européen agricole pour le développement rural) contribuent au pacte vert pour l'Europe tout en assurant la sécurité alimentaire à long terme. Ils favorisent la durabilité sociale, environnementale et économique ainsi que l'innovation dans l'agriculture et les zones rurales, en coordination avec d'autres fonds de l'UE. Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche a mis 42 millions d'EUR à la disposition de la Belgique pour la période 2014-2020 et le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture alloue 40 millions d'EUR pour la période 2021-2027.

La Belgique bénéficie également d'autres programmes de l'UE, notamment le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, qui, dans le cadre du MIE 2 (2021-2027), a jusqu'à présent alloué 297 millions d'EUR à 17 projets spécifiques sur les réseaux de transport stratégiques. De même, Horizon Europe a alloué jusqu'à présent près de 838 millions d'EUR à la R&I belge, en plus des 3,4 milliards d'EUR affectés dans le cadre du programme précédent (Horizon 2020). La facilité de prêt au secteur public mise en place dans le cadre du mécanisme pour une transition juste met à disposition 14 millions d'EUR d'aide non remboursable de la Commission pour la période 2021-2027; ce montant sera combiné à des prêts de la BEI pour soutenir les investissements des entités du secteur public dans les régions en transition juste.

La Belgique a bénéficié d'un soutien au titre de l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) pour financer des dispositifs de chômage partiel et d'autres mesures similaires, y compris une mesure auxiliaire liée à la santé, afin d'atténuer les effets de la COVID-19. Le Conseil a accordé à la Belgique une assistance financière de 8 197 millions d'EUR sous forme de prêts, qui ont soutenu environ 29 % des travailleurs et 42 % des entreprises en 2020, et environ 10 % des travailleurs et 22 % des entreprises en 2021.

L'instrument d'appui technique (TSI) aide la Belgique à concevoir et à mettre en œuvre des réformes visant à soutenir la croissance, notamment celles prévues dans son plan pour la reprise et la résilience (PRR). La Belgique a reçu un soutien important depuis 2018.

On peut citer à titre d'exemple ⁽²⁹⁾ le soutien à la désignation des réformes et des investissements les plus appropriés pour diminuer la dépendance de la Belgique aux combustibles fossiles en provenance de Russie conformément au plan REPowerEU, en vue de faciliter la rénovation énergétique des logements privés, ainsi que pour réaliser la transformation numérique du système éducatif.

⁽²⁹⁾ Des fiches d'information par pays sur l'appui aux réformes sont disponibles [ici](#).



La présente annexe présente les capacités de résilience et les vulnérabilités relatives de la Belgique à l'aide des tableaux de bord de la résilience (TBR) ⁽³⁰⁾ de la Commission. Composés d'une série de 124 indicateurs quantitatifs, les TBR fournissent des indications générales sur la capacité des États membres à progresser dans quatre domaines interdépendants: social et économique, écologique, numérique et géopolitique. Les indicateurs montrent les vulnérabilités ⁽³¹⁾ et les capacités ⁽³²⁾ qui peuvent devenir de plus en plus pertinentes, à la fois pour réussir les transitions en cours et pour faire face aux chocs futurs potentiels. À cette fin, les TBR aident à déterminer les domaines qui nécessitent des efforts supplémentaires pour bâtir des économies et des sociétés plus fortes et plus résilientes. Ils sont résumés dans le tableau A5.1 sous forme d'indices synthétiques de résilience, qui aident à comprendre la situation relative globale pour chacune des quatre dimensions et leurs domaines sous-jacents pour la Belgique et l'EU-27 ⁽³³⁾.

Selon la série d'indicateurs de résilience du RDB, la Belgique affiche généralement un niveau de vulnérabilité similaire à la moyenne de l'UE. La Belgique présente des vulnérabilités moyennes dans chacune des dimensions des tableaux de bord de la résilience: sociale et économique, écologique, numérique et géopolitique. Elle est plus vulnérable que la moyenne de l'UE dans les domaines suivants: «atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci», «écosystèmes, biodiversité et agriculture durable», «cybersécurité»,

«approvisionnement en matières premières et en énergie» et «mondialisation financière». La Belgique est relativement peu vulnérable en ce qui concerne les domaines «numérisation de l'espace personnel», «santé, éducation et travail» et «inégalités et impact social des transitions» ⁽³⁴⁾.

Par rapport à la moyenne de l'UE, la Belgique présente un niveau de capacités globalement similaire mais légèrement supérieur pour tous les indicateurs TBR. Elle dispose de capacités élevées dans la dimension sociale et économique, et de capacités moyennes à élevées dans les dimensions écologique, numérique et géopolitique. La Belgique montre des capacités plus fortes que la moyenne de l'UE dans les domaines suivants: «inégalités et impact social des transitions», «écosystèmes, biodiversité et agriculture durable», «numérisation de l'industrie», «approvisionnement en matières premières et en énergie» et «chaînes de valeur et commerce». Il est possible d'améliorer les capacités par rapport à l'UE dans le domaine de l'«atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci» et de l'«utilisation durable des ressources».

⁽³⁰⁾ Pour de plus amples informations, voir https://ec.europa.eu/info/strategy/strategic-planning/strategic-foresight/2020-strategic-foresight-report/resilience-dashboards_fr; voir également le rapport de prospective stratégique 2020 [COM(2020) 493].

⁽³¹⁾ Les vulnérabilités décrivent les caractéristiques qui peuvent exacerber l'effet négatif des crises et des transitions, ou les obstacles qui peuvent entraver la réalisation des objectifs stratégiques à long terme.

⁽³²⁾ Les capacités se réfèrent aux éléments facilitateurs ou aux aptitudes à faire face aux crises et aux changements structurels et à gérer les transitions.

⁽³³⁾ Cette annexe est liée à l'annexe 1 sur les ODD, à l'annexe 6 sur le pacte vert, à l'annexe 8 sur la transition équitable vers la neutralité climatique, à l'annexe 9 sur la productivité, l'efficacité et la circularité des ressources, à l'annexe 10 sur la transition numérique et à l'annexe 14 sur le socle européen des droits sociaux.

⁽³⁴⁾ Ceci est dû au faible rapport interquintile de revenus de la Belgique et à l'AROE. Dans le même temps, la Belgique présente un écart important entre l'emploi des ressortissants de l'UE et celui des ressortissants des pays tiers dans le domaine «sécurité et démographie».

Tableau A5.1: **Indices de résilience résumant la situation dans les différents domaines et dimensions des TBR**

Dimension/Domaine	Vulnérabilités		Capacités	
	BE	EU-27	BE	EU-27
Social et économique				
Inégalités et impact social des transitions				
Santé, éducation et travail				
Stabilité et durabilité économiques et financières				
Écologique				
Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci				
Utilisation durable des ressources				
Écosystèmes, biodiversité, agriculture durable				
Numérique				
Numérique pour l'espace personnel				
Numérique pour l'industrie				
Numérique pour l'espace public				
Cybersecurité				
Géopolitique				
Approvisionnement en matières premières et en énergie				
Chaînes de valeur et commerce				
Mondialisation financière				
Sécurité et démographie				

Indice des vulnérabilités

- Élevé
- Moyen-élevé
- Moyen
- Moyen-faible
- Faible
- Non disponible

Indice des capacités

- Élevé
- Moyen-élevé
- Moyen
- Moyen-faible
- Faible
- Non disponible

(1) Les données concernent 2021, et «EU-27» se réfère à la valeur pour l'UE dans son ensemble. Les données relatives aux vulnérabilités de l'EU-27 dans le domaine «chaînes de valeur et commerce» ne sont pas disponibles, car elles comprennent des mesures de concentration des partenaires qui ne sont pas comparables aux valeurs des États membres.

Source: Tableaux de bord du CCR sur la résilience - Commission européenne

La transition écologique en Belgique nécessite une action continue dans plusieurs domaines, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le transport durable. La mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe est en cours en Belgique; la présente annexe fournit un aperçu des principaux aspects en jeu ⁽³⁵⁾.

La Belgique n'a pas encore défini toutes les mesures de politique climatique dont elle a besoin pour atteindre son nouvel objectif climatique 2030 pour les secteurs relevant de la répartition de l'effort ⁽³⁶⁾. Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre de la Belgique dans ces secteurs pour 2021 devraient montrer que le pays a produit un peu moins que ses quotas annuels d'émissions ⁽³⁷⁾. Les politiques actuelles de la Belgique devraient permettre de réduire ces émissions de 14 % par rapport aux niveaux de 2005 en 2030, ce qui n'est pas suffisant pour atteindre l'objectif de répartition de l'effort, même avant que celui-ci n'ait été revu à la

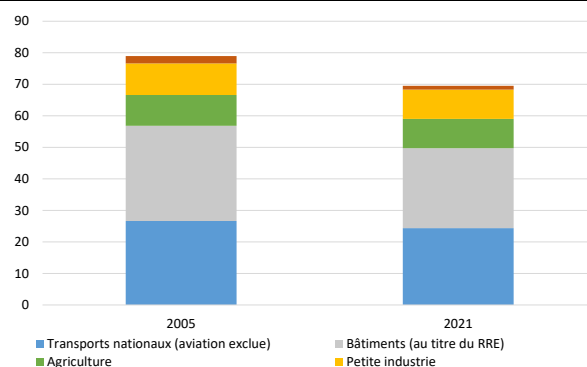
⁽³⁵⁾ L'aperçu fourni dans la présente annexe est complété par l'annexe 7 sur la sécurité et l'accessibilité financière de l'énergie, par l'annexe 8 sur la transition équitable vers la neutralité climatique et la durabilité environnementale, par l'annexe 9 sur la productivité, l'efficacité et la circularité des ressources, par l'annexe 11 sur l'innovation, et par l'annexe 19 sur la fiscalité.

⁽³⁶⁾ Les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre des États membres pour 2030 («objectifs de répartition de l'effort») ont été revus à la hausse par le règlement (UE) 2023/857 (règlement sur la répartition de l'effort) modifiant le règlement (UE) 2018/842, qui aligne l'action dans les secteurs concernés sur l'objectif d'atteindre, au niveau de l'Union, des réductions d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'économie d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990. Le règlement fixe des objectifs nationaux pour les secteurs qui ne font pas partie du système actuel d'échange de quotas d'émission de l'UE, notamment: les bâtiments (chauffage et climatisation), le transport routier, l'agriculture, les déchets et la petite industrie. Les émissions couvertes par le SEQUE-UE et le règlement sur la répartition de l'effort sont complétés par des absorptions nettes dans le secteur de l'utilisation des terres, régies par le règlement (UE) 2018/841 [règlement relatif à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF)], modifié par le règlement (UE) 2023/839.

⁽³⁷⁾ Les quotas annuels d'émissions de la Belgique pour 2021 étaient d'environ 70,1 Mt eqCO₂, et ses émissions approximatives pour 2021 étaient de 69,5 Mt. Voir Commission européenne, Accélérer la transition vers la neutralité climatique pour la sécurité et la prospérité de l'Europe: Rapport d'étape sur l'action climatique de l'UE (2022), SWD(2022)343.

hausse conformément à l'objectif de 55 % de l'UE. Les mesures supplémentaires envisagées permettraient de réduire encore les émissions de 38 %, ce qui dépasserait l'objectif actuel mais n'atteindrait pas le nouvel objectif de réduction de 47 % fixé par la Belgique ⁽³⁸⁾. La Belgique a alloué 50 % de ses subventions au titre de la facilité pour la reprise et la résilience à des réformes et investissements clés en vue d'atteindre les objectifs climatiques ⁽³⁹⁾.

Graphique A6.1: Thématique – Émissions de gaz à effet de serre des secteurs relevant de la répartition de l'effort en Mt eqCO₂ au cours de la période 2005-2021



Source: Agence européenne pour l'environnement.

La Belgique n'est pas en voie d'atteindre son objectif d'absorption nette du carbone pour

⁽³⁸⁾ Voir les informations sur la distance par rapport à l'objectif de la politique climatique pour 2030 dans le tableau A6.1. Mesures existantes et supplémentaires au 15 mars 2021. Voir également l'annexe 2 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques à chaque pays pour une perspective complémentaire, à plus court terme, sur les mesures de politique climatique.

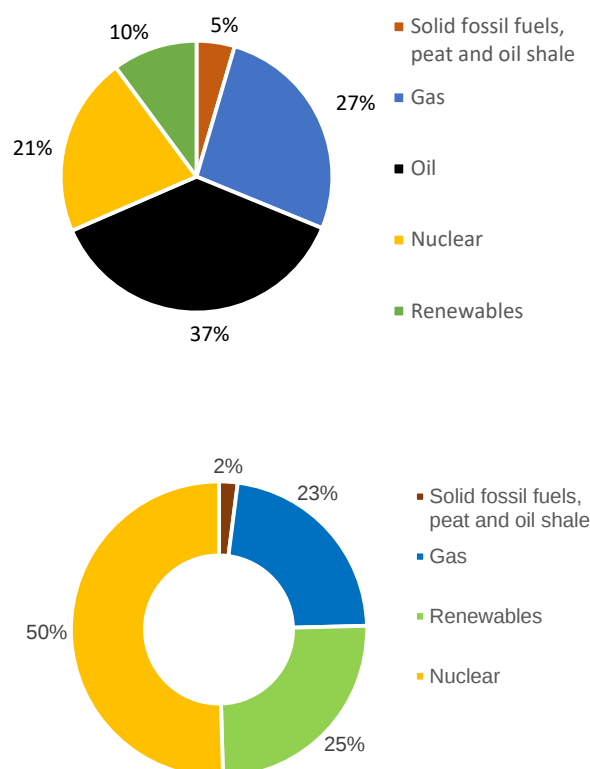
⁽³⁹⁾ Par exemple, les investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments, y compris des logements sociaux, et la mobilité durable (infrastructures ferroviaires, bus publics verts, stations de recharge électrique, transports publics urbains et création ou rénovation de pistes cyclables). Le plan comprend également une réforme importante visant à promouvoir le transport routier électrique en limitant les taux d'imposition préférentiels des voitures de société aux véhicules à zéro émission d'ici à 2026. Il soutient la décarbonation du secteur de l'énergie en encourageant l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie. En ce qui concerne la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, les investissements comprennent la reconnexion des écosystèmes, le renforcement des zones naturelles protégées, des forêts et des zones humides, ainsi que des mesures structurelles visant à gérer durablement la disponibilité de l'eau.



2030 dans le secteur de l'utilisation des terres. Les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) en Belgique sont relativement élevées. Les forêts et les prairies belges réalisent une part importante de l'absorption nette de carbone par l'utilisation des terres. Pour 2030, l'objectif d'absorption nette lié à l'UTCATF de la Belgique est de 1 352 kt eqCO₂ (voir le tableau A6.1) ⁽⁴⁰⁾. Les absorptions nettes ont diminué depuis 2013. Les plans stratégiques de la politique agricole commune de la Wallonie et de la Flandre comprennent plusieurs mesures liées au stockage du carbone dans les sols.

Les combustibles fossiles continuent de jouer un rôle important dans le bouquet énergétique de la Belgique, et l'abandon progressif de l'énergie nucléaire doit être compensé par des capacités supplémentaires rémunérées par le mécanisme de rémunération de la capacité (MRC), y compris la gestion de la demande, et par l'augmentation des énergies renouvelables. En 2021, le pétrole représentait 37 % du bouquet énergétique de la Belgique (consommation intérieure brute), le gaz naturel 27 % et les énergies renouvelables 10 % (voir le graphique A6.2). Le bouquet d'énergie électrique de la Belgique est fortement décarboné, avec 50 % d'électricité d'origine nucléaire et 25 % d'origine renouvelable en 2021 (voir le graphique A6.2). Le plan pour l'énergie et le climat prévoyait la suppression progressive de la capacité nucléaire de 6 GW d'ici à 2025, mais en avril 2022, la Belgique a décidé de prolonger l'utilisation de 2 GW d'énergie nucléaire. Le gouvernement belge négocie avec le propriétaire des deux centrales concernées une prolongation d'une durée de 10 ans.

Graphique A6.2: **Bouquet énergétique (en haut) et bouquet d'énergie électrique (en bas), 2021.**



Le bouquet énergétique tient compte de la consommation intérieure brute, à l'exclusion de la chaleur et de l'électricité. La part des énergies renouvelables inclut les biocarburants et les déchets non renouvelables.

Source: Eurostat

Afin de compenser la sortie partielle du nucléaire, des efforts pour un déploiement plus important des énergies renouvelables permettraient à la Belgique d'atteindre ses objectifs. Le déploiement des énergies renouvelables reste limité: la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a atteint 13,0 % en 2021, dont 0,57 % de transferts statistiques (par rapport à une moyenne européenne de 21,8 %). L'objectif de la Belgique de 17,5 % d'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici à 2030, qui figurait dans le plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC), a été jugé peu ambitieux par la Commission dans son évaluation de 2020. La Belgique devra renforcer considérablement son objectif en matière d'énergies renouvelables dans le PNEC actualisé, afin de tenir compte des objectifs plus ambitieux fixés par l'UE en matière

⁽⁴⁰⁾ Cette valeur est indicative et sera mise à jour en 2025 [conformément au règlement (UE) 2023/839].

de climat et d'énergie dans le paquet «Ajustement à l'objectif 55» et dans le plan REPowerEU. D'après l'IRENA ⁽⁴¹⁾, la capacité solaire photovoltaïque de la Belgique est passée de 4,6 GW en 2019 à 5,6 GW en 2020, à 6,0 GW en 2021 et à 6,9 GW en 2022. Le taux de croissance annuel a augmenté en 2022 (+15 %) par rapport à 2021 (+8 %), mais pas encore au niveau de 2019 (+20 %). Le 17 février 2023, le gouvernement flamand a approuvé une obligation pour les bâtiments dont la consommation d'électricité sur le réseau est importante de disposer de panneaux solaires photovoltaïques: les consommateurs d'électricité dont la consommation annuelle est supérieure à 1 GWh et les bâtiments des organismes publics dont la consommation est supérieure à 250 MWh seront tenus d'installer des panneaux solaires sur au moins une partie de leur toit d'ici à 2025 (avec une perspective d'extension pour 2030 et 2035). Le plan pour la reprise et la résilience de la Belgique prévoit 100 millions d'EUR pour une île énergétique en mer dotée d'une infrastructure de transport. Cela permettra de connecter 3,5 GW supplémentaires d'électricité offshore dont la production est prévue dans les parcs éoliens de la zone de l'Île Princesse Elisabeth [en plus des 2,3 GW actuellement installés, pour atteindre 5,8 GW d'ici à 2030 ⁽⁴²⁾] et d'établir des interconnexions avec le Danemark et le Royaume-Uni. L'île contribuera aux objectifs fixés par la coopération énergétique des pays des mers du Nord et aux ambitieux objectifs combinés pour l'éolien en mer.

Les mesures d'efficacité énergétique prévues par la Belgique doivent être mises en œuvre rapidement. Les objectifs du PNEC de la Belgique en matière de consommation d'énergie primaire et finale ont été jugés peu ambitieux dans l'évaluation de la Commission pour 2020. Sur la base de la trajectoire de consommation d'énergie pour la période 2018-2021, la Belgique ne devrait pas être en mesure d'atteindre son objectif de 2030 pour la consommation d'énergie primaire et finale, tel qu'il a été notifié dans son PNEC ⁽⁴³⁾. Le

plan belge pour la reprise et la résilience soutient cet objectif en allouant 1 milliard d'EUR à la rénovation énergétique de plus de 200 000 logements privés et sociaux et de plus d'un million de m² de bâtiments publics. Le plan comprend une réforme visant à mettre en place des guichets uniques pour aider les personnes à demander ces subventions. Le gouvernement flamand a récemment approuvé plusieurs mesures destinées à stimuler l'efficacité énergétique et l'électrification dans l'industrie.

Le secteur des transports en Belgique génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote.

La part des véhicules électriques et la densité des points de recharge publics augmentent rapidement mais demeurent inférieures à la moyenne de l'UE. La Belgique est à la deuxième place dans l'UE concernant la part de lignes ferroviaires électrifiées. Néanmoins, le transport individuel de passagers reste prédominant: les quatre cinquièmes des passagers-kilomètres sont effectués en voiture ⁽⁴⁴⁾. Cette situation aggrave les embouteillages et augmente la pollution atmosphérique saisonnière, ce qui entraîne des coûts sanitaires et économiques importants dans six zones de qualité de l'air. Des actions visant à lutter contre l'utilisation individuelle de la voiture et à investir dans les transports durables contribueraient à faire baisser ces coûts. La part élevée des voitures particulières dans le trafic quotidien de voyageurs est restée stable depuis 1999 ⁽⁴⁵⁾. L'utilisation des transports en commun ne s'est pas encore complètement rétablie après la crise de la COVID-19. Il est possible de faire beaucoup plus pour promouvoir les transports en commun, notamment en améliorant les services suburbains et interurbains, en investissant dans le renouvellement des flottes et en augmentant la fréquence des services. En 2022, l'utilisation du vélo en tant que mode de transport pour les déplacements domicile-travail a augmenté, en particulier en Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale, grâce à des investissements continus dans les aménagements de pistes cyclables, à des initiatives de promotion et à des mesures incitatives ciblées. Toutefois, il est

⁽⁴¹⁾ Statistiques de l'IRENA sur la capacité de production d'énergie renouvelable en 2023.

⁽⁴²⁾ Engagement du gouvernement fédéral, avril 2022

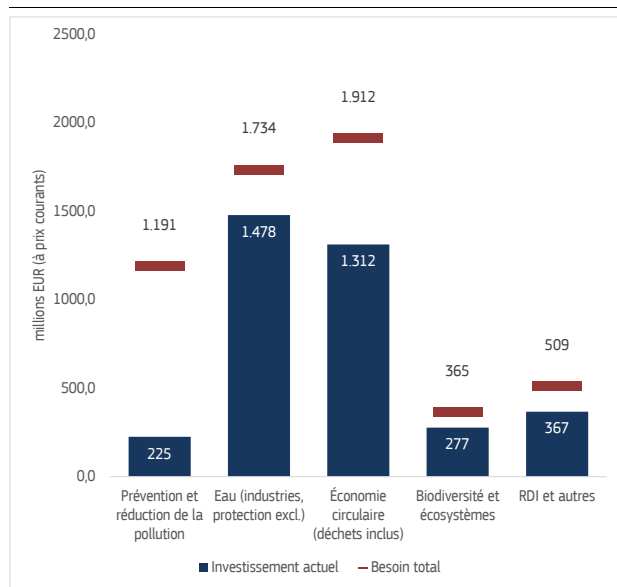
⁽⁴³⁾ Après la conclusion des négociations sur la refonte de la directive sur l'efficacité énergétique, l'ambition des objectifs nationaux et de l'UE ainsi que des mesures nationales en faveur de l'efficacité énergétique pour atteindre ces objectifs devrait se renforcer.

⁽⁴⁴⁾ Commission européenne, Direction générale de la mobilité et des transports, [EU transport in figures: statistical pocketbook 2022](#), Office des publications de l'Union européenne, 2022.

⁽⁴⁵⁾ [Monitor survey, 2017](#).

possible d'agir encore davantage sur les investissements dans l'aménagement de pistes cyclables et dans la sécurité routière pour les cyclistes. Les mesures prises dans le cadre du programme de lutte contre la pollution atmosphérique restent insuffisantes.

Graphique A6.3: **Thématique – Besoins d'investissement dans le domaine de l'environnement et investissements actuels, par an, 2014-2020**



Source: Commission européenne.

La Belgique gagnerait à investir davantage dans la protection de l'environnement et dans des mesures de lutte contre la pollution ⁽⁴⁶⁾. Entre 2014 et 2020, les besoins en investissements environnementaux ont été estimés à au moins 5,7 milliards d'EUR, tandis que les investissements s'élevaient à environ 3,7 milliards d'EUR, ce qui laisse un déficit d'au moins 2 milliards d'EUR par an (voir le graphique A6.3) ⁽⁴⁷⁾. Le réseau Natura 2000 couvre 13 % du territoire belge ⁽⁴⁸⁾. La biodiversité

est confrontée à des difficultés particulières, la quasi-totalité des habitats étant dans un état de conservation défavorable. La conservation des sites marins implique souvent la mise en place de réglementations de pêche, ce qui constitue un défi. La Belgique doit encore attribuer des ressources suffisantes à la protection de la biodiversité.

Le changement climatique crée de nombreux défis pour la Belgique, notamment en matière de gestion des eaux. La pression exercée sur l'écosystème par la pollution se poursuit ⁽⁴⁹⁾. Les événements météorologiques extrêmes liés au climat survenus entre 1980 et 2020 ont causé 3 milliards d'EUR de dommages économiques ⁽⁵⁰⁾. Les inondations fluviales de 2021 ont causé plus de 2 milliards d'EUR de dommages, la moitié seulement des actifs étant assurés. Le changement climatique affecte la mobilité, l'énergie, l'environnement bâti, l'agriculture, la finance et le tourisme. Ces secteurs sont sensibles à la pénurie d'eau accrue et aux risques d'inondation. Le plan pour la reprise et la résilience prévoit des mesures de rétention d'eau, de retraçage des voies d'eau, de création de zones inondables et de protection des écosystèmes. Toutefois, la gestion des eaux reste un défi. Des investissements en infrastructures sont nécessaires pour la collecte et le traitement des eaux usées en Wallonie. Le 10 mars 2023, le gouvernement flamand a conclu un accord politique sur l'approche à adopter pour réduire les émissions d'azote. En Wallonie, les programmes d'action pour le respect de la législation sur les nitrates accusent un sérieux retard. L'agriculture reste la principale source d'émissions d'ammoniac et l'agriculture intensive en Flandre exerce une forte pression sur les écosystèmes. Les plans stratégiques de la politique agricole commune de la Flandre et de la Wallonie contiennent certaines mesures visant à résoudre ces problèmes. La Belgique pourrait s'appuyer davantage sur des mesures fiscales pour internaliser le coût de la pollution de l'air et limiter la pollution de l'eau, notamment par un recours accru aux taxes

⁽⁴⁶⁾ Les objectifs environnementaux comprennent la prévention et la réduction de la pollution, la gestion des eaux et les industries, l'économie circulaire et les déchets, la biodiversité et les écosystèmes (Commission européenne, 2022, Environmental Implementation Review, [rapport pour la Belgique](#)).

⁽⁴⁷⁾ En tenant compte également des besoins estimés au niveau de l'UE uniquement (par exemple, protection des eaux, plus grande circularité, stratégie en faveur de la biodiversité).

⁽⁴⁸⁾ En 2021, la Belgique comptait 14,7 % de zones terrestres protégées (Natura 2000 et zones désignées au niveau national), contre une moyenne de l'UE de 26,4 % (Agence

européenne pour l'environnement, 2023, [baromètre Natura 2000](#)).

⁽⁴⁹⁾ Agence européenne pour l'environnement, *Advancing towards climate resilience in Europe*, à paraître.

⁽⁵⁰⁾ Voir Agence européenne pour l'environnement, [Economic losses from climate-related extremes in Europe](#), publié le 3.2.2022.

environnementales ⁽⁵¹⁾ (voir l'annexe 19). Par exemple, la taxe actuelle sur les pesticides pourrait être étendue, car elle ne couvre que cinq substances.

La Belgique accorde des subventions aux combustibles fossiles et d'autres subventions préjudiciables à l'environnement dont la réforme pourrait être envisagée, tout en garantissant la sécurité alimentaire et énergétique et en atténuant les effets sociaux. Elle a accordé plus de 4 milliards d'EUR de subventions pour les combustibles fossiles en 2020 ⁽⁵²⁾, principalement sous la forme d'exonérations fiscales et de taux d'accises ou de TVA réduits, ce qui désavantage les alternatives à faible émission de carbone. La Belgique va progressivement supprimer le régime fiscal des voitures de société pour les véhicules à carburant fossile, mais les résultats ne sont pas encore visibles. Des subventions préjudiciables à l'environnement ont été identifiées, à l'issue d'une première évaluation, dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, de l'électricité, du gaz, de la vapeur et de l'air conditionné, des transports et du stockage, des services manufacturiers et de la distribution d'eau et de l'assainissement. À titre d'exemples de telles subventions, on peut citer le taux réduit de TVA pour les engrais et les pesticides, le remboursement des droits d'accise pour le carburant diesel utilisé dans l'agriculture et l'allègement fiscal pour le gazole, le taux réduit de la taxe sur l'énergie pour le fioul léger utilisé dans les engins mobiles, le remboursement des droits d'accise sur le diesel utilisé dans le transport de marchandises et d'autres catégories de transport de passagers ou l'exonération des droits d'accise et l'allègement fiscal pour le gaz naturel destiné aux consommateurs industriels ⁽⁵³⁾. Une

cartographie, par la Belgique, de toutes les subventions préjudiciables à l'environnement permettrait de classer par ordre de priorité celles qui devraient faire l'objet d'une réforme.

En affectant une part plus importante des recettes du système d'échange de quotas d'émission à l'action climatique, la Belgique pourrait réduire son exposition au coût du carbone. En 2021, ses recettes provenant du système d'échange de quotas d'émission de l'UE s'élevaient à 533 millions d'EUR. Elle n'a alloué que 14 % de ce montant à des objectifs liés au climat et à l'énergie, ce qui est bien inférieur au minimum de 50 % recommandé par la directive sur le système d'échange de quotas d'émission.

⁽⁵¹⁾ Commission européenne, 2021, Green taxation and other economic instruments – Internalising environmental costs to make the polluter pay, [Ensuring that polluters pay](#).

⁽⁵²⁾ Les données sur les subventions aux combustibles fossiles de 2020 sont exprimées en EUR de 2021 et proviennent du rapport 2022 sur l'état de l'union de l'énergie. Une étude nationale plus récente révèle que la Belgique a accordé des subventions aux combustibles fossiles d'une valeur de 11 milliards d'EUR en 2021 (FOD Financien (2021) «Federale inventaris van subsidies voor fossiele brandstoffen», wettelijk depot D/2021/2196/15.).

⁽⁵³⁾ Évaluation initiale des subventions préjudiciables à l'environnement réalisée par la Commission dans [la «boîte à outils» de 2022 pour la réforme des subventions préjudiciables à l'environnement en Europe](#), en utilisant les

définitions de l'OCDE et en se basant sur les ensembles de données suivants: suivi et évaluation des politiques agricoles de l'OCDE; base de données de l'OCDE sur les instruments de politique pour l'environnement (PINE); base de données statistiques de l'OCDE sur le soutien aux combustibles fossiles; estimations du FMI concernant les subventions à l'énergie au niveau des pays. L'[annexe 4](#) de la «boîte à outils» contient des exemples détaillés de subventions qui devraient faire l'objet d'une réforme.

Tableau A6.1: Indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans le pacte vert pour l'Europe d'un point de vue macroéconomique

			2005	2017	2018	2019	2020	2021	Ajustement à l'objectif 55		
									cible/valeur	Écart	
									2030	AME	AMS
Progrès vers les objectifs stratégiques	Réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs relevant de la répartition de l'effort ⁽¹⁾	Mt eq CO ₂ ; %; pp	80,29	-12%	-8%	-10%	-19%	-	-47%	-33	-9
	Absorptions nettes de carbone dans le secteur UTCATF ⁽²⁾	kt eq CO ₂	-1.765	-645	-608	-480	-335	-324	-1352	n/a	n/a
									Contribution nationale à la cible UE 2030		
	Part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie ⁽³⁾	%	2%	9%	9%	10%	13%	13%	17,5%		
	Efficacité énergétique: consommation d'énergie primaire ⁽³⁾	Mtep	51,6	48,5	46,5	48,4	43,9	48,8	42,7		
	Efficacité énergétique: consommation finale d'énergie ⁽³⁾	Mtep	36,8	36,1	36,4	35,8	33,2	35,9	35,2		
			Belgique						UE		
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Indicateurs budgétaires et financiers	Taxes environnementales (% du PIB)	% du PIB	2,7	2,7	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,2	2,2
	Taxes environnementales (% de la fiscalité totale) ⁽⁴⁾	% de la fiscalité	6,0	6,0	6,0	6,1	5,8	5,7	5,9	5,6	5,5
	Dépenses publiques pour la protection de l'environnement	% des dépenses totales	2,2	2,4	2,5	2,5	2,5	2,4	1,7	1,6	1,6
	Investissements dans la protection de l'environnement ⁽⁵⁾	% du PIB	0,5	0,6	0,6	0,6	-	-	0,4	0,4	0,4
	Subventions pour les combustibles fossiles ⁽⁶⁾	Mld EUR 2021	2,9	3,1	3,4	3,6	4,0	-	53,0	50,0	-
Climat	Déficit de protection contre les aléas climatiques ⁽⁷⁾	score 1-4	1,7 1,2						1,5		
	Émissions nettes de gaz à effet de serre	1990 = 100	80,0	82,0	83,0	82,0	76,0	77,0	76,0	69,0	72,0
	Intensité des émissions de gaz à effet de serre dans l'économie	kg EUR ⁻¹ 10	0,31	0,30	0,29	0,29	0,28	-	0,31	0,30	-
Énergie	Intensité énergétique de l'économie	kg ep EUR ⁻¹ 10	0,14	0,14	0,13	0,13	0,13	-	0,11	0,11	-
	Consommation finale d'énergie (CFE)	2015=100	101,3	100,4	101,2	99,5	92,3	99,8	102,9	94,6	101,1
	FCE dans le secteur de la construction résidentielle	2015=100	100,5	99,0	98,0	95,6	95,6	104,2	101,3	101,3	106,8
Pollution	FCE dans le secteur des bâtiments de service	2015=100	100,6	100,4	100,8	99,6	95,3	98,4	100,1	94,3	100,7
	Intensité des émissions de précurseurs du Smog (en rapport au PIB) ⁽⁸⁾	tonne EUR ⁻¹ 10	0,50	0,48	0,47	0,44	0,42	-	0,93	0,86	-
	Années de vie perdues en raison de la pollution de l'air par les PM _{2.5}	par 100.000 hab.	560,4	535,4	548,3	424,1	313,9	-	581,6	544,5	-
	Années de vie perdues en raison de la pollution de l'air par le NO ₂	par 100.000 hab.	223,0	206,0	194,4	159,0	84,8	-	309,6	218,8	-
Biodiversité	Nitrates dans les eaux souterraines	mg NO ₃ /litre	30,3	29,4	28,6	28,3	28,7	-	21,0	20,8	-
	Zones terrestres protégées	% du total	21,5	24,9	-	14,5	14,6	14,7	26,2	26,4	26,4
	Zones marines protégées	% du total	36,8	-	-	36,8	-	37,8	10,7	-	12,1
Mobilité	Agriculture biologique	% de la surface agricole utile totale	5,8	6,3	6,6	6,9	7,3	7,5	8,5	9,1	-
	Part des véhicules à émissions nulles ⁽⁹⁾	% des nouvelles immatriculations	0,5	0,7	1,6	3,5	5,8	9,5	5,4	8,9	10,7
	Nombre de points de recharge CA/CC (catégorisation régl AFIR)		-	-	-	8.826	11.996	20.012	188.626	330.028	432.518
	Part de lignes ferroviaires électrifiées	%	86,0	86,1	86,4	n/a	87,7	n/a	56,6	n/a	56,6
	Heures passées dans les embouteillages par navetteur par an		39,4	40,1	41,0	40,6	n/a	n/a	28,7	n/a	n/a

Sources: (1) Les émissions historiques et prévues ainsi que les objectifs des États membres en matière de politique climatique et les émissions de l'année de base 2005 au titre de la décision sur la répartition de l'effort (pour 2020) sont mesurés en valeurs de potentiel de réchauffement du globe (PRG) d'après le 4^e rapport d'évaluation (RE4) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les objectifs des États membres en matière de politique climatique et les émissions de l'année de base 2005 au titre du règlement sur la répartition de l'effort (pour 2030) sont exprimés en valeurs de PRG d'après le 5^e rapport d'évaluation (RE5). Le tableau ci-dessus indique les émissions de l'année de base 2005 dans le cadre de la décision sur la répartition de l'effort, en utilisant les valeurs du PRG du RE4. Les émissions pour 2017-2021 sont exprimées en pourcentage de variation par rapport aux émissions de l'année de base 2005, avec les valeurs du PRG du RE4. Les données de 2021 sont préliminaires. Le tableau montre l'objectif pour 2030 dans le cadre du règlement (UE) 2023/857 qui l'aligne sur l'objectif de 55 % de l'UE, en pourcentage de variation par rapport aux émissions de l'année de base 2005 (PRG du RE5). Le chemin à parcourir est l'écart entre les objectifs des États membres à l'horizon 2030 (avec les valeurs du PRG du RE5) et des émissions prévues avec les mesures existantes (AME) et les mesures supplémentaires (AMS) (avec les valeurs du PRG du RE4), en pourcentage de variation par rapport aux émissions de l'année de base 2005. En raison de la différence des valeurs du potentiel de réchauffement du globe, le chemin à parcourir par rapport à l'objectif n'est donné qu'à titre indicatif. Les mesures incluses reflètent l'état d'avancement au 15 mars 2021.

(2) Les absorptions nettes sont exprimées en chiffres négatifs, les émissions nettes en chiffres positifs. Les données communiquées proviennent de l'inventaire des gaz à effet de serre pour 2023. La valeur pour 2030 d'absorptions nettes de gaz à effet de serre conformément au règlement (UE) 2023/839 modifiant le règlement (UE) 2018/841 (règlement UTCATF) - Annexe II bis, kilotonnes d'équivalent CO₂, sur la base des soumissions de 2020.

(3) Les objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et les contributions nationales sont conformes à la méthodologie établie au titre du règlement (UE) 2018/1999 (règlement sur la gouvernance).

(4) Pourcentage du total des recettes provenant des taxes et cotisations sociales (hors cotisations sociales imputées). Les recettes provenant du système d'échange de quotas d'émission de l'UE sont incluses dans le produit des taxes environnementales.

(5) Dépenses relatives à la formation brute de capital fixe pour la production de services de protection de l'environnement (réduction et la prévention de la pollution) couvrant l'administration, l'industrie et les prestataires spécialisés.

(6) Commission européenne, Étude sur les subventions énergétiques et autres interventions publiques dans l'Union européenne, édition 2022.

(7) Le déficit de protection contre les aléas climatiques est la part des pertes économiques non assurées causées par des catastrophes liées au climat. Cet indicateur est basé sur la modélisation du risque actuel d'inondations, d'incendies de forêt, de tempêtes et de tremblements de terre, ainsi que sur une estimation du taux de pénétration actuel de l'assurance. L'indicateur ne fournit pas d'informations sur la répartition entre les coûts privés et publics des catastrophes liées au climat. Un score de 0 signifie qu'il n'y a pas d'écart de protection, tandis qu'un score de 4 correspond à un écart très élevé (AEAPP, 2022).

(8) Émissions d'oxyde de soufre (équivalent SO₂), d'ammoniaque, de particules inférieures à 10 µm et d'oxydes d'azote dans l'ensemble de l'économie (divisées par le PIB).

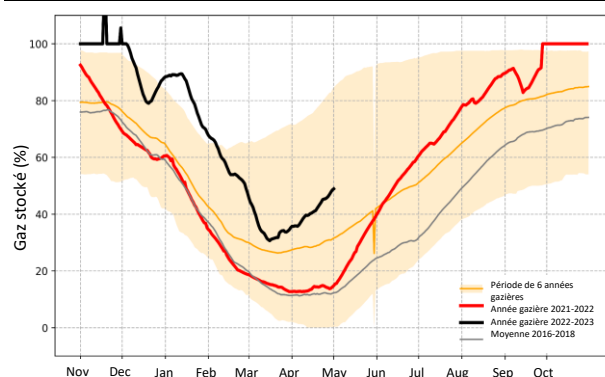
(9) Véhicules électriques à batterie et véhicules électriques à pile à combustible.

Avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Belgique avait une exposition limitée au gaz russe et une exposition modérée au pétrole par rapport aux moyennes de l'UE. Cependant, elle continue d'importer du GNL russe et elle est très dépendante des combustibles fossiles importés en général. Cette dépendance à l'égard des combustibles fossiles rend son économie particulièrement sensible à l'évolution des prix mondiaux, ce qui l'oblige à intensifier ses efforts en matière de transition énergétique. La présente annexe ⁽⁵⁴⁾ expose les actions menées par la Belgique pour atteindre les objectifs de REPowerEU, y compris par la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience (PRR), afin d'améliorer la sécurité énergétique et le caractère abordable de l'énergie tout en accélérant la transition vers l'énergie propre et en contribuant à renforcer la compétitivité de l'UE dans le secteur de l'énergie propre ⁽⁵⁵⁾.

La Belgique a bénéficié d'un niveau élevé de sécurité d'approvisionnement en gaz dans des circonstances difficiles. Son infrastructure de gazoducs pour le gaz liquéfié et le gaz naturel peut contribuer à la sécurité globale de l'approvisionnement en Europe. La Belgique exploite une installation de stockage souterrain ⁽⁵⁶⁾ d'une capacité totale d'environ 0,8 milliard de mètres cubes, ce qui ne représente que 4 % de sa demande annuelle totale. La Belgique a atteint 100 % de son niveau de stockage souterrain le 1^{er} novembre 2022 et a terminé la saison de chauffe avec un stockage de gaz de remplissage à 40 % le

15 avril 2023 ⁽⁵⁷⁾ (voir le graphique A7.1). La Belgique est reliée par gazoducs à six pays ⁽⁵⁸⁾: les Pays-Bas, l'Allemagne, la Norvège, le Royaume-Uni, le Luxembourg et la France. Elle dispose de l'importante capacité de gazéification du terminal de gaz naturel liquéfié (GNL) à Zeebruges ⁽⁵⁹⁾. En conséquence, la Belgique a pu augmenter ses importations de GNL et exporter du gaz vers les pays voisins en 2022. Une partie des importations de GNL citées provient de Russie.

Graphique A7.1: Niveaux de stockage souterrain de gaz en Belgique



Source: calculs du JRC basés sur la plateforme de transparence AGSI+, 2022 (dernière mise à jour le 2 mai 2023).

La Belgique a pris des mesures pour réduire la consommation de gaz et ses efforts continus aideront à se préparer pour l'hiver prochain. Sur la période d'août 2022 à mars 2023, 15 % de la consommation de gaz a été économisée en Belgique par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, atteignant ainsi

⁽⁵⁴⁾ Elle est complétée par l'annexe 6, qui indique que le pacte vert pour l'Europe est axé sur la transition vers une énergie propre, par l'annexe 8, qui porte sur les mesures prises pour atténuer la précarité énergétique et protéger les plus vulnérables, par l'annexe 9, qui indique que la transition vers une économie circulaire permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie et de ressources, renforçant ainsi la sécurité énergétique et le caractère abordable de l'énergie, et par l'annexe 12, qui porte sur l'industrie et le marché unique et qui complète les efforts déployés dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et du REPowerEU.

⁽⁵⁵⁾ Conformément au plan industriel pour le pacte vert [COM(2023) 62 final] et à la proposition de règlement «zéro émission nette» [COM(2023) 161 final].

⁽⁵⁶⁾ La Belgique dispose d'une installation de stockage souterrain: Loenhout gérée par Fluxys.

⁽⁵⁷⁾ Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) 2017/1938 et (CE) n° 715/2009 en ce qui concerne le stockage de gaz et le règlement d'exécution (UE) 2022/2301 de la Commission du 23 novembre 2022 fixant la trajectoire de remplissage avec des objectifs intermédiaires pour 2023 pour chaque État membre disposant d'installations de stockage souterrain de gaz situées sur son territoire et directement interconnectées à sa zone de marché.

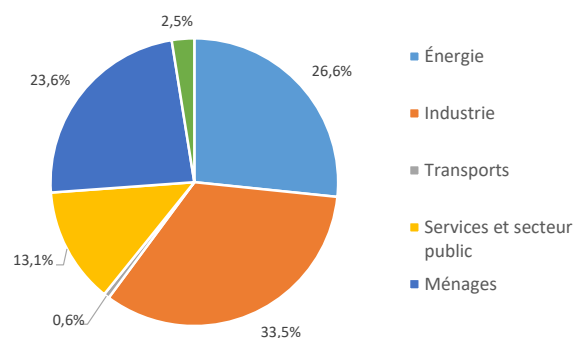
⁽⁵⁸⁾ Raccordements de gazoducs vers: les Pays-Bas (49 milliards de m³/an pour les importations, 12 milliards de m³/an pour les exportations), l'Allemagne (10 milliards de m³/an), le Royaume-Uni (20 milliards de m³/25 milliards de m³), la Norvège (capacité d'importation de 15 milliards de m³/an), le Luxembourg (capacité d'exportation de 1,5 milliard de m³/an) et la France (capacité d'exportation de 28,5 milliards de m³/an).

⁽⁵⁹⁾ Capacité de gazéification existante à Zeebruges: 2 millions de m³/heure; 11,4 milliards de m³/an; deux autres unités en construction (3,9 milliards de m³/an en 2024; 1,8 milliard de m³/an en 2026).

l'objectif d'une réduction de 14 %. La Belgique a pris des mesures qui ont permis de réduire la demande de gaz, notamment des campagnes nationales de sensibilisation, des mesures dans le secteur public (réduction de l'éclairage, contrôle de la température, efficacité énergétique des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, isolation), dans le secteur privé (primes plus élevées pour la rénovation, l'isolation, les pompes à chaleur hybrides) et dans l'industrie (gestion de la demande, changement de combustible).

La sécurité de l'approvisionnement en électricité a été assurée par les grandes capacités des centrales à charge de base (nucléaires) et des centrales électriques (à gaz) répartissables, ainsi que par un niveau élevé d'interconnexion des réseaux avec les pays voisins, mais la sortie progressive du nucléaire nécessite des mesures pour maintenir cette sécurité. En ce qui concerne la production d'électricité, la Belgique dépend toujours fortement d'une combinaison de centrales nucléaires (51 %) et de centrales électriques à cycle combiné au gaz (23 %) en 2021 (voir l'annexe 6). La capacité nucléaire (6 GW en 2021) devait initialement être totalement éliminée d'ici à 2025. Toutefois, en avril 2022, le gouvernement belge a décidé de poursuivre l'exploitation de 2 GW jusqu'en 2035. Les négociations avec le propriétaire des centrales sont en cours. La sortie partielle, puis totale, du nucléaire et la croissance attendue de la consommation d'électricité doivent être couvertes par un mécanisme de rémunération de la capacité qui vise à maintenir et à attirer une capacité suffisante de production, de stockage et de gestion de la demande, en plus de l'augmentation des ressources renouvelables et de la production nucléaire restante, pour garantir la sécurité d'approvisionnement à partir de l'hiver 2025-2026 et au-delà.

Graphique A7.2: **Part de la consommation de gaz par secteur, 2021**



Source: Eurostat

La Belgique modernise ses infrastructures de réseaux, et des investissements supplémentaires dans les infrastructures lui permettraient d'intégrer une part plus importante d'électricité renouvelable. Le réseau à haute tension de la Belgique nécessite des investissements en raison de l'électrification croissante et du développement de l'énergie éolienne offshore. Les difficultés liées à l'extension des lignes aériennes entraînent des retards dans l'approbation finale. La Flandre a décidé le 31 mars de la trajectoire finale de Ventilux, qui comprend 10 km de câbles souterrains. La Flandre et Bruxelles ont éliminé progressivement le comptage net et introduit un tarif différent pour l'injection d'électricité dans le réseau, afin d'encourager l'autoconsommation et de faciliter l'intégration des sources d'énergie renouvelables. La Belgique a un bon niveau d'interconnexion électrique transfrontalière, conforme à l'objectif d'interconnexion pour 2030 de 15 %.

Malgré les mécanismes mis en place par la Belgique pour atténuer la flambée des prix de l'énergie, les prix de détail ont augmenté de manière significative en raison de la hausse des prix de gros de l'électricité. Pour les ménages, le prix moyen du gaz et de l'électricité a augmenté respectivement de 101 % et de 21 % entre le premier semestre 2021 et le second semestre 2022 (voir le graphique A7.3). Pour atténuer l'impact sur les ménages, la Belgique a réduit la TVA sur l'électricité et le gaz de 21 % à 6 % et a introduit des aides au paiement des factures énergétiques; l'éligibilité au tarif social a été étendue (pendant la crise de la COVID-19), ce qui a porté le nombre de consommateurs protégés à environ 1 million de ménages. En réponse à ces fortes hausses des prix

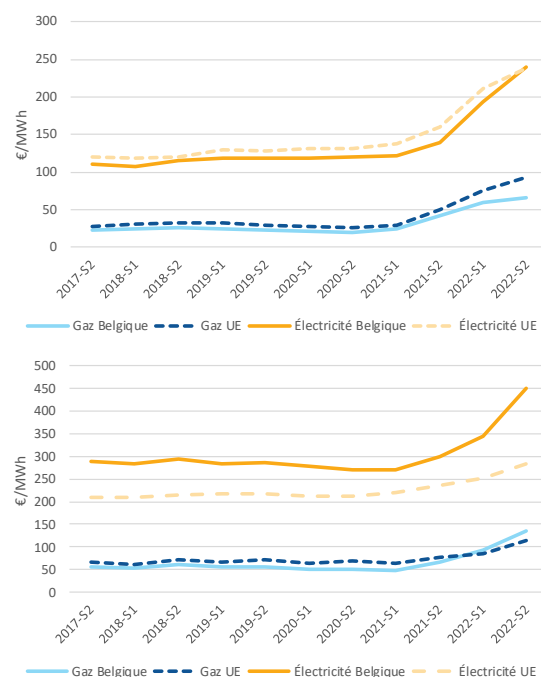
de l'énergie, la capacité solaire photovoltaïque de la Belgique est passée de 6,0 GW en 2021 à 6,9 GW en 2022, le taux de croissance annuel a augmenté en 2022 (+ 15 %) par rapport à 2021 (+ 8 %), mais pas encore autant qu'en 2019 (+ 20 %) ⁽⁶⁰⁾. Pour l'industrie, le prix moyen du gaz et de l'électricité a augmenté respectivement de 152 % et 59 % entre le premier semestre 2021 et le second semestre 2022 (voir le graphique A7.3). La flambée des prix de l'énergie a eu une répercussion considérable sur l'industrie belge, qui représentait 33,5 % de la consommation de gaz dans le pays en 2021 (voir le graphique A7.2).

La Belgique a profité du PRR pour accélérer la rénovation des bâtiments, mais cela ne suffira pas pour atteindre ses objectifs en matière de rénovation et d'efficacité énergétique. La Belgique subit des pressions pour concrétiser les mesures d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie prévues dans le cadre du plan national en matière d'énergie et de climat et du PRR, notamment en ce qui concerne le financement d'une vague de rénovation dans les régions afin d'accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics, des logements sociaux et des bâtiments résidentiels. La Belgique effectue un faible nombre de contrôles sur les produits couverts par les exigences en matière d'éco-conception et d'étiquetage énergétique. Cela suscite des inquiétudes quant à l'égalité des conditions de concurrence entre les opérateurs économiques et une incertitude quant aux niveaux de conformité des produits concernés, et donc aux possibles économies d'énergie et de CO₂ manquées ⁽⁶¹⁾.

La Belgique entend transformer son système énergétique dans le contexte d'une élimination progressive de l'énergie nucléaire d'ici à 2025/2035 et d'une demande croissante d'électricité. Le déploiement des énergies renouvelables reste limité (voir l'annexe 6). La part des énergies renouvelables dans le secteur du chauffage et du refroidissement est particulièrement faible (9,2 % contre une moyenne de l'UE de 22,9 % en 2021). La Belgique est un précurseur dans le déploiement

de l'énergie éolienne offshore et entend accroître ses capacités offshore en étroite collaboration avec d'autres pays de la région de la mer du Nord. La réduction de la TVA (de 21 % à 6 %) sur les panneaux solaires et les pompes à chaleur favorise une plus grande utilisation des ressources renouvelables décentralisées.

Graphique A7.3: **Prix de détail de l'énergie en Belgique pour l'industrie (en haut) et les ménages (en bas)**



(1) Pour l'électricité, la bande de consommation est DC pour les ménages et ID pour l'industrie; (2) Pour le gaz, la bande de consommation est D2 pour les ménages et I4 pour l'industrie.
Source: Eurostat

L'acceptation par le public du déploiement à grande échelle des énergies renouvelables terrestres et des infrastructures de réseaux reste un défi. Les autorités belges prennent des mesures pour réduire la durée des procédures d'octroi de permis pour les énergies renouvelables, avec des progrès variables. Le gouvernement fédéral a commencé à examiner les obstacles au déploiement des énergies renouvelables, notamment concernant les règles de sécurité aérienne; le Conseil des ministres a approuvé le 18 novembre 2022 en première lecture une proposition de projet de loi visant à permettre un traitement prioritaire et une procédure accélérée au Conseil d'État pour les dossiers relatifs à l'utilisation des énergies renouvelables et à la transition énergétique. La Flandre a pris des mesures pour renforcer la capacité des instances

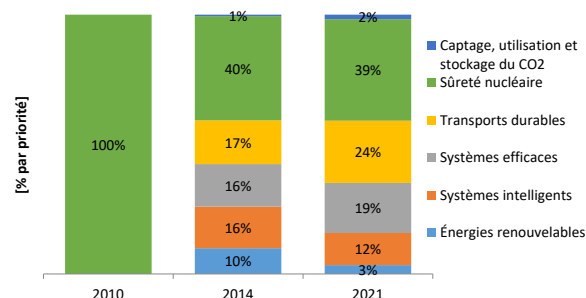
⁽⁶⁰⁾ Statistiques de l'IRENA sur la capacité de production d'énergie renouvelable en 2023.

⁽⁶¹⁾ Système d'information et de communication par internet pour la surveillance du marché paneuropéen.

d'appel par la nomination de juges supplémentaires, ainsi que pour accélérer la procédure et réduire le nombre d'appels, notamment en transférant la compétence en matière d'autorisation des projets d'énergie éolienne du niveau communal au niveau régional. La Wallonie a adopté un plan révisé pour faciliter le déploiement d'éoliennes, y compris une révision des règles de distance par rapport aux bâtiments résidentiels. En septembre 2022, la Région de Bruxelles-Capitale a ouvert la plateforme numérique MyPermit aux particuliers, aux entreprises et aux administrations, pour faciliter la soumission, le suivi ou le traitement des dossiers.

La Belgique a développé un écosystème pour l'éolien offshore et les réseaux intelligents, ainsi que pour les composants de batteries, et elle renforce et décarbone son écosystème de l'hydrogène. Des entreprises belges sont membres des projets importants d'intérêt européen commun Hy2Use et Hy2Tech pour le développement de la chaîne de valeur de l'hydrogène, certains projets étant financés par le PRR. Le déploiement de parcs éoliens offshore a contribué à la création en Belgique d'un écosystème capable de fournir des composants pour l'énergie éolienne dans le monde entier. Le PRR financera un îlot énergétique pour interconnecter les parcs éoliens au-delà des frontières. L'investissement public dans la recherche et l'innovation (R&I) en tant que priorité de l'union de l'énergie ⁽⁶²⁾ a augmenté de 0,048 % en 2014 à 0,053 % en 2021 (en part du PIB), ce qui est supérieur à la moyenne de l'EU-27. Au cours de la même période, cependant, les investissements privés en R&I dans les priorités de l'union de l'énergie ont chuté de 0,072 % à 0,054 %. Le nombre de familles de brevets dans les priorités de l'union de l'énergie a également diminué, passant de 12,0 par million d'habitants en 2014 à 9,2 en 2019.

Graphique A7.4: Investissement public dans les priorités de R&I de l'union de l'énergie



Source: JRC, système d'information en ligne sur le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (SETIS) (2022)

⁽⁶²⁾ Énergies renouvelables, systèmes intelligents, systèmes efficaces, transports durables, captage, utilisation et stockage du carbone et sûreté nucléaire, COM(2015) 80 final (paquet de l'union de l'énergie).

Tableau A7.1: Indicateurs clés en matière d'énergie

	Belgique				UE				
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	
Dépendance Énergétique	Dépendance aux importations [%]	83%	78%	78%	71%	58%	61%	57%	56%
	de combustibles fossiles solides	104%	102%	102%	92%	44%	44%	36%	37%
	de pétrole et de produits pétroliers	101%	101%	103%	96%	95%	97%	97%	92%
	de gaz naturel	101%	102%	99%	100%	83%	90%	84%	83%
	Dépendance aux combustibles fossiles russes [%]								
	Houille	40%	40%	39%	43%	40%	44%	49%	47%
	Pétrole brut	39%	32%	30%	29%	30%	27%	26%	25%
	Gaz naturel		12%	17%		40%	40%		
			7%	12%			38%	41%	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Électricité	Production électrique brute (GWh)	69.708	85.610	86.619	75.040	93.646	89.455	100.465	-
	Carburants combustibles	33.088	31.558	32.615	33.171	34.497	35.277	30.667	-
	Nucléaire	26.103	43.523	42.227	28.597	43.524	34.435	50.326	-
	Énergie hydraulique	1.418	1.489	1.397	1.308	1.181	1.315	1.350	-
	Énergie éolienne	5.574	5.420	6.521	7.574	9.755	12.819	11.998	-
	Énergie solaire	3.057	3.095	3.308	3.903	4.253	5.112	5.618	-
	Énergie géothermique	0	0	0	0	0	0	0	-
	Autres sources	469	524	551	487	436	498	507	-
	Importations nettes d'électricité (GWh)	20.999	6.183	6.022	17.328	-1.855	-333	-7.877	-
	En % de l'électricité disponible pour la consommation finale	25,3%	7,4%	7,2%	20,6%	-2,2%	-0,4%	-9,4%	-
Interconnexion électrique (%)	-	-	-	-	18.30%	14.20%	16,08%	14,83%	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Diversification des approvisionnements en gaz	Consommation de gaz (en milliards de m³)	16,8	17	17,8	18,3	18,4	18,2	18,3	15,7
	Importations de gaz - par type (en milliards de m³)	21,3	19,2	19,0	22,3	30,0	26,3	25,6	-
	Importations de gaz - par gazoduc	18,8	18,2	17,9	19,8	23,2	21,7	21,4	-
	Importations de gaz - GNL	2,5	1,0	1,1	2,5	6,7	4,7	4,2	-
	Importations de gaz - par fournisseur principal (en milliards de m³)* **								
	Norvège	5,5	5,7	10,1	10,4	9,1	11,1	12,2	-
	Qatar	5,0	2,0	2,3	4,0	9,0	5,0	5,1	-
	Russie	0,0	0,0	1,4	2,8	5,8	4,4	3,9	-
	Pays-Bas	7,6	8,3	3,7	3,8	3,8	3,0	3,2	-
	Autres	3,2	3,2	1,5	1,2	2,3	2,7	1,2	-
	2019	2020	2021	2022					
Terminaux GNL									
Nombre de terminaux GNL (FSRU ¹)	1	1	1	1					
Capacité de stockage de GNL (m3 GNL)	566.000	566.000	566.000	566.000					
Stockage souterrain									
Nombre d'installations de stockage	1	1	1	1					
Capacité de stockage opérationnelle (en milliards de m³)	0,8	0,8	0,8	0,8					
	2019	2020	2021	2022					
Énergie propre	Investissements en capital-risque dans les entreprises nouvelles et en expansion du secteur des technologies climatiques (Mln EUR)	16,10	45,34	23,68	s.o.				
	en % du total des investissements en capital-risque en Belgique	0,01	0,04	0,02	s.o.				
	Dépenses de recherche et innovation dans les priorités de l'union de l'énergie (2)								
	R&i publique (Mln EUR)	249,0	304,1	265,8	s.o.				
	R&i publique (en % du PIB)	0,052%	0,066%	0,053%	s.o.				
	R&i privée (Mln EUR)	254,1	s.o.	s.o.	s.o.				
R&i privée (en % du PIB)	0,05%	s.o.	s.o.	s.o.					

Note de bas de page: les investissements en capital risque comprennent les opérations de capital-risque (tous les stades) et les opérations de capital-investissement de croissance/d'expansion (pour les entreprises qui ont déjà fait partie du portefeuille d'une société d'investissement en capital-risque).

Source: Eurostat, élaboration du JRC sur la base des données de PitchBook (06/2022)

Note*: le classement des principaux fournisseurs est basé sur les derniers chiffres disponibles (pour 2021)

Note*: les informations sur les importations de GNL en provenance de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, d'Allemagne et de France pour 2021 ne sont pas disponibles.

(1) Le classement des principaux fournisseurs est basé sur les derniers chiffres disponibles (pour 2021).

(2) Les informations sur les importations de GNL en provenance de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, d'Allemagne et de France pour 2021 ne sont pas disponibles.

(3) Les investissements en capital-risque comprennent les opérations de capital-risque (à tous les stades) et les opérations de capital-investissement de croissance/d'expansion (pour les entreprises qui ont déjà fait partie du portefeuille d'une société d'investissement en capital-risque).

Source: Eurostat, Gas Infrastructure Europe, élaboration du JRC sur la base des données de PitchBook (6/2022).

La présente annexe suit les progrès réalisés par la Belgique pour assurer une transition équitable vers la neutralité climatique et la durabilité environnementale, notamment pour les travailleurs et les ménages en situation de vulnérabilité. En 2021-2022, le nombre d'emplois dans l'économie verte a augmenté en Belgique. Les compétences vertes sont essentielles pour soutenir la transition écologique équitable, conformément à la recommandation du Conseil⁽⁶³⁾, et la mise en œuvre de REPowerEU. Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique ainsi que le programme au titre du Fonds social européen plus (FSE+) décrivent des réformes et des investissements importants pour une transition écologique équitable⁽⁶⁴⁾. Le PRR soutient la formation et les réformes du marché du travail visant à accroître la formation des chômeurs et à améliorer l'efficacité de l'activation des demandeurs d'emploi.

Alors que l'économie verte se développe, l'emploi dans les secteurs belges les plus touchés par la transition écologique reste stable, mais les travailleurs des activités en déclin ont besoin d'un soutien actif. Le taux d'emploi en Belgique est de 71,9 % en 2022, bien en deçà de l'objectif de 80 % fixé pour 2030. L'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la main-d'œuvre belge a diminué de 19,2 à 16,6 tonnes par travailleur entre 2015 et 2021, ce qui reste supérieur à la moyenne de l'UE de 13,7 tonnes (voir le graphique A8.1). L'emploi dans les industries à forte intensité énergétique en Belgique représentait une part stable de 2,6 % de l'emploi total en 2021 (en 2020: 2,6 % contre 3,0 % dans l'UE), avec 44 300 emplois dans la fabrication de produits métalliques. Le nombre total d'emplois dans le secteur des biens et services environnementaux a augmenté de 17,1 % (pour atteindre 48 000) au cours de la période 2015-2019 (UE: + 8,3 %), atteignant 1 % de l'emploi total (la moyenne de l'UE est de 2,2 %, voir l'annexe 9 pour les emplois circulaires en particulier). Le taux de vacance d'emploi dans la

construction, qui est un secteur clé pour la transition écologique, s'élève à 5,9 %, au-dessus de la moyenne de l'UE (4,0 %) ⁽⁶⁵⁾, ce qui indique un marché du travail tendu dans ce secteur qui risque de créer des goulets d'étranglement dans la transition écologique. Pour répondre à ces défis, 16 % du financement du FSE+ contribue aux compétences et aux emplois verts, y compris le soutien à l'emploi indépendant dans l'économie verte.

Le perfectionnement et la reconversion professionnels dans les secteurs en déclin et en transformation ont légèrement augmenté, mais l'inadéquation des compétences reste importante. L'augmentation du taux de vacance d'emploi, conjuguée à un faible taux d'emploi et à un taux d'inactivité élevé, suggère qu'il existe d'importantes inadéquations de compétences, y compris dans les secteurs exigeant des niveaux de compétences faibles à moyens. Les compétences sont essentielles pour faciliter les transitions sur le marché du travail et préserver les emplois dans les secteurs en transformation. Dans les industries à forte intensité énergétique, la participation des travailleurs à l'éducation et à la formation est passée de 6,1 % en 2015 à 8,5 % en 2022 (UE: 10,4 %), tandis que 40 % des citoyens estiment ne pas avoir les compétences nécessaires pour contribuer à la transition écologique (UE: 38 %) ⁽⁶⁶⁾. Pour relever ce défi, le PRR prévoit d'investir dans des infrastructures de formation liées à la transition écologique (en Wallonie).

⁽⁶³⁾ La recommandation du Conseil du 16 juin 2022 visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique, 2022/C 243/04, concerne l'emploi, les compétences, les systèmes d'imposition/de prestations et de protection sociale, les services essentiels et le logement.

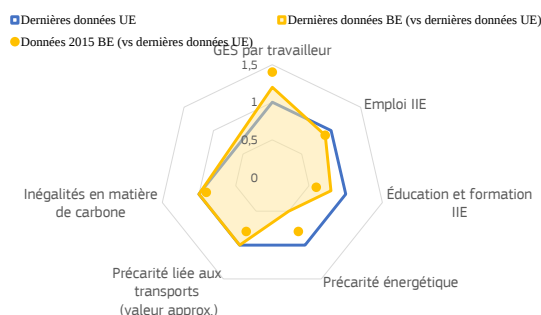
⁽⁶⁴⁾ Voir le rapport par pays 2022 (annexe 6) et l'annexe 3 pour une vue d'ensemble.

⁽⁶⁵⁾ Eurostat (JVS_A_RATE_R2)

⁽⁶⁶⁾ Eurobaromètre spécial S27. Perceptions de l'équité de la transition écologique (mai-juin 2022).



Graphique A8.1: **Défis de la transition équitable en Belgique**



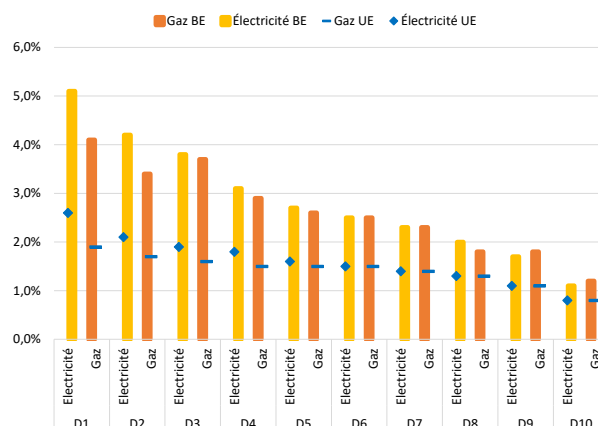
Source: Eurostat, projets EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+ et base de données sur les inégalités dans le monde.

Les indicateurs de précarité énergétique se sont améliorés ces dernières années, mais la flambée des prix de l'énergie a inversé cette tendance positive. La part de la population incapable de chauffer convenablement son logement est tombée à 3,5 % en 2021, avant de revenir au niveau d'avant la crise, soit 5,1 %, en 2022 ⁽⁶⁷⁾. En particulier, 12 % de la population menacée de précarité a été touchée en 2022 (UE: 16,4 % en 2021), et 3,2 % des ménages à revenu moyen inférieur (dans les déciles 4-5) en 2021 (UE: 8,2 % en 2021). Avant les hausses des prix de l'énergie, on estime que 23,2 % de la population totale et 57,9 % de la population menacée de précarité (sur la base des dépenses) avaient des parts de budget résidentiel consacrées à l'électricité, au gaz et à d'autres combustibles ⁽⁶⁸⁾ supérieures à 10 % du budget de leur ménage (par rapport à une moyenne de l'UE estimée à 26,9 % et 48,2 %, respectivement).

⁽⁶⁷⁾ La précarité énergétique est un concept multidimensionnel. L'indicateur utilisé est axé sur la précarité énergétique. D'autres indicateurs sont disponibles sur le [Energy Poverty Advisory Hub](#).

⁽⁶⁸⁾ Produits définis selon la nomenclature européenne des fonctions de la consommation individuelle (ECOICOP): CP045.

Graphique A8.2: **Effets distributifs des prix de l'énergie dus à l'augmentation des dépenses énergétiques (2021-2023)**



Variation moyenne des dépenses énergétiques en pourcentage (%) des dépenses totales par décile de revenu (D) en raison des changements de prix observés (août 2021 - janvier 2023 par rapport aux 18 mois précédents), hors soutien politique et réponses comportementales.

Source: projets EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+, sur la base de l'enquête sur le budget des ménages 2015 et des données d'Eurostat sur l'inflation pour CP0451 et CP0452.

L'incidence de la hausse des prix de l'énergie en 2021-2023, liée à la guerre de la Russie contre l'Ukraine, sur le pouvoir d'achat des ménages a été largement atténuée par l'indexation automatique des salaires et des prestations. Cependant, l'impact n'est pas uniforme dans la distribution des revenus, bénéficiant en particulier aux ménages ayant des revenus élevés ⁽⁶⁹⁾. En revanche, les ménages à faibles revenus ont, proportionnellement, bénéficié davantage des aides publiques ciblées. En raison des variations des prix de l'énergie au cours de la période allant d'août 2021 à janvier 2023 par rapport aux 18 mois précédents (voir l'annexe 7), en l'absence de soutien politique et de réponses comportementales, la part des individus vivant dans des ménages dépensant plus de 10 % de leur budget pour l'énergie aurait augmenté de 35,2 points de pourcentage pour l'ensemble de la population et de 32,5 points de pourcentage parmi la population menacée de précarité (sur la base des dépenses) (16,4 points de pourcentage et 19,1 points de pourcentage dans l'UE, respectivement) ⁽⁷⁰⁾. Pour l'électricité et le gaz, les parts de dépenses des groupes à revenus faibles

⁽⁶⁹⁾ Capéau et al. (2022)

⁽⁷⁰⁾ [EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+](#); voir les détails dans la fiche technique correspondante.

Tableau A8.1: Indicateurs clés pour une transition équitable

Indicateur	Description	BE 2015	Dernières données BE	Dernières données UE
GES par travailleur	Émissions de gaz à effet de serre par travailleur - tonnes équivalent CO ₂	19,2	16.6 (2021)	13.7 (2021)
Emploi IIE	Part de l'emploi dans les industries à forte intensité énergétique, y compris l'exploitation des mines et des carrières (NACE B), les produits chimiques (C20), les minéraux (C23), les métaux (C24), l'industrie automobile (C29) - %	2,8	2.6 (2020)	3 (2020)
Éducation et formation IIE	Participation des adultes à l'éducation et à la formation (4 dernières semaines) dans les industries à forte intensité énergétique - %	6,1	8.5 (2022)	10.4 (2022)
Précarité énergétique	Part de la population totale vivant dans un ménage incapable de chauffer convenablement son logement - %	5,2	3.5 (2021)	6.9 (2021)
Précarité liée aux transports (valeur approx.)	Part estimée de la population AROP consacrant plus de 6 % de ses dépenses aux carburants destinés au transport privé - %	28,4	37.1 (2023)	37.1 (2023)
Inégalités en matière de carbone	Émissions moyennes par habitant de la tranche des 10 % de la population qui émettent le plus par rapport à la tranche des 50 % qui émettent le moins	4,7	4.8 (2020)	5 (2020)

Source: Eurostat (env_ac_ainah_r2, nama_10_a64_e, ilc_mdcs01), enquête sur les forces de travail de l'UE (rupture de série chronologique en 2021), projets EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+ et base de données sur les inégalités dans le monde (WID).

et moyens inférieurs auraient augmenté le plus, en phase avec les effets enregistrés à l'échelle de l'UE, comme le montre le graphique A8.2. Parmi la population menacée de précarité (sur la base des dépenses), la part des individus vivant dans des ménages dont la part du budget consacrée aux carburants pour le transport privé ⁽⁷¹⁾ est supérieure à 6 % aurait augmenté plus que la moyenne de l'UE (8,8 points de pourcentage contre 5,3 points de pourcentage dans l'UE) pour atteindre 37,1 % en janvier 2023 en raison de l'augmentation des prix des carburants destinés au transport. Selon l'Eurobaromètre spécial 527, la quasi-totalité des citoyens (96 %) considèrent la hausse des prix de l'énergie comme un problème grave ⁽⁷²⁾. Afin de promouvoir l'efficacité énergétique, le PRR vise à rénover 200 000 logements résidentiels et sociaux dans l'ensemble des régions.

L'accès aux transports en commun fait apparaître un fossé entre les zones urbaines et les zones rurales. Dans l'ensemble, les citoyens estiment que les transports en commun sont assez disponibles (53 % contre 55 % dans l'UE), abordables (52 % contre 54 % dans l'UE) et de bonne qualité (54 % contre 60 % dans l'UE). En ce qui concerne ces perceptions, les zones rurales de Belgique obtiennent de moins bons résultats que les zones urbaines et sont en moyenne au même niveau que les zones rurales de l'ensemble de l'UE. La part des salariés du secteur privé disposant d'une voiture de société est élevée (22 %) et continue d'augmenter (+ 26,1 % par rapport à 2016) ⁽⁷³⁾. Cela limite l'attrait des transports en commun. L'empreinte carbone moyenne de la tranche des 10 % de la population

belge qui émettent le plus est 4,8 fois plus élevée que celle de la tranche des 50 % qui émettent le moins, ce qui correspond à la moyenne de l'UE (5,0 fois plus élevée). Les niveaux moyens de pollution atmosphérique en 2020 étaient inférieurs à la moyenne de l'UE (9,4 contre 11,2 µg/m de PM_{2,5}), 38 % de la population vivant dans des régions exposées à des niveaux critiques de pollution atmosphérique ⁽⁷⁴⁾, ce qui a des répercussions importantes sur la santé, en particulier sur les groupes vulnérables, et cause 3 927 décès prématurés par an ⁽⁷⁵⁾.

⁽⁷¹⁾ ECOICOP: CP0722.

⁽⁷²⁾ Eurobaromètre spécial 527.

⁽⁷³⁾ Acerta (2022).

⁽⁷⁴⁾ Deux fois plus élevés que les recommandations des lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'air (exposition annuelle de 5 µg/m³).

⁽⁷⁵⁾ [Agence européenne pour l'environnement - Air Quality Health Risk Assessment](#).

La transition vers l'économie circulaire est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux de l'UE et offre d'importants avantages socio-économiques. Elle stimule la croissance de l'emploi, l'innovation et la compétitivité et favorise la résilience et la sécurité des ressources. La transition vers la circularité de l'industrie, de l'environnement bâti et de l'agroalimentaire peut générer des améliorations environnementales significatives (voir l'annexe 6), étant donné que ces secteurs comptent parmi les systèmes qui requièrent le plus de ressources.

La Belgique est en bonne voie pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'économie circulaire. Le plan d'action pour une économie circulaire 2020 de l'UE (PAEC) vise à doubler le taux d'utilisation de matériaux contribuant à l'économie circulaire entre 2020 et 2030. L'utilisation de matériaux contribuant à l'économie circulaire en Belgique est passée de 17,6 % en 2016 à 20,5 % en 2021, nettement au-dessus de la moyenne de l'UE pour 2020, qui est de 11,7 %. En 2020, l'empreinte en matières premières de la Belgique était inférieure à la moyenne de l'EU-27 de 2020. Les avantages de la transition circulaire pour le marché du travail ne se concrétisent pas, malgré son potentiel ⁽⁷⁶⁾; les emplois circulaires directs ne représentent que 1 % de l'emploi et diminuent depuis 2015 (voir le tableau A.9.1). La Belgique a obtenu de moins bons résultats socio-économiques de l'éco-innovation que d'autres pays de l'UE en 2019 (par exemple, les exportations de produits issus d'éco-industries).

La Belgique a récemment adopté de nouvelles politiques pour relever les défis de l'économie circulaire et a accompli des progrès dans le renforcement de son cadre d'action en faveur de l'économie circulaire. En 2021, le gouvernement fédéral a adopté un plan d'action global en faveur de l'économie circulaire 2021-2024; la stratégie régionale

«Circular Wallonia» ⁽⁷⁷⁾ a été adoptée en 2021; la Région de Bruxelles-Capitale a adopté sa stratégie régionale pour la transition économique «Shifting Economy» et un plan d'action quinquennal en 2022 et la Flandre a défini la stratégie «Vision 2050» en 2016. L'économie circulaire est également incluse dans les mesures flamandes suivantes: le «Plan en matière d'énergie et climat (VEKP) 2021-2030», le programme d'action «Vers une construction circulaire 2022-2030», le «Plan d'action pour les pertes alimentaires circulaires et les flux de biomasse 2021-2025», le «Plan politique pour la bioéconomie» et le «Plan d'action pour les matières plastiques 2020-2025». En 2021, une nouvelle feuille de route pour 2050 et une structure de gouvernance actualisée pour Vlaanderen Circulair (Flandre circulaire) ont été mises en place pour accélérer la transition circulaire ⁽⁷⁸⁾, accompagnées d'un instrument de suivi de l'économie circulaire (Circular Economy Monitor) permettant de mesurer les progrès accomplis. Le plan fédéral vise à stimuler la recherche et l'innovation, la création d'emplois et la compétitivité, dans le cadre de politiques relatives aux produits, aux consommateurs, aux marchés publics et aux impôts.

⁽⁷⁶⁾ Étude de la Fondation Roi Baudouin (2019):

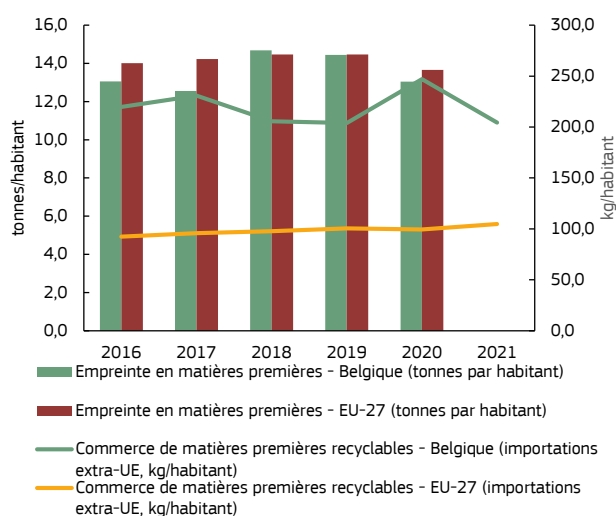
262 000 emplois en Belgique peuvent être liés à l'économie circulaire (148 000 en Flandre, soit 7 % du total régional, 58 000 à Bruxelles, soit 8,1 %, 56 000 en Wallonie, soit 6,8 %).

⁽⁷⁷⁾ La stratégie wallonne en faveur de l'économie circulaire (Circular Wallonia) vise à augmenter de 20 % les emplois wallons directement et indirectement liés à l'économie circulaire d'ici à 2025, soit une augmentation de 6,8 % (2017) à 8,2 % (2025).

⁽⁷⁸⁾ Vlaanderen Circulair (Flandre circulaire) vise à découpler l'empreinte en matières premières de la consommation flamande de la croissance économique et à réduire cette empreinte de 30 % d'ici 2030.



Graphique A9.1: Évolution de l'utilisation des matériaux



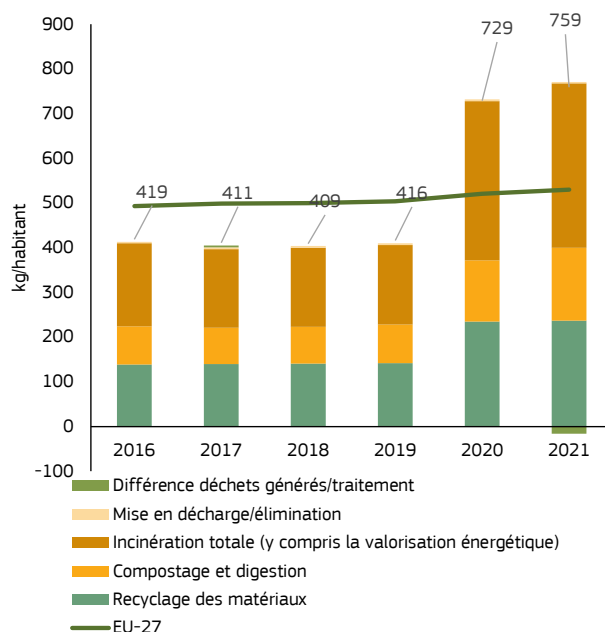
Source: Eurostat

Des changements dans la méthode statistique ont modifié la première position occupée par la Belgique dans l'UE en ce qui concerne le volume de déchets produit.

En effet, la Belgique affiche l'un des taux de production de déchets municipaux par habitant les plus élevés de l'UE, avec 759 kg/an/habitant en 2021 (la moyenne de l'UE étant de 530 kg/an/habitant); elle est également trop dépendante de l'incinération des déchets, près de la moitié de ses déchets municipaux étant incinérés (47,5 % en 2021), alors que la moyenne de l'UE est de 26 % (2019). Elle a atteint l'objectif de l'UE pour 2020 consistant à recycler 50 % des déchets municipaux, pour atteindre 52,8 % en 2021, dont 21 % sont compostés. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux de recyclage d'ici à 2035, en réduisant l'incinération des déchets municipaux⁽⁷⁹⁾, via la prévention et l'amélioration de la collecte séparée des déchets et de leur traitement en vue de leur réutilisation et de leur recyclage.

⁽⁷⁹⁾ Comme défini dans le plan national pour l'énergie et le climat 2021-2030 et dans les documents politiques régionaux de base: (par exemple: Déclaration de politique régionale pour la Wallonie (2019-2024), Langetermijnvisie eindverwerking for Flanders, etc.).

Graphique A9.2: Traitement des déchets municipaux



Source: Eurostat

La transition du système industriel belge vers la circularité est relativement statique.

Le dynamisme des entreprises dans l'écosystème de l'innovation reste faible (voir l'annexe 11). L'économie, en particulier l'industrie, a utilisé les matériaux de manière plus efficace que la moyenne de l'UE en 2021, en ce qui concerne la productivité des ressources, l'empreinte de consommation et la dépendance à l'égard des intrants matériels, ce qui a encore renforcé la résilience de la Belgique. Le marché des produits recyclés est limité. Un déficit de financement de 568 millions d'EUR par an (2014-2020) subsiste dans l'économie circulaire (voir l'annexe 6).

Le système de l'environnement bâti en Belgique est en passe d'intégrer les principes de l'économie circulaire.

Le taux de récupération des déchets de construction et de démolition a augmenté depuis 2016 et reste bien supérieur à la moyenne de l'UE (99 % contre 89 % en 2020). Il s'agit principalement du recyclage des fondations de routes et de bâtiments, des métaux et du bois dans une moindre mesure, triés en grande partie sur place ou dans des centres de tri. Le remblayage représentait une faible part avec 274 kg/personne, alors que la moyenne de l'UE était de 603 kg/personne en 2021. Il existe une marge de progression pour ce qui est de rénover les bâtiments existants et d'améliorer leur utilisation au lieu d'en construire de nouveaux, ainsi que d'augmenter la part des matières premières secondaires utilisées dans la construction en tenant compte du cadre de niveau(x) pour les bâtiments durables. La Région de Bruxelles-Capitale soutient la réutilisation des déchets de construction et de démolition en développant des outils (Opalis), en soutenant des projets pilotes et en organisant des formations.

les nitrates provenant de l'agriculture restent une source de préoccupation majeure (voir l'annexe 6).

Le système agroalimentaire peut réduire la pollution due aux nutriments et gérer plus efficacement les ressources en eau.

Les pertes de nutriments et la pollution de l'eau par

Tableau A9.1: Indicateurs globaux et systémiques sur la circularité

DOMAINE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	EU-27	Dernière année EU-27
État général de l'économie circulaire								
Empreinte en matières premières (tonnes/habitant)	13,1	12,6	14,7	14,4	13,0	-	13,7	2020
Croissance annuelle du nombre de personnes employées dans l'économie circulaire (%) ¹	-4,3	-0,9	2,7	-10,6	-	-	2,9	2019
Indice d'exploitation des ressources en eau Plus (WEI+) (%)	3,8	5,8	3,9	5,8	-	-	3,6	2019
Industrie								
Productivité des ressources [standard de pouvoir d'achat (SPA) par kilo]	2,5	2,5	2,7	2,7	2,8	2,8	2,3	2021
Taux d'utilisation de matières contribuant à l'économie circulaire (%) ²	17,6	18,5	19,9	23,5	21,5	20,5	11,7	2021
Taux de recyclage (% de déchets municipaux)	53,5	53,9	54,4	54,7	51,4	53,3	49,6	2021
Environnement bâti								
Taux de valorisation des déchets de construction et de démolition (%) ³	95,0	-	97,0	-	99,0	-	89,0	2020
Indice d'imperméabilisation des sols (année de référence: 2006) ⁴	102,7	-	106,5	-	-	-	108,3	2018
Agroalimentaire								
Déchets alimentaires (kg par habitant) ⁵	-	-	-	-	250,0	-	131,0	2020
Compostage et digestion (kg par habitant)	85,0	81,0	82,0	86,0	137,0	163,0	100,0	2021

(1) Le taux des «personnes employées dans l'économie circulaire» ne comprend que les emplois directs dans certains sous-secteurs des codes NACE E, C, G et S; (2) le taux d'utilisation circulaire des matériaux mesure la part des matériaux récupérés et réinjectés dans l'économie dans l'utilisation globale des matériaux, y compris le compostage et la digestion; (3) le taux de recouvrement des déchets de construction et de démolition comprend les déchets préparés en vue de leur réutilisation, recyclage ou faisant l'objet d'une valorisation matière, y compris par des opérations de remblayage; (4) l'imperméabilisation des sols: la colonne 2016 se réfère aux données de 2015; (5) les déchets alimentaires comprennent la production primaire, la transformation et la fabrication, le commerce de détail et la distribution, les restaurants et les services de restauration, ainsi que les ménages.

Source: Eurostat, Agence européenne pour l'environnement

La transformation numérique est essentielle pour garantir une économie résiliente et compétitive.

Conformément au programme d'action pour la décennie numérique, et en particulier aux objectifs qu'il fixe en matière de transformation numérique d'ici à 2030, la présente annexe décrit les performances de la Belgique en matière de compétences numériques, d'infrastructures numériques/de connectivité et de numérisation des entreprises et des services publics. Le cas échéant, elle fait référence aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience (PRR). La Belgique alloue 27 % de son budget PRR total à des mesures numériques (1,6 milliard d'EUR) ⁽⁸⁰⁾.

Le programme d'action pour la décennie numérique trace la voie d'une transformation numérique réussie de l'Europe d'ici à 2030.

Le programme fournit un cadre pour évaluer la transformation numérique de l'UE et des États membres, notamment au moyen de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI). Il permet également à l'UE et à ses États membres de collaborer, notamment dans le cadre de projets multinationaux, afin d'accélérer les progrès vers les objectifs numériques et généraux de la décennie numérique ⁽⁸¹⁾. De manière plus générale, plusieurs aspects de la transformation numérique sont particulièrement pertinents dans le contexte actuel. En 2023, Année européenne des compétences, la mise en place de l'ensemble des compétences appropriées pour exploiter pleinement les possibilités offertes par la transformation numérique est une priorité. Une population numériquement qualifiée favorise le développement et l'adoption des technologies numériques et entraîne des gains de productivité ⁽⁸²⁾. Les technologies, infrastructures et outils numériques jouent tous un rôle dans la transformation fondamentale nécessaire pour

adapter le système énergétique aux défis structurels actuels ⁽⁸³⁾.

Globalement, la Belgique affiche des performances mitigées en matière de compétences numériques, plusieurs défis importants restant à relever.

Bien que la part des spécialistes des TIC qui occupent un emploi soit supérieure à la moyenne de l'UE, ces spécialistes restent très demandés: la proportion d'entreprises déclarant avoir des difficultés à recruter des spécialistes des TIC est supérieure à la moyenne de l'UE (69 % contre 63 %). Toutefois, la proportion de diplômés en TIC reste faible. En outre, l'augmentation de la part des femmes parmi les spécialistes des TIC, bien que celle-ci soit légèrement supérieure à la moyenne de l'UE, reste un défi pour la Belgique. Pour le relever, la Belgique a mis en place une stratégie interfédérale intitulée «Women in Digital» ⁽⁸⁴⁾. La proportion de personnes possédant au moins des compétences numériques élémentaires correspond à la moyenne de l'UE. Toutefois, elle est inférieure à la moyenne de l'UE pour les jeunes (âgés de 16 à 24 ans), en particulier pour ceux qui ont un faible niveau d'études.

Les résultats de la Belgique sont mitigés sur le plan des infrastructures numériques/de la connectivité.

La Belgique obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne la couverture par réseau à très haute capacité (VHCN) (78 % des ménages étaient couverts en 2022, contre une moyenne de l'UE de 73 %), grâce à son réseau câblé étendu. Elle continue toutefois d'accuser un retard important dans le déploiement d'un réseau de fibre optique (en 2022, 17 % des ménages étaient équipés de la fibre jusqu'aux locaux (FttP), contre une moyenne de l'UE de 56 %). Le PRR comprend des mesures visant à soutenir le déploiement de la fibre optique. Les performances de la Belgique sont également très inférieures à la moyenne de l'UE en ce qui concerne le déploiement global de la 5G, avec une couverture de 30 % contre 81 % en moyenne dans l'UE. La couverture 5G dans la

⁽⁸⁰⁾ La part des dotations financières contribuant aux objectifs numériques a été calculée à l'aide de l'annexe VII du règlement établissant la FFR.

⁽⁸¹⁾ Les objectifs de la décennie numérique mesurés par les indicateurs DESI et les sources de données complémentaires sont intégrés dans la mesure où ils sont actuellement disponibles et/ou considérés comme particulièrement pertinents dans le contexte spécifique de l'État membre.

⁽⁸²⁾ Voir par exemple OCDE (2019): OECD Economic Outlook, Digitalisation and productivity: A story of complementarities, *OECD Economic Outlook, Volume 2019 Numéro 1* | iLibrary de l'OCDE (oecd-ilibrary.org).

⁽⁸³⁾ La nécessité de numériser le système énergétique et les actions possibles en ce sens sont exposées dans la communication intitulée «Numérisation du système énergétique – Plan d'action de l'UE» [COM(2022)552].

⁽⁸⁴⁾ Plan interfédéral et intersectoriel «Women in Digital» pour 2020-2025, <https://news.belgium.be/fr/plan-interfederal-et-intersectoriel-women-digital>

bande de fréquences 3,4-3,8 GHz est de 6 %, alors que la moyenne européenne est de 41 %. Elles devraient s'améliorer à la suite de l'attribution de fréquences 5G lors des enchères de fréquences multibandes qui ont eu lieu en juillet 2022.

La Belgique obtient de meilleurs résultats en matière de transformation numérique des entreprises. Elle obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne tous les indicateurs et s'en sort particulièrement bien en ce qui concerne la part des entreprises utilisant les mégadonnées et l'informatique en nuage (respectivement 8, 9 et 13 points de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'UE).

La Belgique obtient des résultats modérés en ce qui concerne les services publics numériques, qu'il s'agisse des services publics aux entreprises ou aux citoyens. La part importante d'investissement numérique consacrée à cette dimension dans le PRR de la Belgique offre la possibilité d'améliorer ces résultats. En ce qui concerne l'identification électronique (eID), trois systèmes sont notifiés à la Commission européenne dans le cadre du règlement eIDAS. L'un des systèmes (itsme), largement utilisé, est émis par une entité privée en collaboration avec le gouvernement. En matière d'accès aux dossiers médicaux électroniques, la Belgique obtient de bons résultats avec un score de 84 contre une moyenne de l'UE de 71.

Tableau A10.1: Objectifs clés de la décennie numérique contrôlés à l'aide des indicateurs DESI

	Belgique			UE	Objectif de la décennie numérique à l'horizon 2030 (UE)
	DESI 2021	DESI 2022	DESI 2023	DESI 2023	
Compétences numériques					
Personnes ayant au moins des compétences numériques élémentaires	SO	54%	54%	54%	80%
% de particuliers		2021	2021	2021	2030
Spécialistes en TIC ⁽¹⁾	5,0%	5,6%	5,6%	4,5%	20 millions
% de personnes ayant un emploi âgées de 15 à 74 ans	2020	2021	2021	2021	2030
Infrastructure numérique/connectivité					
Couverture par réseau fixe à très haute capacité (VHCN)	68%	69%	78%	73%	100%
% de ménages	2020	2021	2022	2022	2030
Couverture en fibre optique jusqu'aux locaux (FTTP) ⁽²⁾	7%	10%	17%	56%	-
% de ménages	2020	2021	2022	2022	2030
Couverture 5G globale	4%	4%	30%	81%	100%
% des zones habitées	2020	2021	2022	2022	2030
Couverture 5G sur la bande de fréquences 3,4-3,8 GHz	SO	SO	6%	41%	-
% des zones habitées			2022	2022	2030
Transformation numérique des entreprises					
PME présentant au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique	SO	SO	77%	69%	90%
% des PME			2022	2022	2030
Mégadonnées ⁽³⁾	23%	23%	23%	14%	75%
% des entreprises	2020	2020	2020	2020	2030
Nuage ⁽³⁾	SO	47%	47%	34%	75%
% des entreprises		2021	2021	2021	2030
Intelligence artificielle ⁽³⁾	SO	10%	10%	8%	75%
% des entreprises		2021	2021	2021	2030
Transformation numérique des services publics					
Services publics numériques pour les particuliers	SO	72	81	77	100
Score (0 à 100)		2021	2022	2022	2030
Services publics numériques pour les entreprises	SO	81	88	84	100
Score (0 à 100)		2021	2022	2022	2030
Accès aux dossiers de santé en ligne	SO	SO	84	71	100
Score (0 à 100)			2023	2023	2030

(1) L'objectif de 20 millions représente environ 10 % de l'emploi total.

(2) L'indicateur de couverture de la fibre optique jusqu'aux locaux est inclus séparément car son évaluation fera également l'objet d'un suivi distinct et sera prise en considération lors de l'interprétation des données relatives à la couverture du réseau VHCN dans le cadre de la décennie numérique.

(3) Au moins 75 % des entreprises de l'Union ont adopté un ou plusieurs des éléments suivants, conformément à leurs activités commerciales: i) les services d'informatique en nuage; ii) les mégadonnées; (iii) intelligence artificielle.

Source: Indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI)

La présente annexe fournit un aperçu général des performances du système belge de recherche et d'innovation, lequel est essentiel pour mettre en œuvre la double transition écologique et numérique.

Grâce à un système de R&D très solide, la Belgique fait partie des «chefs de file européens en matière d'innovation» selon l'édition 2022 du tableau de bord européen de l'innovation⁽⁸⁵⁾. Ses performances en matière d'innovation par rapport à la moyenne de l'UE ont régulièrement augmenté au cours de la dernière décennie, tout comme son intensité totale de R&D⁽⁸⁶⁾, qui a atteint 3,22 % du PIB en 2021 (contre seulement 2,06 % en 2010), ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE, qui est de 2,26 %. Cette croissance a été principalement obtenue grâce à une augmentation très importante de l'intensité de R&D des entreprises, désormais la plus élevée de l'UE (2,42 % en 2021). Comme le montre une étude récente⁽⁸⁷⁾, le crédit d'impôt R&D et la déduction fiscale des revenus de brevets sont discutables, tandis que d'autres aides publiques à la R&D se sont révélées plus efficaces.

La très bonne base scientifique est un atout majeur, avec des universités de classe mondiale qui font partie d'un réseau international bien établi et sont bien connectées au secteur des entreprises. La part des copublications internationales dans le nombre total de publications du pays a progressivement augmenté, passant de 55,8 % en 2010 à 70,2 % en 2021, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE de 55,4 %. La part des publications conjointes public-privé a également augmenté au cours des dix dernières années (10,8 % en 2021 contre 9,3 % en 2010) et

la Belgique occupe la deuxième place dans l'UE en ce qui concerne la R&D publique financée par les entreprises en pourcentage du PIB.

La contribution du système belge de recherche et d'innovation (R&I) à la durabilité environnementale peut encore être renforcée. Alors que la base scientifique publique belge occupe une bonne position dans la recherche verte (comme le montre la part des publications très citées dans ce domaine), la part des brevets liés à l'environnement dans le total des demandes de brevets belges est inférieure à la moyenne de l'UE⁽⁸⁸⁾. Complétant diverses initiatives prises ces dernières années par les autorités belges à tous les niveaux de gouvernance⁽⁸⁹⁾, le plan belge pour la reprise et la résilience (PRR) permettra de mobiliser davantage la R&I en faveur de la transition écologique. Les investissements de R&I dans les domaines liés à l'environnement (notamment la bioéconomie, l'hydrogène et l'économie circulaire) représentent près de 60 % du total des investissements de R&I dans le cadre du plan.

La pénurie de ressources humaines qualifiées entrave les transitions écologique et numérique de l'économie belge. Si la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est élevée en Belgique, la proportion de diplômés en sciences et technologies reste inférieure à la moyenne de l'UE. La part des diplômés de l'enseignement supérieur en informatique est également bien inférieure à la moyenne de l'UE. La pénurie de compétences, y compris en ce qui concerne les transitions écologique et numérique, est un défi important pour la compétitivité et la position de la Belgique en tant que chef de file de l'innovation⁽⁹⁰⁾. Le PRR belge contient plusieurs mesures visant à développer les compétences numériques.

⁽⁸⁵⁾ Tableau de bord européen de l'innovation 2022, profil par pays: Belgique. Page web: https://ec.europa.eu/assets/rtd/eis/2022/ec_rtd_eis-country-profile-be.pdf. Le tableau de bord européen de l'innovation fournit une analyse comparative des performances en matière d'innovation dans les pays de l'UE, y compris les forces et les faiblesses relatives de leurs systèmes d'innovation nationaux (également par rapport à la moyenne de l'UE).

⁽⁸⁶⁾ L'intensité de R&D correspond aux dépenses de R&D en pourcentage du PIB.

⁽⁸⁷⁾ Bureau fédéral du Plan (2022), Nouvelle évaluation de l'aide publique en faveur de la recherche et du développement en Belgique.

⁽⁸⁸⁾ Examens environnementaux de l'OCDE (2021) Belgique 2021. Page web: <https://www.oecd.org/fr/belgique/examens-environnementaux-de-l-ocde-belgique-2021-version-abregee-85de0c2b-fr.htm>.

⁽⁸⁹⁾ Belgian Rapport on Science Technology and Innovation (BRISTI) 2021, pages 193-194. Page web: [FWB rapport 2021 en.pdf \(belspo.be\)](https://www.belspo.be/fr/rapport/rapport-2021-en.pdf)

⁽⁹⁰⁾ COM(2022) 783 final. Semestre européen 2023: Proposition de rapport conjoint sur l'emploi de la Commission et du conseil Page web: https://commission.europa.eu/publications/2023-european-semester-proposal-joint-employment-report_en.

Tableau A11.1: Indicateurs clés en matière d'innovation

Belgique	2010	2015	2019	2020	2021	Moyenne UE (1)
Principaux indicateurs						
Intensité de R&D (DIRD en % du PIB)	2,06	2,43	3,16	3,35	3,22	2,26
Dépenses publiques en R&D en % du PIB	0,66	0,72	0,8	0,85	0,77	0,76
Dépenses de R&D des entreprises (DIRDE) en % du PIB	1,38	1,7	2,33	2,48	2,42	1,49
Qualité du système de R&I						
Publications scientifiques du pays faisant partie des 10 % les plus citées dans le monde en % du total des publications du pays	13,1	13,7	12,08	:	:	9,8
Demandes de brevets PCT par milliard d'EUR de PIB (en SPA)	3,8	3,3	3	:	:	3,3
Coopération entre universités et entreprises						
Copublications scientifiques publiques-privées en % du total des publications	9,3	10,4	10,9	10,7	10,8	7,1
Dépenses publiques en R&D financées par des entreprises (nationales) en % du PIB	0,061	0,077	0,008	:	:	0,054
Capital humain et disponibilité des compétences						
Nouveaux diplômés en science et ingénierie pour mille personnes âgées de 25 à 34 ans	11,9	12,1	11,9	13,1	:	16
Soutien public aux dépenses de R&D des entreprises (DIRDE)						
Soutien total du secteur public aux DIRDE en % du PIB	0,227	0,263	0,335	:	:	0,194
Dépenses de R&D des entreprises (DIRDE) financées par le secteur public (national et étranger) en % du PIB	0,118	0,12	0,126	:	:	0,104
Innovation verte						
Part des brevets liés à l'environnement dans le total des demandes de brevets déposées au titre du traité de coopération en matière de brevets (%)	13,9	12	10,6	:	:	13,3
Financements pour l'innovation et le renouvellement économique						
Capital-risque (statistiques du marché) en % du PIB	0,035	0,03	0,061	0,073	0,077	0,074
Emploi dans les entreprises en expansion rapide dans la tranche des 50 % de secteurs les plus innovants	2,4	2,7	2,2	:	:	5,5

(1) Moyenne de l'UE pour la dernière année disponible ou l'année pour laquelle le nombre de données nationales est le plus élevé.

Source: Eurostat, OCDE, DG JRC, Science-Metrix (base de données Scopus et base de données sur les statistiques de brevets de l'OEB), Invest Europe

Le dynamisme des entreprises dans l'écosystème de l'innovation reste faible. En 2019, les entreprises à forte croissance ne représentaient que 7,3 % de l'emploi en Belgique, soit bien moins que la moyenne de l'UE de 15,9 %. En outre, la part de l'emploi des entreprises à croissance rapide dans les secteurs les plus innovants est inférieure à la moitié de la moyenne de l'UE. Cela met en évidence certaines faiblesses de l'économie belge en ce qui concerne la création de nouvelles entreprises en expansion susceptibles d'accélérer le renouvellement de son tissu économique vers de nouveaux domaines de croissance. Si les trois régions ont mis en place une série de mesures pour soutenir l'esprit d'entreprise, leurs politiques mettent moins l'accent sur l'expansion et la croissance ⁽⁹¹⁾.

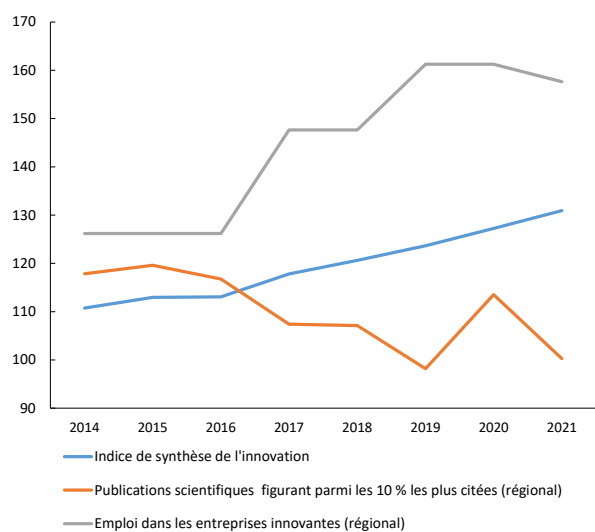
En outre, des différences persistent entre les régions en matière de performances d'innovation. Alors que Bruxelles et la Flandre font partie des régions «chefs de file en matière d'innovation» selon le tableau de bord régional de l'innovation 2021, la Wallonie est classée dans la catégorie «innovateur fort». Une différence

majeure dans l'écosystème d'innovation des trois régions est l'intensité de la recherche publique, beaucoup plus faible en Wallonie (0,61 %) que dans les deux autres régions (Bruxelles: 0,77 %, Flandre: 0,85 %) ⁽⁹²⁾. Toutefois, les performances de la Wallonie s'améliorent nettement; l'indice régional d'innovation montre une forte augmentation entre 2014 et 2021, en ligne avec les autres régions. L'un des moteurs de ces performances croissantes a été l'élargissement de la base d'innovation, avec un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) innovantes. Néanmoins, la Wallonie semble risquer de perdre son avantage (par rapport à la moyenne de l'UE) en ce qui concerne l'excellence de sa base scientifique publique (voir le graphique A11.1).

⁽⁹¹⁾ Report on Science Technology and Innovation (BRISTI) 2021, page 192. Page web: [FWB_rapport_2021_en.pdf \(belspo.be\)](https://www.fwb.be/fr/rapport-2021-en.pdf)

⁽⁹²⁾ Tableau de bord régional de l'innovation 2021, profil par pays: Belgique 2021.

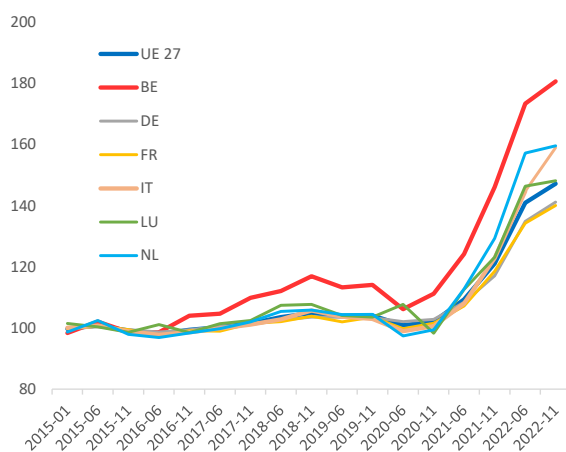
Graphique A11.1: Indicateurs en matière d'innovation en Wallonie



Source: base de données du tableau de bord régional de l'innovation

Si l'ouverture de l'économie belge est un atout, le contexte économique mondial actuel met en lumière certains de ses points faibles structurels, à savoir ses fortes dépendances dans le domaine de l'énergie et la rigidité de son marché du travail et de son environnement des entreprises. En moyenne, les importations et les exportations intra-UE représentent 62,5 % du PIB de la Belgique, soit l'une des proportions les plus élevées de l'UE. Les principales importations de la Belgique en provenance de pays non-membres de l'UE sont principalement des combustibles fossiles et du gaz. La Belgique étant l'un des pays européens les plus dépendants de l'énergie ⁽⁹³⁾, la hausse des prix de l'énergie a durement touché l'économie belge. Sous l'effet de cette hausse, la Belgique a connu un taux d'inflation bien supérieur à la moyenne de la zone euro ⁽⁹⁴⁾ en 2022. Le secteur industriel, avec une part comparativement élevée d'industries à forte intensité énergétique, affiche l'une des trois plus fortes hausses de prix depuis 2015 ⁽⁹⁵⁾. Les produits alimentaires, les équipements électriques et les produits chimiques ont également été particulièrement impactés par la hausse des prix de l'énergie ⁽⁹⁶⁾.

Graphique A12.1: Prix à la production dans l'industrie



Source: Eurostat, données mensuelles

Les perturbations des chaînes d'approvisionnement mettent en lumière les dépendances critiques de l'économie belge à l'égard des produits stratégiques. Une étude du ministère belge de l'économie ⁽⁹⁷⁾ a mis en évidence 158 produits stratégiques dépendants. Les produits stratégiques sont définis comme les produits issus principalement de la chimie et des métaux, notamment dans les secteurs de la santé, de la défense, du numérique et de l'écologie. En quantité, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine sont les principaux partenaires en ce qui concerne ces produits. En valeur, Singapour ⁽⁹⁸⁾ et les États-Unis sont les premiers partenaires, la Russie jouant un rôle majeur en troisième position.

Le taux de vacance d'emploi en Belgique est l'un des plus élevés de l'UE ⁽⁹⁹⁾, malgré un faible taux d'emploi ⁽¹⁰⁰⁾. Alors que les coûts de l'énergie en 2022 ont été cités par 83 % des entreprises comme des obstacles à long terme à l'investissement, la principale préoccupation de 91 % des entreprises est encore de trouver du personnel qualifié ⁽¹⁰¹⁾. Les gens ont délaissé les emplois peu qualifiés dans des secteurs tels que l'horeca, l'industrie manufacturière ou la santé, considérés comme mal payés et/ou offrant de mauvaises conditions de travail, pour se tourner vers d'autres professions ⁽¹⁰²⁾. En outre, le système de prélèvements et de prestations continue d'avoir un effet dissuasif sur le travail. La Belgique a l'un des taux de chômage les plus élevés de l'UE (91,60 %) (voir l'annexe 14).

L'inflation élevée a également entraîné une augmentation sans précédent du coût de la main-d'œuvre par le biais de l'indexation automatique des salaires. En Belgique, le système de fixation des salaires est régi par la «loi sur les salaires». Cette loi obligeait les partenaires sociaux à

⁽⁹⁷⁾ Carrefour de l'Économie 2022 28 | SPF Economie (fgov.be)

⁽⁹⁸⁾ Singapour y joue très probablement le rôle de plaque tournante.

⁽⁹⁹⁾ Taux de vacance d'emploi par activité de la NACE Rév. 2 - données annuelles [JVS A RATE R2 custom 4188223] Eurostat

⁽¹⁰⁰⁾ Emploi et activité par sexe et âge - données annuelles [LFSI_EMP_A]

⁽¹⁰¹⁾ EIB Investment Survey 2022: European Union overview

⁽¹⁰²⁾ Conseil supérieur de l'emploi - Rapport de juillet 2022 État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions

⁽⁹³⁾ Analyse: Dépendance énergétique de la Belgique (gaz naturel et mix énergétique) | SPF Économie (fgov.be)

⁽⁹⁴⁾ Prévisions du printemps 2023.

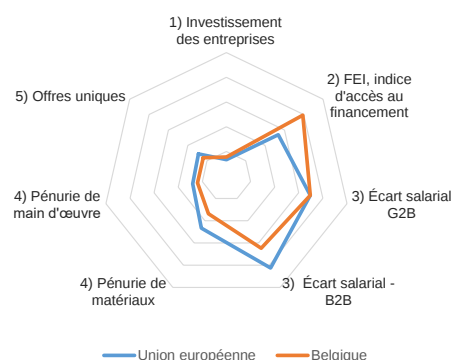
⁽⁹⁵⁾ Prix à la production dans l'industrie - données mensuelles [STS_INPP_M_custom_5216060], Eurostat

⁽⁹⁶⁾ Prix à la production dans l'industrie - données mensuelles [STS_INPP_M_custom_4382559]

négoier des augmentations salariales sur une période de deux ans dans les limites d'un plafond fixé par l'évolution anticipée du salaire horaire dans les pays voisins et d'un plancher déterminé par l'inflation attendue en Belgique. En outre, en Belgique, les salaires sont ajustés mécaniquement à l'«indice santé» par le biais de clauses d'indexation figurant dans les conventions collectives sectorielles. Compte tenu de la forte poussée inflationniste, les augmentations des salaires nominaux à la suite de l'indexation automatique en Belgique devraient dépasser sensiblement celles des trois principaux pays voisins en 2022 et 2023 ⁽¹⁰³⁾. Cela peut entraîner une perte de compétitivité pour les entreprises belges et renforce la nécessité d'être vigilant face à ce que l'on appelle la spirale salaires/prix ⁽¹⁰⁴⁾.

Bien que le système de fixation des salaires belge n'ait pas entraîné de croissance salariale excessive au cours des dernières années par rapport aux pays voisins, il peut être source de préoccupation en période de forte inflation. Si les marges bénéficiaires élevées des entreprises dans certains secteurs ont permis d'absorber la hausse des coûts de la main-d'œuvre, celles enregistrées dans de nombreux secteurs ont diminué en 2022, bien que de manière hétérogène ⁽¹⁰⁵⁾. En outre, l'inflation élevée limite encore les possibilités d'ajustement par le biais des salaires réels à moyen terme. Cela contribue aux rigidités du marché du travail belge qui est caractérisé par une grande complexité réglementaire et une faible mobilité de l'emploi.

Graphique A12.2: **Environnement des entreprises et moteurs de la productivité**



Source: 1) pourcentage du PIB, Eurostat 2021; 2) indicateur composite, indice d'accès au financement du Fonds européen d'investissement 2021; 3) retard de paiement moyen en nombre de jours, Intrum 2022; 4) pourcentage d'entreprises de l'industrie manufacturière confrontées à des contraintes, enquête de 2022 de la Commission européenne auprès des entreprises et des consommateurs; 5) proportion de marchés attribués à un seul soumissionnaire, tableau d'affichage du marché unique de 2022.

L'accès au financement en Belgique est supérieur à la moyenne de l'UE, mais le pays obtient de moins bons résultats en ce qui concerne les retards de paiement des organismes publics. L'accès au financement reste plus facile en Belgique par rapport à la moyenne de l'UE et la part des investissements en capitaux à risques dans le PIB de la Belgique est élevée. En outre, la Belgique a l'un des retards de paiement entre entreprises les plus courts, mais elle pourrait s'améliorer en ce qui concerne les retards de paiement des organismes publics, en particulier ceux de la Wallonie. Le pourcentage de PME ayant connu des retards de paiement au cours des six derniers mois était de 50 %, soit un peu au-dessus de la moyenne de l'UE (43 %).

Malgré quelques progrès réalisés ces dernières années, la Belgique reste un marché réglementé. Le pourcentage d'entreprises faisant état d'une incidence de la réglementation sur les investissements à long terme est inférieur à la moyenne de l'UE (19,4 % contre 28 %). Toutefois, le rapport entre les enregistrements d'entreprises et les faillites révèle l'un des taux d'attrition les plus bas de l'UE, ce qui témoigne d'un manque de dynamisme des entreprises. Le PRR propose une réforme visant à simplifier la charge administrative des entreprises en numérisant entièrement la procédure de création, de modification et de dissolution des personnes

⁽¹⁰³⁾Banque nationale de Belgique, Projections économiques pour la Belgique, décembre 2022.

⁽¹⁰⁴⁾Fonds monétaire international (2023), Belgique: Rapport du personnel sur les consultations au titre de l'article IV de 2022.

⁽¹⁰⁵⁾Banque nationale de Belgique, rapport 2022, mars 2023.

morales ⁽¹⁰⁶⁾. Il propose également une intensification de la numérisation de l'administration publique afin de permettre aux autorités d'accéder directement aux données sur la base du principe de la transmission unique d'informations ⁽¹⁰⁷⁾. La mise en œuvre de ces mesures pourrait faire baisser le score de la Belgique en ce qui concerne les indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE ⁽¹⁰⁸⁾.

D'autres faiblesses concernant la distribution de détail, la vente au détail de médicaments, les télécommunications et les professions n'ont pas encore été traitées. Le secteur du commerce de détail reste fortement réglementé ⁽¹⁰⁹⁾. Si l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché a pu avoir un effet positif sur la concurrence dans le segment des supermarchés, le commerce de détail reste l'un des secteurs présentant un risque accru de distorsions de la concurrence ⁽¹¹⁰⁾. Les réglementations du marché du travail s'ajoutent à un environnement opérationnel complexe et peuvent engendrer des inégalités entre les détaillants. Les contraintes d'approvisionnement au niveau régional continuent d'influencer le choix des consommateurs ainsi que les prix. En 2021, la Belgique a vu doubler sa proportion de directives liées au marché unique non transposées dans le droit national. La Belgique fait l'objet d'un plus grand nombre de procédures d'infraction que la moyenne de l'UE.

En ce qui concerne les professions réglementées, la plupart des charges réglementaires signalées dans la communication de 2021 ⁽¹¹¹⁾ subsistent. Les professions d'avocat, d'architecte, de comptable, d'agent immobilier et de guide touristique (en Wallonie) sont plus réglementées que la moyenne de l'UE. Des restrictions telles

que la proportionnalité de l'actionnariat ou les droits de vote pour les agents immobiliers et les architectes subsistent. En Belgique, les avocats belges sont soumis à des règles d'incompatibilité et à des restrictions multidisciplinaires qui pourraient compromettre le potentiel d'innovation et de déploiement de solutions numériques et de nouveaux modèles d'entreprise de ce secteur.

⁽¹⁰⁶⁾Réforme R-2.01.

⁽¹⁰⁷⁾Investissement I - 2.05-S10 - Portail numérique unique.

⁽¹⁰⁸⁾[Évaluation des liens entre les plans nationaux européens pour la reprise et la résilience et les indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE](#)

⁽¹⁰⁹⁾Indicateur de restrictivité du commerce de détail, Commission européenne, 2022.

⁽¹¹⁰⁾Observatoire des prix : Fonctionnement du marché en Belgique : un screening horizontal des secteurs marchands (2020).

⁽¹¹¹⁾[Communication sur la mise à jour des recommandations de réformes en matière de réglementation des services professionnels](#), [COM(2021) 385]

Tableau A12.1: Industrie et marché unique

DOMAINE		NOM DE L'INDICATEUR	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne UE 27 (*)
INDICATEURS CLÉS	Structure économique	Investissement privé net, niveau de stock de capital privé, net d'amortissement, % du PIB ⁽¹⁾	4,5	5,2	3,7	4,2	3,8	3,7
		Investissement public net, niveau de stock de capital public, net d'amortissement, % du PIB ⁽¹⁾	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
		Productivité réelle de la main-d'œuvre par personne dans l'industrie (% en glissement annuel) ⁽²⁾	-1,9	3,7	-2,4	0,6	-1,5	1,4
	Compétitivité des coûts	Côté salarial unitaire nominal dans l'industrie (% en glissement annuel) ⁽²⁾	3	-1,5	-1	5,3	so	2,9
RÉSILIENCE	Pénuries	Pénurie de matériaux (industrie), entreprises soumises à des contraintes, % ⁽³⁾	11	7	9	19	34	47
		Pénurie de main d'œuvre sur la base de données d'enquêtes (industrie), entreprises soumises à des contraintes, % ⁽³⁾	12	11	12	16	24	28
		Taux de vacance d'emploi (économie marchande) ⁽⁴⁾	4,5	4,2	3,6	5,2	5,9	3,1
	Dépendances stratégiques	Concentration sur certaines matières premières, indice de concentration des importations calculé sur la base d'un panier de matières premières critiques ⁽⁵⁾	0,21	0,18	0,17	0,17	0,19	0,18
		Capacité électrique renouvelable installée, % du total de l'électricité produite ⁽⁶⁾	27,1	29,7	32,9	34,4	so	50,9
MARCHÉ	Intégration du marché unique	Intégration commerciale de l'UE, % ⁽⁷⁾	54,2	53,4	51,3	56,7	62,5	45,8
	Restrictions	Indice de restrictivité des échanges de services intra-EEE ⁽⁸⁾	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,05
	Marchés uniques	Offres uniques, % du total des contractants ⁽⁹⁾	22	21	21	22	24	29
ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES - PME	Obstacles à l'investissement	Impact de la réglementation sur l'investissement à long terme, % d'entreprises considérant la réglementation des entreprises comme un obstacle majeur ⁽¹⁰⁾	27,3	25,5	25,7	19,4	24,5	29,6
	Démographie des entreprises	Faillites, Indice (2015=100) ⁽¹¹⁾	101,6	108,2	73,5	66,6	94,7	86,8
		Enregistrements d'entreprises, Indice (2015=100) ⁽¹¹⁾	112,3	126,3	123,4	138,5	122,8	121,2
	Retards de paiement	Écart salarial - entreprises B2B, différence de jours entre le délai de paiement proposé et le paiement effectif ⁽¹²⁾	9	7	3	12	11	13
		Écart salarial - secteur public, différence de jours entre le délai de paiement proposé et le paiement effectif ⁽¹²⁾	21	22	6	12	16	15
		Part d'entreprises confrontées à des retards de paiement au cours des 6 derniers mois, % ⁽¹³⁾	so	43,8	42	42,4	50	43
	Accès au financement	FEI - indice d'accès au financement - Prêt, Composite: financement externe des PME au cours des 6 derniers mois, valeurs de l'indice entre 0 et 1 ⁽¹⁴⁾	0,79	0,73	0,6	0,67	so	0,46
		FEI - indice d'accès au financement - Fonds propres, Composite: capital-risque/PIB, introduction en Bourse/PIB, PME utilisant des fonds propres, valeurs de l'indice entre 0 et 1 ⁽¹⁴⁾	0,22	0,14	0,29	0,27	so	0,23

(*) Dernière année disponible.

Source: (1) AMECO, (2) Eurostat, (3) ECFIN BCS, (4) Eurostat, (5) COMEXT et calculs de la Commission, (6) Eurostat, (7) Eurostat, (8) OCDE, (9) tableau de bord du marché unique, (10) sondage de la BEI, (11) Eurostat, (12) Intrum, (13) enquête sur l'accès au financement des entreprises (SAFE), (14) indice d'accès au financement des PME du FEI.

La présente annexe expose les résultats de l'administration publique belge, qui est essentielle à la fourniture de services et à la mise en œuvre de réformes. La Belgique enregistre des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE⁽¹¹²⁾ en ce qui concerne l'efficacité administrative globale. Toutefois, la coordination entre les différents niveaux de pouvoir représente un défi de taille pour la réalisation de progrès supplémentaires en matière d'efficacité gouvernementale. La principale priorité du gouvernement fédéral est de faire progresser la numérisation du travail de l'administration et des services publics qu'elle fournit. Cela se reflète dans le plan pour la reprise et la résilience (PRR), qui vise à renforcer la cybersécurité et la fourniture de services publics numériques. Le PRR contribuera également à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à soutenir les revues de dépenses des gouvernements fédéraux et régionaux.

La structure institutionnelle de la Belgique, dans laquelle l'action politique est répartie entre plusieurs niveaux de gouvernement, accentue l'importance d'une coordination efficace. Plusieurs vagues de régionalisation ont notamment posé de sérieux problèmes en ce qui concerne l'efficacité du secteur public et la cohérence des politiques. Une coordination étroite entre les autorités compétentes (aux niveaux fédéral, régional/communautaire et local) est nécessaire pour éviter la duplication des structures et rechercher des synergies, notamment afin d'assurer la rentabilité des politiques. Des législations territoriales différentes peuvent également contribuer à la complexité de l'environnement des entreprises (voir l'annexe 12).

Une évaluation efficace dans le cadre du processus d'élaboration des politiques pourrait contribuer à réduire la charge administrative et réglementaire. Les accords de coalition très détaillés élaborés par les parties contiennent souvent des solutions politiques prédéfinies. Les consultations et l'engagement des parties prenantes se font sur une base ad hoc. Le processus de consultation est moins transparent car les documents pertinents sont publiés sur les sites web des différents ministères. Dans son rapport sur la capacité d'évaluation du

gouvernement fédéral, la Cour des comptes a recommandé d'intégrer les évaluations en tant qu'éléments essentiels du cycle politique⁽¹¹³⁾. Les évaluations facilitent l'élaboration de politiques fondées sur des faits et renforcent la responsabilité en évaluant les résultats des politiques. Les partenaires sociaux ont exhorté d'une même voix les autorités fédérales à adopter une stratégie globale pour améliorer le cadre d'évaluation des politiques et la qualité de la réglementation, en vue de réduire la charge administrative et réglementaire en Belgique⁽¹¹⁴⁾.

Le taux d'emploi dans le secteur public en Belgique est élevé (voir le graphique A13.1a) et le coût de rémunération du personnel de la fonction publique augmente⁽¹¹⁵⁾. Quant à la structure par âge, l'administration publique belge dispose d'une main-d'œuvre relativement jeune (voir le tableau A13.1). La part du personnel ayant suivi une formation supérieure est également relativement élevée et a augmenté en 2022. La participation des fonctionnaires à l'éducation et à la formation des adultes est toutefois inférieure à la moyenne de l'UE. L'écart entre les hommes et les femmes aux postes d'encadrement supérieur dans la fonction publique s'est réduit, mais reste l'un des plus importants de l'UE (voir le graphique A13.1b).

La Belgique est l'un des pays de l'UE qui affichent de bons résultats en matière d'administration en ligne. La proportion de citoyens qui interagissent avec le gouvernement en ligne est également très élevée et augmente depuis 2018 (voir le tableau A13.1). Le PRR devrait permettre de numériser davantage les services publics et de renforcer la cybersécurité.

Le manque de ressources humaines et financières reste un défi pour le système judiciaire, qui bénéficierait d'une amélioration de la numérisation⁽¹¹⁶⁾. Les

⁽¹¹³⁾Cour des comptes, 2018.

⁽¹¹⁴⁾Conseil central de l'économie, 2020.

⁽¹¹⁵⁾OCDE (2022), Études économiques de l'OCDE: Belgique 2022, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/19990774>, page 38, graphique 1.17.

⁽¹¹⁶⁾Pour une analyse plus détaillée du fonctionnement du système judiciaire en Belgique, voir le [tableau de bord 2023 de la justice dans l'UE](#) (à paraître) et le chapitre sur la Belgique dans le [rapport de 2023 sur l'état de droit](#) (à paraître).

⁽¹¹²⁾Indicateurs mondiaux de gouvernance, données de 2021.

investissements prévus dans le PRR visent à accroître le niveau de numérisation. D'ici à 2026, ces initiatives devraient aboutir à: i) l'introduction d'un portail unique de justice en ligne pour les citoyens et les entreprises; ii) un système unique de gestion des affaires pour les tribunaux, facilitant la soumission numérique des affaires et la consultation des dossiers; iii) la publication en ligne de la majorité de la jurisprudence; et iv) une gestion des ressources basée sur des données en temps réel. Les données de 2021 indiquent que les affaires administratives sont résolues plus rapidement en première instance (235 jours contre 399 jours en 2020), mais un manque persistant de données empêche de dresser un bilan global de l'efficacité du système. Aucune insuffisance systémique n'a été signalée concernant l'indépendance de la justice.

ouvertes prévues dans le PRR de la Belgique se rapportent à un objectif de formation des gestionnaires régionaux et locaux et des élus de la Région wallonne sur les questions numériques, y compris les données ouvertes, d'ici le quatrième trimestre de 2024.

Malgré de récentes améliorations, la Belgique affiche des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne la maturité des données ouvertes (voir le graphique A13.1c). Les mesures sur les données

Tableau A13.1: **Indicateurs relatifs à l'administration publique**

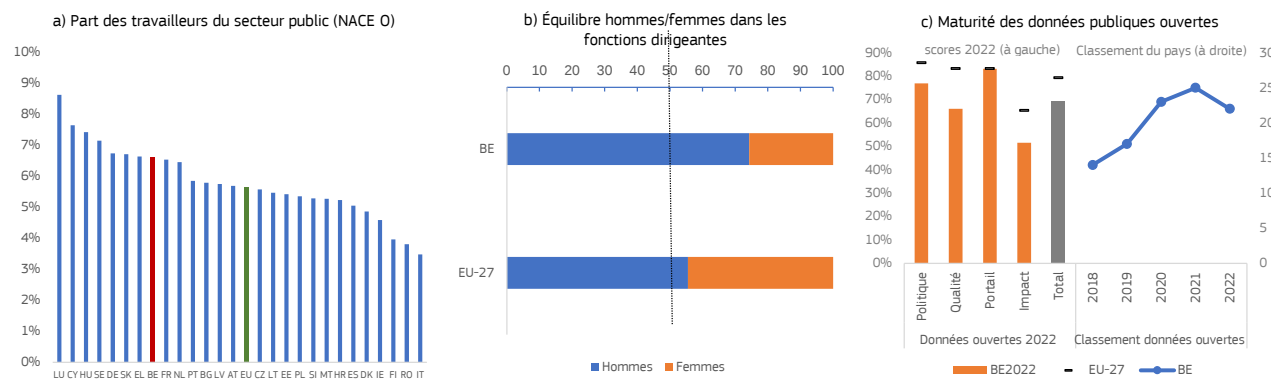
BE Indicateur ⁽¹⁾	2017	2018	2019	2020	2021	2022	EU-27 ⁽²⁾
Administration en ligne et données publiques ouvertes							
1 Part des particuliers ayant utilisé internet au cours de l'année écoulée pour prendre contact avec les pouvoirs publics (%)	62,1	62,8	64,1	66,1 (u)	74,4	so	64,8
2 Score global indicateur d'administration en ligne ⁽³⁾	so	so	so	71,7	74,1	77,5	72,9
3 Indice de maturité du portail de données ouvertes	so	0,7	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8
Niveau d'éducation atteint, éducation des adultes, parité des sexes et vieillissement							
4 Part des employés de l'administration publique diplômés de l'enseignement supérieur, niveaux 5-8 (%)	45,4 (b)	45,3	46,6	48,0	53,0 (b)	55,5	52,0
5 Taux de participation des employés de l'administration publique à l'éducation des adultes (%)	9,8 (b)	9,5	8,5	7,8	11,4 (b)	11,4	16,9
6 Parité des sexes dans les postes d'encadrement de l'administration ⁽⁴⁾	62,8	61,2	57,2	55,2	49,4	48,6	11,0
7 Ratio 25-49/50-64 ans dans le secteur NACE O	1,8 (b)	1,7	1,6	1,7	1,7 (b)	1,7	1,5
Gestion des finances publiques							
8 Indice du cadre budgétaire à moyen terme	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	so	0,7
9 Indice de solidité des règles budgétaires	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	so	1,5
Élaboration des politiques fondée sur des données probantes							
10 Gouvernance réglementaire	1,93	so	so	so	1,82	so	1,7

⁽¹⁾ Les valeurs élevées indiquent de bons résultats, hormis pour l'indicateur n° 6. ⁽²⁾ Valeur de 2022. Si elle n'est pas disponible, c'est la valeur de 2021 qui est indiquée. ⁽³⁾ Mesure l'approche centrée sur l'utilisateur (y compris pour les services transfrontières), ainsi que la transparence des services publics numériques et l'existence d'outils clés pour la fourniture de ces services. ⁽⁴⁾ Définie comme la valeur absolue de la différence entre le pourcentage d'hommes et de femmes aux postes d'encadrement supérieur de la fonction publique.

Mises en évidence: (b) rupture de série; (d) la définition est différente; (u) donnée peu fiable.

Source: Enquête sur l'utilisation des TIC, Eurostat (n° 1); étude sur l'évaluation comparative des services d'administration en ligne (n° 2); rapport sur la maturité des données ouvertes (n° 3); enquête sur les forces de travail, Eurostat (n° 4, 5 et 7), Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (n° 6); base de données sur la gouvernance budgétaire (n° 8 et 9); OCDE, indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (n° 10).

Graphique A13.1. a) Part de la population d'âge actif travaillant dans le secteur public; b) proportion de femmes et d'hommes occupant des postes d'encadrement; c) indicateur de maturité des données ouvertes du secteur public: scores de 2022 (% du score total maximum) (côté gauche); classement des pays, score global (côté droit)



(1) graphique c), graphique de droite: des valeurs basses indiquent de bons résultats
Source: Eurostat; b) Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes; c) maturité des données ouvertes | data.europa.eu

ANNEXE 14: EMPLOI, QUALIFICATIONS ET ENJEUX DE LA POLITIQUE SOCIALE A LA LUMIERE DU SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

Le socle européen des droits sociaux indique le cap d'une convergence ascendante vers de meilleures conditions de travail et de vie dans l'UE. La présente annexe fournit un aperçu des progrès réalisés par la Belgique dans la mise en œuvre des 20 principes du socle et des grands objectifs nationaux et de l'UE pour 2030 en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté.

Tableau A14.1: **Tableau de bord social pour la Belgique**

Domaine	Indicateur clé	
Égalité des chances et accès au marché du travail	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (% du groupe d'âge 18-24, 2022)	6,4
	Proportion de personnes ayant des compétences numériques générales de base ou plus (% de la population âgée de 16 à 74 ans, 2021)	54,23
	Taux de jeunes NEET (% de la population âgée de 15 à 29 ans, 2022)	9,2
	Écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes (points de pourcentage, 2022)	7,6
	rapport interquintile de revenu (S80/S20, 2021)	3,42
Marchés du travail dynamiques et conditions de travail équitables	Taux d'emploi (% de la population âgée de 20 à 64 ans, 2022)	71,9
	Taux de chômage (% de la population active âgée de 15 à 74 ans, 2022)	5,6
	Chômage de longue durée (% de la population active âgée de 15 à 74 ans, 2022)	2,3
	Croissance du RDBM par habitant (2008=100, 2021)	105,25
Protection et inclusion sociales	Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (% de la population totale, 2021)	18,8
	Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants (% de la population âgée de moins de 17 ans, 2021)	20,5
	Incidence des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté (réduction en % du taux de réduction de la pauvreté, 2021)	53,31
	Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes (points de pourcentage, 2021)	38
	Surcharge des coûts du logement (% de la population totale, 2021)	7,5
	Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles (% de la population de moins de 3 ans, 2021)	51,7
	Besoins autodéclarés de traitement médical non satisfaits (% de la population âgée de plus de 16 ans, 2021)	1,7
Situation critique		A surveiller
Faible mais en voie d'amélioration		Bien, mais à surveiller
Autour de la moyenne		Mieux que la moyenne
		Meilleures performances

Mise à jour: 27 avril 2023. Les États membres sont classés dans le tableau de bord social d'après une méthode statistique convenue avec le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale. Ce tableau examine conjointement les niveaux et évolutions des indicateurs par rapport aux moyennes respectives de l'UE et classe les États membres dans sept catégories. Pour de plus amples détails méthodologiques, veuillez consulter le rapport conjoint sur l'emploi 2023. En raison de modifications apportées à la définition du niveau de compétences numériques des particuliers en 2021, à titre exceptionnel, seuls des niveaux sont utilisés dans l'évaluation de cet indicateur; ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation; RDBM: revenu disponible brut des ménages.

Source: Eurostat

L'économie et le marché du travail belges ont fait preuve de résilience en 2022, mais des problèmes importants subsistent,

notamment des taux d'inactivité élevés, des pénuries de main-d'œuvre croissantes et de grandes disparités régionales. Malgré un taux de vacance record et un taux de chômage historiquement bas, le taux d'emploi (tranche d'âge 20-64 ans) n'a atteint que 71,9 % en 2022, soit moins que la moyenne de l'UE de 74,6 %. La croissance de l'emploi a été freinée par un taux d'activité globalement bas (76,0 % contre 79,4 % pour l'UE en 2022). Parmi les disparités régionales, des écarts importants existent en matière d'activité et d'emploi au détriment de certains groupes défavorisés. Et, bien qu'en baisse à 11,5 % en 2022, le taux de personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail est resté élevé (11,9 % en 2021), bien au-dessus de la moyenne de l'UE (8,9 %). L'accord de 2022 sur le marché du travail en Belgique prévoit des mesures visant à stimuler l'emploi, notamment en augmentant la flexibilité du travail de nuit dans le commerce en ligne et en introduisant des mesures d'activation pour les travailleurs licenciés. Cet accord comprend également des mesures visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, telles que la possibilité de demander une semaine de travail de quatre jours ou un horaire de travail alterné, ainsi que le droit à la déconnexion. Néanmoins, il est possible d'intensifier et de mieux cibler l'action politique, notamment en luttant contre les mesures de prélèvements et de prestations qui ont un effet dissuasif à l'égard du travail, étant donné que la Belgique reste l'un des pays de l'UE où le taux de chômage et les pièges des bas salaires sont les plus élevés (voir l'annexe 12).

Il faudra continuer à augmenter le taux d'emploi des groupes défavorisés pour atteindre l'objectif national belge fixé à 80 % pour 2030 (HRW, 2022). L'écart entre l'emploi des personnes handicapées et celui des personnes non handicapées est l'un des plus importants de l'UE et continue de se creuser (38 points de pourcentage en 2021 contre 32 points de pourcentage en 2018). Le nombre de travailleurs en congé de maladie de longue durée a fortement augmenté, passant de 4,5 % de la population d'âge actif (tranche d'âge 20-64 ans) en 2013 à 6,7 % en 2021 (statistiques nationales). Plusieurs mesures ont été annoncées récemment en vue d'améliorer la réintégration des travailleurs en congé de maladie de longue durée, notamment



en rendant leur licenciement plus difficile et en imposant des sanctions financières aux employeurs et aux salariés afin de les responsabiliser davantage. Le taux d'emploi des travailleurs âgés (60 à 64 ans) s'est amélioré, mais l'écart avec la moyenne de l'UE reste élevé (9,7 points de pourcentage au quatrième trimestre de 2022). En 2022, le taux d'emploi des personnes ayant un faible niveau d'études (46,2 %) et celui des personnes nées en dehors de l'UE (57,3 %) étaient nettement inférieurs au taux d'emploi global, en particulier chez les femmes nées en dehors de l'UE (47,0 %). En outre, pour les personnes nées en Belgique et dont les parents sont nés en dehors de l'UE, le taux d'emploi reste inférieur à celui des personnes dont les parents sont nés en Belgique (FOD WASO & Unia, 2022). Pour résoudre ce problème, le plan belge pour la reprise et la résilience (PRR) prévoit des réformes visant à renforcer les tests de discrimination et à soutenir une politique sectorielle de lutte contre la discrimination (en Flandre). Le Fonds social européen plus (FSE+) se concentrera sur l'inclusion sociale active des groupes défavorisés en mettant en place des itinéraires d'insertion plus intégrés, y compris pour les personnes handicapées.

La crise de la COVID-19 a exacerbé les fortes pénuries de main-d'œuvre existantes et l'inadéquation des compétences sur le marché du travail belge. Au quatrième trimestre de 2022, plus de 29 % des employeurs belges du secteur des services ont signalé des pénuries de main-d'œuvre. Les pénuries de main-d'œuvre dans les professions peu et hautement qualifiées continuent d'augmenter dans toutes les régions. Selon la profession, les pénuries peuvent être dues à des conditions de travail peu attrayantes, à un nombre insuffisant de diplômés ou à des compétences insuffisantes. Nombre d'entre elles sont liées au faible nombre de diplômés dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et l'attrait et la pertinence de l'enseignement et de la formation professionnels sur le marché du travail constituent une source de préoccupation. Pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre, les organismes fédéraux belges ont mis en place des incitations financières visant à encourager les citoyens à accepter des emplois dans les professions touchées. En outre, dans le cadre du PRR, le pays a mis en œuvre une réforme permettant aux chômeurs de longue durée de combiner les trois premiers mois de travail dans

une profession en pénurie avec une allocation de chômage partiel.

Les faibles niveaux de compétences sont un obstacle majeur à l'emploi, et la participation limitée des personnes ayant un faible niveau d'études à l'éducation et à la formation des adultes pose un sérieux problème pour la promotion de la reconversion et du perfectionnement professionnels. La part d'adultes (âgés de 25 à 64 ans) ayant participé à des activités d'apprentissage au cours des quatre dernières semaines était de 10,3 % en 2022, en dessous de la moyenne de l'UE de 11,9 %. Cette part était particulièrement faible chez les personnes peu qualifiées (3,9 % contre 4,7 % dans l'UE). Le PRR comporte plusieurs réformes visant à stimuler la participation à l'éducation et à la formation des adultes, notamment l'introduction d'un droit individuel de cinq jours de formation par an pour les salariés et la mise en place de comptes de formation individuels. En outre, il prévoit un investissement majeur dans l'infrastructure de formation afin de soutenir les transitions écologique et numérique. Par exemple, la Flandre investira dans «Digibanks», un projet de formation numérique à l'intention des groupes vulnérables. Le FSE+ stimule les réformes et les investissements des PRR en soutenant fortement les activités de formation destinées aux groupes défavorisés dans chaque région. Ces mesures devraient aider la Belgique à atteindre son objectif national de 60,9 % en matière d'éducation et de formation des adultes pour 2030.

L'efficacité des transferts sociaux en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus est comparativement élevée en Belgique. L'utilisation généralisée du programme de maintien de l'emploi pendant la crise de la COVID-19 a atténué l'incidence sur les revenus des ménages, bien qu'elle ait eu des effets divers (Coppens et al., 2021). La part des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) est tombée à 18,8 % en 2021, en dessous de la moyenne de l'UE de 21,7 %, et se maintient à 18,7 % en 2022. Néanmoins, d'importantes disparités régionales subsistent, reflétant les résultats sur le marché du travail. Pendant la crise énergétique, l'indexation automatique des salaires et des prestations a relativement bien protégé le pouvoir d'achat des ménages (Capeau et al., 2022).

Tableau A14.2: **Objectifs nationaux de la Belgique pour 2030**

Indicateurs	Données les plus récentes	Tendance (2015-2022)	Objectif national pour 2030	Objectif de l'UE pour 2030
Emploi (%)	71,9 (2022)		80	78
Éducation des adultes ¹ (%)	39,4 (2016)		60,9	60
Réduction de la pauvreté ² (en milliers)	-116 (2022)		-279	-15 000

(1) Enquête sur l'éducation des adultes, adultes en formation au cours des 12 derniers mois. (2) Nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE), année de référence 2019.

Source: Eurostat, DG Emploi, affaires sociales et inclusion.

Les bonnes performances globales de la Belgique en matière de résultats sociaux cachent une répartition inégale des opportunités économiques. D'importantes disparités dans les résultats sociaux apparaissent entre les groupes en fonction du statut socio-économique, de l'origine migratoire et de la situation parentale. Les risques de pauvreté restent conséquents pour les groupes sous-représentés sur le marché du travail, et la mobilité verticale des revenus est très faible pour les groupes à faible revenu (OCDE, 2022). L'inégalité des chances pour les jeunes se reflète dans l'écart important entre les taux AROPE des enfants de parents ayant un faible niveau d'études et des enfants de parents ayant un niveau d'instruction plus poussé (63,8 points de pourcentage contre 52,7 points de pourcentage dans l'UE en 2021) et dans les fortes inégalités de résultats scolaires liées au statut socio-économique (voir l'annexe 13). Ces facteurs limitent les possibilités de mobilité économique et sociale intergénérationnelle. Un meilleur soutien à l'inclusion sociale et à l'éducation inclusive actives, grâce au PRR et au FSE+, devrait aider la Belgique à atteindre son objectif national consistant à réduire de 279 000 le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, dont 93 000 enfants, d'ici 2030 (par rapport à 2019).

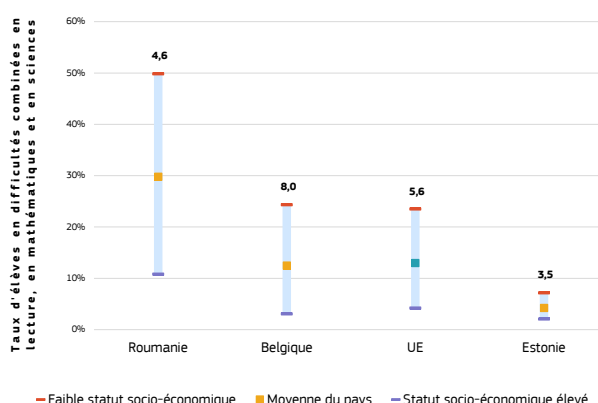
La présente annexe expose les principaux défis concernant les trois systèmes d'éducation et de formation de la Belgique à la lumière des objectifs, fixés au niveau de l'UE, et d'autres indicateurs contextuels au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation, sur la base du suivi de l'éducation et de la formation effectué en 2022.

La Belgique obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE pour la plupart des objectifs au niveau de l'UE, mais son système d'enseignement ne garantit pas l'égalité des chances pour tous (voir le graphique A15.1). Le

désavantage socio-économique, qui se manifeste souvent dans le cadre de l'éducation, a des effets importants et durables sur la vie des enfants, entraînant des pertes futures concernant l'emploi, les revenus et la santé ⁽¹¹⁷⁾. La Belgique se trouve dans le haut du classement de l'UE en matière de participation à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants (EAJE), mais la participation des enfants défavorisés de moins de trois ans reste inférieure à la moyenne ⁽¹¹⁸⁾. Les élèves de 15 ans à faible statut socio-économique sont huit fois (5,6 fois en moyenne dans l'UE) plus susceptibles d'avoir des résultats insuffisants en compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences (combinées) dans l'enseignement scolaire que les élèves à statut socio-économique élevé (voir le tableau A15.1). L'éducation parentale a également une force incidence sur le risque de décrochage scolaire. Les jeunes dont les parents ont un faible niveau d'études quittent prématurément l'école 10,5 fois plus souvent que ceux dont les parents ont un haut niveau d'instruction (9,1 fois dans la moyenne de l'UE, 2021). Plus d'un jeune adulte handicapé sur trois ne termine pas l'enseignement secondaire et la participation limitée de ces personnes à l'enseignement supérieur est une des raisons de leur faible taux d'emploi ⁽¹¹⁹⁾. La qualité

de l'enseignement ⁽¹²⁰⁾ et de la formation professionnels (EFP), ainsi que la participation des personnes peu qualifiées à l'éducation des adultes constituent également une source de préoccupation (voir l'annexe 14). La modernisation de l'EFP et de l'infrastructure de l'EFP dans le cadre du plan de relance flamand vise à améliorer la qualité et l'attrait des programmes. Les communautés mettent en place des mesures pour

Graphique A15.1: Jeunes connaissant des difficultés scolaires en lecture, mathématiques et sciences (combinées) classés par statut socio-économique, PISA 2018



Source: calculs du JRC basés sur l'OCDE (PISA 2018).

Remarque: les chiffres au-dessus de chaque barre indiquent le rapport entre les deux valeurs.

lutter contre les inégalités dans l'éducation, notamment au moyen de réformes scolaires systémiques.

La pénurie d'enseignants bien formés risque de compromettre davantage les résultats et l'équité des systèmes éducatifs belges. Les élèves défavorisés ont un accès plus limité à des enseignants expérimentés que la moyenne de l'UE (BE fl: 13 points de pourcentage; BE: 10 points de pourcentage; EU-23: 4,7 points de pourcentage)⁽¹²¹⁾. La pénurie actuelle d'enseignants et l'absentéisme de ces derniers ont des répercussions sur les résultats scolaires de

⁽¹¹⁷⁾Clarke, C., et al. (2022), «Les coûts économiques liés à l'expérience d'un désavantage socioéconomique dans l'enfance dans les pays européens de l'OCDE», *Documents de l'OCDE sur le bien-être et les inégalités*, n° 9, Éditions OCDE, Paris.

⁽¹¹⁸⁾Commission européenne (2022), Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2022 – Rapport par pays, Belgique.

⁽¹¹⁹⁾Commission européenne (2022b), «Rapport par pays 2022 – Belgique», document de travail des services de la Commission (2022) 602 final, Commission européenne, Bruxelles. https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/2022-european-semester-country-report-belgium_fr.pdf

⁽¹²⁰⁾Commission européenne (2022), Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2022 – Rapport par pays, Belgique.

⁽¹²¹⁾OCDE (2022a), En finir avec la fracture scolaire: Avoir des enseignants chevronnés dans les établissements qui en ont le plus besoin, TALIS, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/23129662>.

tous les élèves. Des recherches récentes ⁽¹²²⁾ montrent que ce sont les meilleurs élèves qui ont subi les pertes d'apprentissage les plus significatives dans l'enseignement primaire à la suite des perturbations dues à la pandémie, et que la baisse des résultats a été plus prononcée dans les écoles où les pénuries d'enseignants étaient importantes. Les écoles primaires qui comptent un grand nombre d'élèves défavorisés connaissent également une pénurie d'enseignants plus marquée que les écoles qui accueillent des élèves favorisés. Face à un marché du travail généralement tendu, à une population scolaire de plus en plus nombreuse et diversifiée, et aux difficultés croissantes de recrutement d'enseignants qualifiés, les parties prenantes se demandent si les récentes mesures prévues par les communautés respectives pour améliorer la profession d'enseignant seront suffisantes. Il sera également difficile de trouver des enseignants qualifiés supplémentaires en Communauté française pour les nouvelles pratiques de différenciation et les cours d'apprentissage plus précoce d'une langue étrangère dans l'enseignement primaire à partir de 2023/2024 (Pacte pour un enseignement d'excellence), du fait de la pénurie de candidats adéquats. La Communauté française reformera sa formation initiale des enseignants à partir de 2023/2024. La Communauté flamande mettra en place des programmes d'initiation pour les nouveaux enseignants.

Le renforcement de l'éducation numérique figure parmi les priorités politiques, mais c'est dans la formation des enseignants que résidera la clé de la réussite. Le plan belge pour la reprise et la résilience met fortement l'accent sur l'infrastructure et l'équipement numériques, l'éducation numérique et les compétences à tous les niveaux de l'enseignement. En 2021, un tiers des jeunes de 16 à 19 ans ont déclaré ne pas avoir de compétences numériques générales de base, une proportion qui est proche de la moyenne de l'UE (voir l'annexe 10). Les enseignants sont encouragés à participer aux formations, mais il est également important de les convaincre d'utiliser les TIC en classe. Comme le montrent les données

TALIS pour 2018, les enseignants belges sont ceux qui utilisent le moins les TIC pour des projets ou des travaux en classe (BE: 28,9 %; BEfl 37,8 %; BEfr 18,8 %; EU-22 46,9 %) (TALIS 2018). Des plans d'action globaux visant à améliorer les compétences des élèves et des enseignants en matière de TIC, tels que le Digisprong» (le «saut numérique», en Belgique flamande), devraient accélérer la transformation numérique de l'éducation.

Malgré un taux élevé de participation à l'enseignement supérieur, le nombre de diplômés en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) ne permet pas de répondre aux besoins du marché du travail.

Plus de la moitié des jeunes âgés de 25 à 34 ans (51,4 %; 42 % pour l'UE) étaient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2022. Cependant, seul un diplômé de l'enseignement secondaire professionnel sur quatre (25,4 %; 36,9 % pour l'UE) et moins d'un diplômé de l'enseignement supérieur sur cinq (17,6 %; 24,9 % pour l'UE) sont des diplômés en STIM. Leur proportion augmente lentement malgré des plans d'action consacrés aux STIM. La proportion particulièrement faible de femmes diplômées en STIM (4,6 %; UE: 8,1 %) représente un défi majeur. La part des diplômés de l'enseignement supérieur dans le domaine des TIC est la deuxième la plus faible de l'UE (2,2 %; UE: 3,9 %). La pénurie de ressources humaines qualifiées entrave les transitions écologique et numérique de l'économie belge (voir l'annexe 11).

⁽¹²²⁾Gambi, L. & De Witte, K. (2023). Un combat difficile: les effets amplificateurs des tendances négatives des notes d'examen, des fermetures d'écoles dues à la COVID-19 et de la pénurie d'enseignants. Série de documents de discussion, département d'économie de la KU Leuven (à paraître).

Tableau A15.1: **Objectifs fixés au niveau de l'UE et autres indicateurs contextuels au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation**

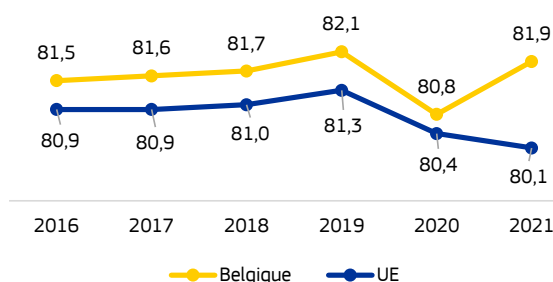
Indicateur	Cible	2015		2022	
		Belgique	EU27	Belgique	EU27
¹ Participation au système d'éducation de la petite enfance (3 ans et +)	96%	98,2% ^d	91,9%	98,5% ²⁰²⁰	93,0% ²⁰²⁰
² Jeunes de 15 ans ayant des résultats insuffisants en:	Lecture	< 15%	19,5%	20,0%	21,3% ²⁰¹⁸
	Mathématiques	< 15%	20,1%	22,3%	22,5% ²⁰¹⁸
	Sciences	< 15%	19,8%	21,1%	19,7% ²⁰¹⁸
Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18 à 24 ans)	³ Total	< 9%	10,1%	11,0%	6,4% ²⁰¹⁸
	³ Par sexe	Hommes	11,6%	12,5%	9,6% ²⁰¹⁸
		Femmes	8,6%	9,4%	8,0% ²⁰¹⁸
	⁴ Par degré d'urbanisation	Villes	13,6%	9,6%	4,8% ²⁰¹⁸
		Zones rurales	9,5%	12,2%	7,6% ²⁰¹⁸
		Natifs	9,0%	10,0%	10,0% ²⁰¹⁸
	⁵ Par pays de naissance	Nés dans l'UE	16,6%	20,7%	5,6% ²⁰¹⁸
		Nés hors UE	19,1%	23,4%	6,5% ^u
					20,3% ²⁰¹⁸
⁶ Indicateur d'équité (points de pourcentage)		:	:	21,3 ²⁰¹⁸	19,3 ²⁰¹⁸
⁷ Exposition des diplômés de l'EFP à la formation par le travail	Total	≥ 60% (2025)	:	:	49,0% ²⁰¹⁸
Personnes ayant atteint un niveau d'études supérieur (groupe d'âge des 25 à 34 ans)	⁸ Total	45%	43,1%	36,5%	60,1% ²⁰¹⁸
	⁸ Par sexe	Hommes	37,1%	31,2%	51,4% ²⁰¹⁸
		Femmes	49,2%	41,8%	42,0% ²⁰¹⁸
	⁹ Par degré d'urbanisation	Villes	45,7%	46,2%	44,1% ²⁰¹⁸
		Zones rurales	39,1%	26,9%	58,6% ²⁰¹⁸
		Natifs	45,3%	37,7%	47,6% ²⁰¹⁸
	¹⁰ Par pays de naissance	Nés dans l'UE	46,3%	32,7%	52,2% ²⁰¹⁸
		Nés hors UE	27,6%	27,0%	52,2% ²⁰¹⁸
					46,5% ²⁰¹⁸
¹¹ Part des enseignants (CITE 1-3) âgés de 50 ans et plus		27,8%	38,3%	28,3% ²⁰²⁰	39,2% ²⁰²⁰

Source: (1,3,4,5,7,8,9,10,11) = Eurostat; 2 = OCDE (PISA); 6 = Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne. Remarques: il n'y a pas encore de données disponibles en ce qui concerne les autres objectifs du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation, qui couvrent les mauvais résultats en matière de compétences numériques et la participation des adultes à l'apprentissage. L'indicateur d'équité montre l'écart dans la proportion d'élèves ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences (combinées) parmi les élèves âgés de 15 ans entre les quartiles inférieur et supérieur de l'échelle socio-économique.

Une population en bonne santé ainsi qu'un système de santé efficace, accessible et résilient sont des conditions préalables à une économie et une société durables. La présente annexe fournit un aperçu de la santé de la population et du système de santé en Belgique.

L'espérance de vie en Belgique est supérieure à la moyenne de l'UE et a largement rebondi après avoir chuté en 2020 (voir le graphique A16.1). Ce rebond reflète la baisse de la mortalité de la COVID-19 en 2021, qui a diminué de plus de moitié par rapport à 2020⁽¹²³⁾. Par rapport aux autres pays, la Belgique parvient bien à éviter les décès dus à des causes qu'il est possible de traiter (voir le tableau A16.1). En 2020, les principales causes de décès étaient le cancer et les maladies de l'appareil circulatoire («maladies cardiovasculaires»), suivies par la COVID-19.

Graphique A16.1: **Espérance de vie à la naissance, en années**



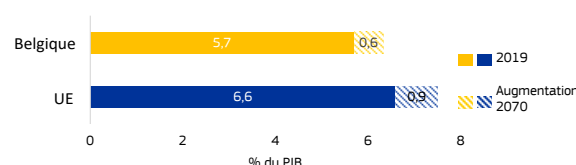
Source: Eurostat

En 2020, les dépenses de santé par rapport au PIB en Belgique étaient légèrement supérieures à la moyenne de l'UE. Les dépenses par habitant pour les soins hospitaliers sont supérieures à la moyenne de l'UE, tandis que les dépenses pour les soins ambulatoires, les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux sont inférieures. En 2020, les dépenses totales de santé ont augmenté pour atteindre 11,1 % du PIB. Cette évolution est conforme à la tendance à la hausse constatée dans tous les États membres en 2020. En Belgique, cette augmentation s'explique entièrement par l'importante contraction du PIB observée (d'environ 5,4 %, contre 5,6 % dans l'ensemble de l'UE),

⁽¹²³⁾ Sur la base des données fournies directement par les États membres à l'ECDC dans le cadre du système de surveillance européen (données à jour au 13 avril 2023).

puisque les dépenses nominales de soins de santé ont en réalité diminué en 2020 par rapport à 2019. Toutefois, en pourcentage des dépenses publiques totales, les dépenses de santé ont légèrement augmenté en 2020 pour atteindre 15,0 %, contre 14,6 % en 2019. La part publique des dépenses de santé en Belgique (79,2 % en 2020) est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE. Sur la base du profil d'âge de la population belge, les dépenses publiques consacrées à la santé devraient augmenter de 0,6 point de pourcentage du PIB d'ici à 2070 (contre 0,9 point de pourcentage pour l'ensemble de l'UE) (voir le graphique A16.2).

Graphique A16.2: **Augmentation prévue des dépenses publiques consacrées aux soins de santé au cours de la période 2019-2070**



Scénario de référence AWG.

Source: Commission européenne-CPE (2021).

Les dépenses dans la prévention en Belgique représentaient 2,0 % des dépenses totales de santé en 2020, contre 3,4 % pour l'ensemble de l'UE. Entre 2019 et 2020, les dépenses dans la prévention en Belgique ont augmenté de 22 %, contre 26 % pour l'ensemble de l'UE. Dans l'UE, cette augmentation était principalement due aux dépenses consacrées aux programmes de détection, de surveillance, de contrôle et d'intervention dans le cadre de l'action de santé publique contre la COVID-19. En 2020, la Belgique a enregistré la plus forte augmentation proportionnelle de tous les États membres en ce qui concerne les dépenses consacrées aux programmes d'information, d'éducation et d'assistance liés à la prévention des maladies.

Des inquiétudes subsistent quant à l'éventualité d'une future pénurie de professionnels de la santé. Le nombre de 3,2 médecins en exercice pour 1 000 habitants en Belgique en 2020 était inférieur à la moyenne de l'UE (3,9). Le nombre de médecins y a augmenté plus lentement que dans la plupart des pays de l'UE au cours des dix dernières années. Ce constat ainsi que la part élevée de médecins actifs âgés de plus de 55 ans (43,3 % en Belgique contre une

moyenne non pondérée de 35,9 % dans l'UE) suscitent des inquiétudes quant aux pénuries croissantes à venir et à l'accessibilité à long terme des services médicaux. En réponse à cette situation, afin d'augmenter le nombre de médecins, le nombre d'étudiants admis en faculté de médecine a été revu à la hausse ces dernières années. Ainsi, en 2019, le nombre de diplômés en médecine (plus de 2 000) a plus que doublé par rapport à 2009 (environ 850). Le nombre d'infirmiers a également augmenté ces dernières années et a atteint 11,1 infirmiers pour 1 000 habitants en 2018, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de l'UE (8,3 en 2020). Malgré cela, le rapport patients/infirmiers est élevé dans les hôpitaux et il est difficile de recruter des infirmiers. Durant la pandémie de COVID-19, la Belgique a été confrontée à une pénurie de personnel de santé, en particulier d'infirmiers en soins intensifs. Les stratégies adoptées pour atténuer ces pénuries ont été le recours aux heures supplémentaires, la réaffectation des infirmiers, la formation aux soins intensifs et le recrutement d'infirmiers temporaires. Du personnel supplémentaire a été recruté en ayant recours à une «réserve sanitaire» composée de professionnels de la santé, actifs ou à la retraite, et d'étudiants. Des primes ont également été instaurées pour les professionnels de la santé s'occupant de patients atteints de la COVID-19 dans les hôpitaux. Dans ce contexte, la Belgique a utilisé des fonds de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus pour augmenter la prime d'apprentissage octroyée aux étudiants en soins infirmiers. Le gouvernement a pris des mesures pour rendre la profession d'infirmier plus attrayante et améliorer les conditions de travail des infirmiers et du reste du personnel dans les hôpitaux aigus et psychiatriques et dans les soins de proximité. Depuis 2020, des investissements de plus d'un milliard d'EUR ont été consacrés à l'augmentation de la rémunération des infirmiers (en particulier dans les hôpitaux) et à la création d'emplois supplémentaires par le biais d'un fonds spécial pour le personnel de santé. Une partie de ce fonds vise à inciter des personnes d'autres secteurs à envisager une carrière d'infirmier ou d'aide-soignant en leur versant un salaire pendant leur formation. Une première évaluation effectuée en 2020 a démontré que le fonds pour le personnel de santé avait permis le recrutement

supplémentaire de 4 250 personnes en équivalent temps plein et de 446 personnes entamant une formation d'infirmier ou d'aide-soignant ⁽¹²⁴⁾.

Dans son plan pour la reprise et la résilience, la Belgique prévoit d'investir 83 millions d'EUR (1,4 % de la valeur totale du plan) dans les soins de santé. Les investissements portent sur les services de santé numériques et les données concernant la santé, la médecine nucléaire pour le traitement du cancer ainsi que la recherche et l'innovation en matière de santé. Plus précisément, les investissements dans la santé numérique et dans les données concernant la santé comprennent, entre autres, le développement d'ensembles de soins standardisés pour la collecte et le stockage des données des patients, l'extension du système d'ordonnance électronique, la création d'un système de suivi intégré pour la consommation de médicaments, l'opérationnalisation des téléconsultations et la fourniture d'outils numériques pour les équipes de soins intégrés. La Belgique a également l'intention de mettre en place une autorité des données de santé, conformément à la proposition de la Commission européenne relative à un espace européen des données de santé.

⁽¹²⁴⁾ Les personnels de santé et d'aide à la personne en Europe: il est temps d'agir. Copenhague: Bureau régional de l'OMS pour l'Europe; 2022.

Tableau A16.1: Indicateurs clés en matière de santé

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne UE (dernière année) (latest year)
Mortalité évitable pour 100 000 habitants (mortalité évitable avec des soins de santé optimaux)	71,0	69,7	65,0	62,7	50	91,7 (2020)
Mortalité par cancer pour 100 000 habitants	238,5	230,8	229,0	223,2	50	242,2 (2020)
Dépenses courantes en matière de santé, % PIB	10,8	10,8	10,7	11,1	50	10,9 (2020)
Part publique des dépenses de santé, % des dépenses courantes de santé	77,2	77,3	76,0	79,2	50	81,2 (2020)
Dépenses en prévention, % des dépenses courantes de santé	1,5	1,5	1,7	2,0	50	3,4 (2020)
Lits en soins intensifs pour 100 000 habitants	500	497	500	496	493	387,4 (2019)
Médecins pour 1 000 habitants *	3,1	3,1	3,2	3,2	50	3,9 (2020)
Infirmiers pour 1 000 habitants *	11,2	11,1	50	50	50	8,3 (2020)
Consommation d'antibactériens à usage systématique dans la communauté, dose journalière définie pour 1 000 habitants par jour (consommation totale pour CY et CZ) **	21,1	20,7	19,8	15,3	16,0	14,5 (2021)

Remarque: la moyenne de l'UE est pondérée pour tous les indicateurs, sauf pour (*) et (**), pour lesquels la moyenne simple de l'UE est utilisée. La moyenne simple pour (*) utilise les données de 2020 ou de l'année la plus récente si celles de l'année précédente ne sont pas disponibles. Les données sur la densité de médecins concernent les médecins en exercice dans tous les pays sauf la Grèce, le Portugal (médecins autorisés à exercer) et la Slovaquie (médecins professionnellement actifs). Les données relatives à la densité des infirmiers font référence aux infirmiers en exercice dans tous les pays sauf la France, le Portugal, la Slovaquie (professionnellement actifs) et la Grèce (infirmiers travaillant dans les hôpitaux uniquement).

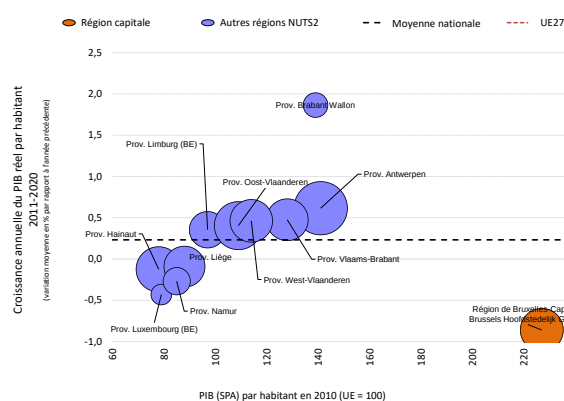
Source: Eurostat; sauf: ** ECDC

La présente annexe met en évidence la dynamique économique et sociale régionale en Belgique, en faisant le point sur la cohésion économique, sociale et territoriale dans et entre les régions de Belgique par rapport à l'UE dans son ensemble, ainsi que sur les principaux défis de la relance économique régionale. Les disparités régionales restent importantes en Belgique et n'ont pas considérablement diminué ces dernières années.

Les différences de PIB par habitant restent élevées en Belgique. En 2021, le PIB par habitant de la région de Bruxelles-Capitale représentait 204 % de la moyenne de l'UE, contre 260 % en 2000. Le PIB de plusieurs provinces méridionales est à la traîne, notamment celui du Hainaut (76 %) et du Luxembourg (75 %). Liège (86 %), Namur (81 %) et Limbourg (99 %) sont également en dessous de la moyenne de l'UE. En revanche, Anvers, le Brabant wallon, le Brabant flamand, la Flandre occidentale et la Flandre orientale affichent des performances économiques supérieures à la moyenne de l'UE (voir le tableau A17.1). Les disparités de PIB par habitant entre les zones urbaines et rurales persistent également.

En 2020, la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement associées ont fortement réduit (de 3,9 %) le PIB, tel que mesuré par le standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant. La Flandre occidentale et le Luxembourg ont été les provinces les plus touchées. Le PIB (SPA par habitant) y a chuté de plus de 5 %. Le PIB du Brabant wallon n'a diminué que de 1,9 %.

Graphique A17.1: PIB par habitant (2010) et croissance du PIB (2010 à 2020) - Belgique



(1) La taille des bulles correspond à la taille des populations.

Source: Eurostat

Les écarts de croissance du PIB par habitant à l'intérieur du pays restent élevés et les disparités entre les régions ont augmenté (voir le graphique A17.1). La croissance annuelle moyenne du PIB réel par habitant en Belgique était de 0,23 % entre 2011 et 2020, soit un taux inférieur à la moyenne de l'UE (0,61 %). Dans les provinces flamandes, la croissance du PIB réel par habitant variait entre 0,35 % et 0,61 %. Quatre provinces wallonnes (Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur) ont enregistré une croissance négative par habitant. En revanche, le Brabant wallon a été la province belge ayant connu la croissance la plus rapide, avec une croissance du PIB par habitant de 1,86 %, un taux nettement supérieur à la moyenne de l'UE. La région de Bruxelles-Capitale a connu une croissance négative du PIB par habitant (-0,86 %), en partie due à l'augmentation de la population.

La Belgique obtient de bons résultats en ce qui concerne l'innovation, mais des différences persistent à cet égard entre les régions (voir l'annexe 11). Une des différences majeures dans l'écosystème d'innovation des trois régions est l'intensité de la recherche et du développement publics, qui est plus faible en Wallonie (0,61 %) que dans les deux autres régions (Bruxelles: 0,77 %, Flandre: 0,85 %). La Belgique a investi 3,2 % de son PIB dans la R&D en 2019 (1,2 % de plus que la moyenne de l'UE). Cette croissance a été principalement obtenue grâce à une augmentation très importante de l'intensité de R&D des entreprises, qui est désormais la plus élevée de l'UE (2,42 % des dépenses de R&D dans le secteur des entreprises en 2021). Il semble que l'intensité de R&D soit



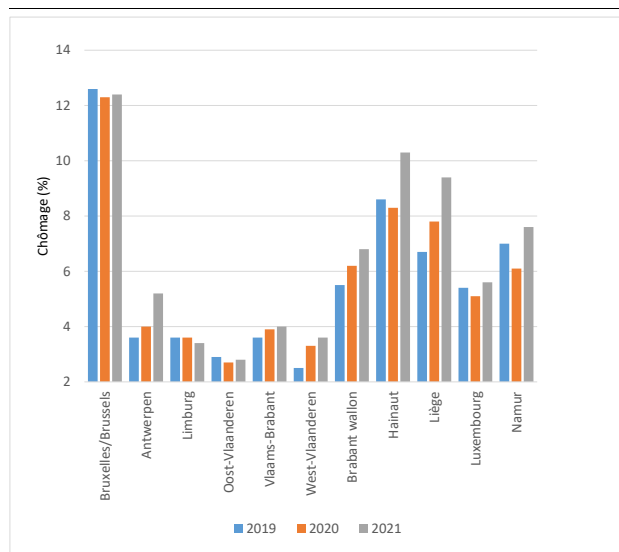
Tableau A17.1: Indicateurs sélectionnés au niveau régional

Région NUTS 2	PIB par habitant (SPA)	Productivité [VAB (PPS) par salarié]	Croissance du PIB par habitant	Taux de chômage	Emploi dans les services à forte intensité de connaissances	Emploi dans les secteurs de haute technologie	Indice de compétitivité régionale (ICR)
	EU-27 = 100, 2021	EU-27 = 100, 2021	Évolution moy. en % par rapport à l'année précédente, 2011-2020	% de la population active, 2021	% de l'emploi total, 2021	% de l'emploi total, 2021	EU-27 = 100, 2022
Union européenne	100,0	100,0	1,0	7,0	40,7	4,8	100,0
Belgique/België	120,0	129,0	0,2	6,3	51,4	5,7	125,7
Région de Bruxelles-Capitale	204,0	160,2	-0,9	12,3	50,4	7,6	136,3
Prov. Antwerpen	145,0	145,0	0,6	5,2	48,5	5,9	133,9
Prov. Limburg (BE)	99,0	111,1	0,4	3,4	46,5	4,6	125,8
Prov. Oost-Vlaanderen	112,0	123,0	0,4	2,8	51,3	5,8	134,6
Prov. Vlaams-Brabant	123,0	135,0	0,5	4,0	58,1	7,5	135,7
Prov. West-Vlaanderen	120,0	121,1	0,5	3,6	43,6	3,3	121,2
Prov. Brabant Wallon	143,0	157,1	1,9	6,8	59,9	9,9	136,3
Prov. Hainaut	76,0	103,8	-0,1	10,3	53,1	5,1	107,6
Prov. Liège	86,0	108,6	-0,1	9,4	55,0	4,4	111,7
Prov. Luxembourg (BE)	75,0	100,1	-0,4	5,6	53,0	4,3	104,9
Prov. Namur	81,0	104,5	-0,3	7,6	58,9	6,3	111,4

Source: EUROSTAT

parmi les facteurs expliquant ces écarts de performance en termes de compétitivité entre les provinces belges. Les trois provinces belges les plus compétitives sont Bruxelles-Capitale, le Brabant wallon et le Brabant flamand, suivies des provinces flamandes (voir le tableau A17.1).

Graphique A17.2: Taux de chômage dans les régions de Belgique entre 2019 et 2021



Source: Eurostat

Les résultats sur le marché du travail sont généralement meilleurs en Flandre que dans

le reste de la Belgique. Le taux de chômage en Belgique était de 6,3 % en 2021. Le taux de chômage dans les provinces flamandes est systématiquement inférieur à la moyenne nationale, alors qu'il est plus élevé dans toutes les provinces wallonnes, à l'exception de la province belge du Luxembourg (voir le graphique A17.2). C'est dans la région de Bruxelles-Capitale que le taux de chômage est le plus élevé (12,3 % en 2021).

L'emploi dans les secteurs à forte intensité de connaissances et de haute technologie varie d'une province à l'autre. Le Brabant wallon, le Brabant flamand et la province de Namur ont un niveau d'emploi élevé dans les secteurs à forte intensité de connaissances et de haute technologie, tandis que la Flandre occidentale et le Limbourg ont un niveau d'emploi plus faible dans ces secteurs. Les bons résultats du Brabant wallon et du Brabant flamand peuvent se justifier par le haut niveau d'études de la main-d'œuvre et par l'existence d'une université à forte intensité de recherche à laquelle est rattaché un parc scientifique qui attire des start-ups dynamiques et des entreprises de haute technologie. Le taux d'emploi dans les secteurs de haute technologie est également élevé dans la région de Bruxelles-Capitale.

Carte A17.1: Émissions de gaz à effet de serre par habitant en Belgique en 2021

Le secteur financier semble relativement sain et modérément rentable. La solvabilité des banques est satisfaisante, avec un ratio moyen d'adéquation des fonds propres relativement stable de 19,8 % au troisième trimestre de 2022 (contre 18,6 % dans l'UE). La qualité de crédit est solide et les ratios de prêts non productifs sont historiquement faibles à 1,4 % au troisième trimestre de 2022 (contre 1,8 % dans l'UE). Avec un rendement des capitaux propres de 9,5 % au cours des neuf premiers mois de 2022, les banques belges sont assez rentables et affichent en moyenne de meilleurs résultats que les autres pays de l'UE (6,1 %). Les banques disposent de liquidités abondantes, provenant à la fois de la BCE et des déposants. Le financement de la BCE reste important et a atteint 7,6 % du passif total des banques en décembre 2022 (contre 4,3 % dans la zone euro), en hausse par rapport au taux de 2,1 % en février 2020. Le financement par les déposants reste satisfaisant, avec un ratio prêts/dépôts de 79,9 % en septembre 2022 (contre 88,6 % dans l'UE).

Le système financier belge a résisté aux effets immédiats de l'invasion russe de l'Ukraine et des sanctions qui en ont découlé.

Bien que l'exposition directe de la Belgique à l'Ukraine et à la Russie soit très faible et gérable, les conséquences d'une croissance économique plus faible et d'une inflation plus élevée pourraient être importantes. Ces effets indirects pourraient faire obstacle à la capacité des sociétés non financières et des ménages financièrement vulnérables à rembourser leurs dettes lorsque les coûts supportés par les entreprises ou les coûts de la vie augmentent fortement. De même, l'augmentation des déficits budgétaires, la dette publique grandissante et le risque d'instabilité politique pourraient se cumuler et menacer la soutenabilité de la dette et la capacité d'endettement de certaines entités publiques. Heureusement, les banques belges disposent de coussins de fonds propres qui pourraient absorber des pertes inattendues tout en leur permettant de continuer à fournir des services essentiels à l'économie réelle. Toutefois, pour maintenir cette position financière solide, les banques devront également continuer à relever de manière appropriée les défis structurels liés à la numérisation et à l'efficacité au regard des coûts. Ces défis pourraient exercer une pression sur la rentabilité et les modèles d'activité des banques

belges dans les années à venir. Enfin, le fait que les contributions au système de garantie des dépôts belge ne sont pas investies dans un portefeuille d'actifs à faible risque distinct et diversifié reste une faiblesse.

Le marché de l'immobilier résidentiel présente des vulnérabilités moyennes qui sont atténuées par des mesures macroprudentielles appropriées et suffisantes ⁽¹²⁵⁾.

En 2022, le comité européen du risque systémique (CERS) a recensé plusieurs vulnérabilités majeures: i) des signes de surévaluation des prix du logement; ii) une croissance élevée des prix du logement; iii) un endettement élevé et croissant des ménages; iv) une forte croissance du crédit hypothécaire; et v) des normes de crédit peu contraignantes, bien que se resserrant progressivement. Selon le CERS, le dosage actuel des politiques en Belgique peut être considéré approprié et suffisant et a joué un rôle essentiel dans l'atténuation des risques. Les mesures qui sont axées sur les emprunteurs et introduisent des seuils prêt/valeur pour différents sous-segments de prêts ont entraîné une amélioration sensible de la qualité des nouveaux prêts hypothécaires. Par ailleurs, la conversion de la mesure existante en vertu de l'article 458 du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) en coussin sectoriel pour le risque systémique de portée équivalente continuera de garantir un coussin de fonds propres approprié contre les pertes imprévues dans le stock de prêts. Enfin, la Banque nationale de Belgique (BNB) s'est montrée plus réticente que les autres autorités de surveillance à augmenter son coussin de fonds propres contracyclique. Après avoir brièvement envisagé, en juin 2022, une éventuelle augmentation du coussin de fonds propres contracyclique à 0,5 %, elle a finalement décidé de le maintenir à 0 % en septembre 2022 ⁽¹²⁶⁾. En effet, compte tenu de l'aggravation du contexte macroéconomique et de la détérioration des prévisions de croissance, la BNB veut «garantir que les banques belges disposent d'une flexibilité

⁽¹²⁵⁾

https://www.esrb.europa.eu/pub/pdf/reports/esrb.report.220211_vulnerabilities_eea_countries~27e571112b.en.pdf?cb8132dc3e0f0f53a4fce3292a690bd6.

⁽¹²⁶⁾ https://www.nbb.be/doc/cp/eng/2023/20221216_bufferrate_2023_q1_en.pdf.

Tableau A18.1: Indicateurs de solidité financière

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	UE	Moyenne
Actifs totaux du secteur bancaire (en % du PIB)	229,2	217,8	215,2	242,2	231,2	231,7	276,8	207,9
Part (actifs totaux) des 5 plus grandes banques (%)	68,8	73,4	74,0	75,3	75,7	-	-	68,7
Part (actifs totaux) des établissements de crédit nationaux (%)¹	50,9	50,3	49,6	50,6	52,2	52,3	-	60,2
Croissance des crédits des ENF (glissement annuel en %)	6,4	9,5	7,5	2,0	2,8	6,6	-	9,1
Croissance des crédits des ménages (glissement annuel en %)	5,2	5,7	7,0	4,7	6,6	6,4	-	5,4
Indicateurs de solidité financière¹:								
- prêts non productifs (% des prêts totaux)	2,7	2,3	2,1	2,1	1,6	1,4	1,8	1,8
- ratio d'adéquation des fonds propres (%)	19,0	18,8	18,7	20,3	20,4	19,8	18,6	19,8
- rentabilité des fonds propres (%) ²	8,8	8,2	8,6	5,9	9,9	9,5	6,1	6,6
Ratio coût/revenu (%)¹	58,2	61,2	59,5	56,7	56,3	57,1	60,6	51,8
Ratio prêts/dépôts (%)¹	90,2	93,2	93,4	79,0	79,3	79,9	88,6	78,0
Liquidité de la Banque centrale en % des engagements	2,9	2,7	2,2	8,4	8,6	4,5	-	2,9
Dette du secteur privé (% du PIB)	185,5	180,1	178,3	180,9	169,0	-	-	120,7
Spread de taux d'intérêt à long terme par rapport au Bund (points de base)	40,5	39,8	44,6	36,2	35,9	59,2	-	93,3
Ratio de financement du marc (%)	65,0	63,7	62,6	62,3	61,0	-	50,8	40,0
Obligations vertes émises pour toutes les obligations (%)	-	1,7	1,7	1,8	2,1	2,8	3,9	2,3

Les couleurs indiquent le classement des performances entre les 27 États membres de l'UE

(1) Dernières données: Q3-2022:

(2) Les données sont annualisées.

Source: BCE, Eurostat, S&P Global Capital IQ Pro.

totale pour utiliser leurs amples réserves de fonds propres disponibles afin de soutenir l'économie réelle».

Les banques belges financent activement l'économie à des conditions raisonnablement attractives. En décembre 2022, la croissance des crédits en glissement annuel a atteint 6,6 % (contre 5,5 % dans la zone euro) pour les prêts aux sociétés non financières et 6,4 % (contre 3,7 % dans la zone euro) pour les prêts aux ménages. Depuis février 2022, les taux d'intérêt ont globalement augmenté, mais les banques belges continuent d'offrir des conditions de prêt relativement attractives. En novembre 2022, les prêts hypothécaires pour l'achat d'un logement étaient légèrement plus élevés en Belgique que la moyenne de la zone euro (3,16 % contre 2,93 % en novembre 2022), tandis que les prêts aux entreprises allant jusqu'à un million d'EUR étaient légèrement moins élevés (3,20 % contre 3,32 %).

Le système fiscal n'est pas neutre en ce qui concerne les choix d'investissement. Certaines caractéristiques du système fiscal contribuent à fausser les choix d'investissement et entraînent un surinvestissement dans certains actifs. Les impôts sur les biens immobiliers en sont un bon exemple, puisque la valeur cadastrale fictive sous-estime souvent les revenus locatifs réels et que les intérêts d'emprunts pour acheter une résidence secondaire sont déductibles. En Wallonie, un traitement fiscal favorable est accordé aux propriétaires de logements pour le remboursement de leurs prêts immobiliers («chèque habitat»). En outre, certaines incitations

fiscales favorisent des régimes de retraite spécifiques, ce qui crée des obstacles à une meilleure allocation des capitaux. Enfin, la taxe sur les comptes-titres introduit également une distorsion en défaveur de l'investissement en valeurs mobilières. La Belgique est l'un des rares États membres (avec Chypre, Malte, l'Italie, la Pologne et le Portugal) à disposer d'un régime de déduction des intérêts notionnels visant à réduire la distorsion actuelle en faveur de la dette et à rendre les actions plus attractives, mais l'amplitude du taux d'intérêt notionnel est si faible que le régime est largement inefficace.

La finance durable commence à se développer. Même si les montants absolus restent modestes, les émissions d'obligations vertes privées ont considérablement augmenté ces dernières années. Les obligations vertes publiques ont connu une émission exceptionnellement importante de 11 milliards d'EUR en 2018, mais l'activité d'émission a fortement diminué depuis. Au cours du premier trimestre de 2022, les investisseurs ont continué à investir dans les fonds ESG, tandis que les fonds non ESG ont enregistré des sorties nettes s'élevant à 2,3 milliards d'EUR, ce qui semble indiquer un intérêt et une participation croissants des investisseurs pour les fonds ESG.

La solvabilité dans le secteur de l'assurance semble actuellement assez robuste dans l'ensemble, mais des vulnérabilités peuvent exister au niveau individuel. Le ratio de solvabilité global des assureurs belges s'est légèrement amélioré en 2021 et au premier

semestre de 2022, passant de 201,3 % en 2020 à 227,1 % au deuxième trimestre de 2022. Les assureurs (et particulièrement les assureurs-vie) ont bénéficié de la hausse des taux sans risque qui a fait baisser la valeur des engagements, mais ont souffert (surtout les assureurs non-vie) de la hausse de l'inflation et des graves inondations auxquelles le pays a été confronté en juillet 2021. Cependant, ces résultats relativement bons au niveau sectoriel diffèrent d'une entreprise à l'autre. Les sociétés ayant un champ d'activité plus étroit, un écart de durée plus important entre les actifs et les passifs, ou un portefeuille de placements moins diversifié ont généralement subi une plus grande volatilité en ce qui concerne la solvabilité.

L'inflation représente un défi considérable pour l'assurance non-vie. Comme partout ailleurs, une inflation élevée et inattendue est susceptible de générer des pertes importantes pour l'assurance non-vie, en particulier pour les contrats à long terme. L'indexation automatique des salaires en Belgique est un facteur aggravant, car elle entraîne une augmentation plus rapide du coût des sinistres. Les assureurs ont mis en place des mesures pour absorber ce type de choc dans la mesure du possible, notamment: i) l'indexation des primes (pour compenser l'inflation des sinistres); ii) des couvertures ciblées contre l'inflation (investissement dans des obligations indexées sur l'inflation et/ou des produits dérivés sur l'inflation); et/ou iii) des traités de réassurance pour céder le risque d'inflation à des tiers.

La présente annexe fournit, sur la base d'indicateurs, un aperçu du système fiscal de la Belgique. Elle comprend des informations sur la structure de la fiscalité (les types d'impôts pour lesquels la Belgique perçoit la plupart de ses recettes), la charge fiscale pesant sur les travailleurs, ainsi que la progressivité et l'effet redistributif du système fiscal. Elle fournit également des informations relatives au recouvrement des impôts et au respect des obligations fiscales.

La charge fiscale globale en Belgique est élevée et la structure fiscale repose essentiellement sur la fiscalité du travail. Les recettes fiscales de la Belgique, exprimées en pourcentage du PIB, étaient supérieures à l'agrégat de l'UE en 2021 (voir le tableau A19.1). Ce résultat doit être replacé dans le contexte d'un déficit public élevé et d'un important ratio dette publique/PIB. Si, dans la plupart des États membres, la fiscalité du travail constitue la principale source de recettes fiscales, elle est particulièrement élevée en Belgique lorsqu'elle est exprimée en pourcentage du PIB. Cela va à l'encontre de l'objectif d'augmenter le nombre d'emplois. En revanche, les recettes provenant des impôts sur la consommation, des impôts récurrents sur les biens immobiliers et des taxes perçues au bénéfice de l'environnement, qui sont

parmi les impôts ayant le moins d'effets néfastes sur la croissance, étaient proches de la valeur agrégée de l'UE (exprimée en pourcentage du PIB). Il semble donc possible de déplacer la charge fiscale pesant sur le travail vers d'autres bases d'imposition. Dans un contexte de congestion de la circulation toujours plus fréquente et de problèmes de pollution atmosphérique, les taxes sur les transports et la pollution semblent encore trop peu utilisées. Alors que les droits d'accise sur les carburants de transport sont plutôt élevés pour le diesel et dans la moyenne pour l'essence, les transporteurs professionnels et l'agriculture bénéficient d'un taux d'accise réduit sur le diesel. La taxation des biens immobiliers se caractérise par des taux d'imposition élevés sur les transactions à Bruxelles et en Wallonie, ce qui entrave le fonctionnement du marché immobilier et limite la mobilité de la main-d'œuvre. La dépendance à l'égard des taxes sur les transactions génère un flux de recettes plus volatil que des taxes sur les transactions moins élevées combinées à des taxes foncières récurrentes plus élevées. La Belgique a annoncé la première étape d'une réforme fiscale plus large visant à réduire la fiscalité du travail. Cette réforme est actuellement en discussion.

La charge fiscale pesant sur le travail en Belgique est plus progressive que la moyenne

Tableau A19.1: Indicateurs de la fiscalité

		Belgique					EU-27				
		2010	2019	2020	2021	2022	2010	2019	2020	2021	2022
Structure d'imposition	Total des impôts [y compris cotisations sociales effectives obligatoires (% du PIB)]	43,6	43,5	43,5	43,6		37,9	39,9	40,0	40,6	
	Fiscalité du travail (en % du PIB)	23,7	22,0	22,9	22,0		20,0	20,7	21,3	20,9	
	Impôts de consommation (en % du PIB)	10,9	10,8	10,4	10,9		10,8	11,1	10,7	11,2	
	Impôts sur le capital (en % du PIB)	8,8	10,5	9,9	10,6		7,1	8,1	8,0	8,5	
	Total des impôts fonciers (en % du PIB)	3,1	3,5	3,5	3,7		1,9	2,2	2,2	2,2	
	Taxes récurrentes sur les biens immobiliers (en % du PIB)	1,3	1,3	1,3	1,2		1,1	1,2	1,2	1,1	
	Taxes environnementales (en % du PIB)	2,4	2,6	2,5	2,5		2,4	2,4	2,2	2,2	
Progressivité et équité	Pression fiscale à 50 % du salaire moyen (Célibataire) (*)	41,8	33,1	32,8	33,4	33,5	33,9	32,3	31,9	32,1	31,7
	Pression fiscale à 100 % du salaire moyen (Célibataire) (*)	55,9	52,3	52,2	52,4	53,0	41,0	40,1	39,9	39,6	39,7
	Impôt sur le revenu des sociétés - taux d'imposition moyens effectifs (1) (*)		23,8	23,3	23,3			19,5	19,4	19,1	
	Différence de coefficient Gini avant et après impôts et transferts sociaux d'espèces (pensions exclues des transferts sociaux) (2) (*)	11,0	12,9	12,4	13,5		8,6	7,7	8,1	7,8	
Administration fiscale et respect des obligations fiscales	Arriérés fiscaux: dette fiscale totale à la fin de l'année (y compris les dettes jugées non recouvrables) / total des recettes (en %) (*)		15,5	16,6				31,6	40,7		
	Écart de TVA (% de la TVA totale exigible théorique, TTET)		13,1	14,0				11,0	9,1		

(1) Taux effectif d'imposition prévisionnel (OCDE).

(2) Une valeur plus élevée indique un effet redistributif plus fort de la fiscalité.

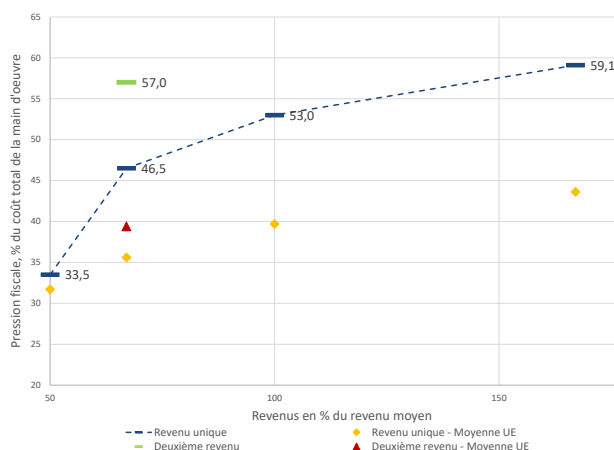
(*) Moyenne simple de l'EU-27.

Pour de plus amples données sur les recettes fiscales ainsi que la méthode appliquée, voir Commission européenne, Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, Taxation trends in the European Union: data for the EU Member States, Iceland, Norway and United Kingdom: 2021 edition, Office des publications de l'Union européenne, 2021, <https://data.europa.eu/doi/10.2778/843047> et la page web «Data on Taxation» (https://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation-1/economic-analysis-taxation/data-taxation_fr). Pour de plus amples détails sur l'écart de TVA, voir Commission européenne, Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, «VAT gap in the EU: report 2022», Office des publications, 2022, <https://data.europa.eu/doi/10.2778/109823>

Source: Commission européenne, OCDE.

de l'UE, mais les tranches d'imposition sont étroites. Le graphique A19.1 montre que, à la suite des réformes précédentes, la pression fiscale en Belgique en 2022 était proche de la moyenne de l'UE pour les personnes seules gagnant 50 % du salaire moyen, mais beaucoup plus élevée que la moyenne de l'UE pour celles ayant des niveaux de revenus plus élevés. Pour une personne seule qui gagne un salaire moyen, la pression fiscale est la plus élevée de l'UE. Bien que le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques compte plusieurs tranches d'imposition, les dernières sont relativement étroites. En conséquence, même les travailleurs aux revenus moyens sont soumis aux taux d'imposition les plus élevés (45 % et 50 %). Les taux marginaux d'imposition sont élevés pour les travailleurs aux salaires moyens inférieurs, ce qui entraîne d'importants pièges à bas salaires. En outre, la pression fiscale exercée sur les deuxièmes apporteurs de revenus et les mesures fiscales spécifiques telles que le «quotient conjugal» dissuadent fortement les deuxièmes apporteurs de revenus de travailler. En 2021, le système de prélèvements et de prestations s'est avéré plus efficace que la moyenne de l'UE pour réduire les inégalités de revenus, comme le montre le coefficient de Gini (tableau A19.1).

Graphique A19.1: **Pression fiscale pour les ménages à un seul salaire et pour les deuxièmes apporteurs de revenus en pourcentage du coût total de la main-d'œuvre, 2022**



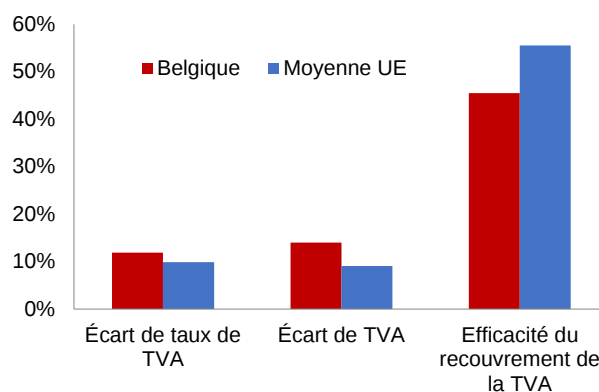
La pression fiscale pour le deuxième apporteur de revenus suppose que le salaire du premier apporteur est égal à 100 % du salaire moyen et qu'il n'y a pas d'enfants dans le ménage.

Source: Commission européenne

Le recours intensif aux dépenses fiscales nuit à l'environnement des entreprises et à l'efficacité du recouvrement des impôts. Pour

compenser la forte pression fiscale sur le travail, des subventions salariales et d'autres dépenses fiscales ont été largement utilisées. Les régimes spéciaux, tels que le régime des voitures de société et l'exonération de la retenue à la source pour les heures supplémentaires, le travail de R&D et le travail de nuit/par roulement, ont été mis en place pour compenser la charge fiscale élevée pesant sur le travail. Bien que ces régimes soient coûteux en termes budgétaires et entraînent des pertes d'efficacité, leur utilisation s'est accrue au fil du temps. La complexité du système fiscal pèse sur l'environnement des entreprises, malgré les efforts déployés par la Belgique pour numériser son administration fiscale. En outre, le taux de réussite des contrôles fiscaux est comparativement faible en Belgique⁽¹²⁷⁾, ce qui montre qu'il est possible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'administration fiscale.

Graphique A19.2: **Indicateurs de l'efficacité de la TVA, 2020**



Source: Commission européenne, Écart de TVA dans l'UE: rapport 2022

Les impôts sur la consommation sont relativement bas, notamment en raison de l'efficacité limitée du système de TVA. Les recettes provenant de la TVA sont faibles par rapport à la moyenne de l'UE (6,4 % contre 6,9 % du PIB en 2020). Si le taux normal de TVA est proche de la moyenne de l'UE, la Belgique applique des taux réduits de TVA de manière plus étendue que les autres États membres (voir le graphique A19.2). L'utilisation de taux réduits et d'exonérations facultatives de TVA a une incidence négative sur l'efficacité du recouvrement de la TVA (45,5 % contre 55,5 % en moyenne dans l'UE). En

⁽¹²⁷⁾OCDE Administration fiscale 2021, <https://doi.org/10.1787/cef472b9-en>

outre, l'écart de conformité en matière de TVA (l'écart entre les recettes effectivement perçues et l'obligation fiscale théorique) est l'un des plus élevés de l'UE (14,0 % en 2020), nettement supérieur à l'écart de conformité en matière de TVA à l'échelle de l'UE, qui a diminué pour atteindre 9,1 % en 2020.

ANNEXE 20: TABLEAU RECAPITULANT LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS



Tableau A20.1: Principaux indicateurs économiques et financiers

	2004-07	2008-12	2013-19	2020	2021	2022	prévision	
							2023	2024
PIB réel (g.a.)	3,0	0,7	1,6	-5,4	6,3	3,2	1,2	1,4
Croissance potentielle (g.a.)	2,1	1,4	1,3	1,3	1,5	1,8	1,7	1,5
Consommation privée (g.a.)	1,6	1,5	1,6	-8,3	5,5	4,1	2,6	1,7
Consommation publique (g.a.)	1,4	1,3	0,9	0,1	5,0	3,2	0,7	0,7
Formation brute de capital fixe (g.a.)	6,0	0,2	2,9	-5,3	5,1	-0,8	0,7	2,0
Exportations de biens et de services (g.a.)	5,7	0,8	3,5	-5,0	11,3	5,1	1,3	2,5
Importations de biens et de services (g.a.)	5,9	1,3	3,7	-5,6	10,7	4,9	1,6	2,7
Contribution à la croissance du PIB:								
Demande intérieure (g.a.)	2,4	1,1	1,7	-5,5	5,2	2,6	1,6	1,5
Stocks (g.a.)	0,5	0,0	0,0	-0,3	0,3	0,6	-0,1	0,0
Exportations nettes (g.a.)	0,2	-0,3	-0,1	0,4	0,7	0,2	-0,3	-0,2
Contribution à la croissance potentielle du PIB:								
Travail total (heures) (g.a.)	0,6	0,6	0,4	0,6	0,7	1,0	0,9	0,7
Accumulation de capital (g.a.)	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5
Productivité totale des facteurs (g.a.)	0,8	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Écart de production	1,2	-0,5	0,1	-5,4	-1,0	0,5	0,0	-0,2
Taux de chômage	8,3	7,7	7,5	5,8	6,3	5,6	5,8	5,7
Déflateur du PIB (g.a.)	2,0	1,6	1,5	1,5	2,8	5,9	3,8	2,3
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH, g.a.)	2,1	2,5	1,4	0,4	3,2	10,3	3,4	3,5
IPCH hors énergie et produits alimentaires non transformés (g.a.)	1,6	1,9	1,7	1,5	1,4	4,9	7,7	3,2
Rémunération nominale par salarié (g.a.)	2,7	2,5	1,4	-1,6	4,1	7,2	9,0	3,4
Productivité du travail (réelle, heures travaillées, g.a.)	1,8	0,0	0,7	3,2	-1,1	-0,8	0,1	-0,1
Coûts salariaux unitaires (CSU, ensemble de l'économie, g.a.)	0,9	2,6	0,8	4,1	-0,2	5,9	8,3	2,9
Coûts salariaux unitaires réels (g.a.)	-1,1	0,9	-0,7	2,5	-2,9	0,0	4,3	0,5
Taux de change effectif réel (CSU, g.a.)	-0,2	0,4	-0,4	-0,2	-0,6	2,3	2,7	-0,7
Taux de change effectif réel (IPCH, g.a.)	0,6	0,1	0,6	0,7	0,7	0,6	.	.
Taux d'épargne nette des ménages (épargne nette en pourcentage du revenu disponible net)	10,7	9,9	5,6	14,2	10,3	.	.	.
Flux de crédit privé, sur une base consolidée (% du PIB)	9,3	11,3	6,4	-3,0	3,5	4,3	.	.
Dette du secteur privé, sur une base consolidée (% du PIB)	125,2	174,9	176,4	182,0	169,7	158,6	.	.
dont dette des ménages, sur une base consolidée (% du PIB)	44,1	53,0	58,2	65,4	62,8	60,4	.	.
dont dette des sociétés non financières, sur une base consolidée	81,1	121,9	118,1	116,6	106,9	98,2	.	.
Montant brut des créances improductives (en % du total des instruments de créance et du total des prêts et avances (1))	2,6	4,2	2,9	1,8	1,4	.	.	.
Sociétés, capacité (+)/besoin (-) de financement (% du PIB)	1,3	1,5	1,5	3,5	2,2	0,1	0,9	1,1
Sociétés, excédent brut d'exploitation (% du PIB)	24,2	23,6	25,0	26,2	27,4	27,6	25,7	25,5
Ménages, capacité (+)/besoin (-) de financement (% du PIB)	3,6	3,8	1,3	6,5	4,0	1,2	2,4	1,9
Indice déflaté des prix de l'immobilier (g.a.)	6,8	0,8	0,8	3,3	4,5	-2,8	.	.
Investissement résidentiel (% du PIB)	5,9	6,1	5,8	6,1	6,3	6,3	.	.
Balance courante (% du PIB), balance des paiements	2,3	0,1	0,5	1,1	0,4	-3,6	-2,4	-2,5
Balance commerciale (% du PIB), balance des paiements	2,5	-0,2	0,6	1,7	1,1	-3,9	.	.
Termes de l'échange des biens et services (g.a.)	-0,5	-0,6	0,3	0,8	-1,5	-3,8	1,3	0,2
Solde du compte de capital (% du PIB)	-0,2	0,0	0,0	-0,1	0,2	0,1	.	.
Position extérieure globale nette (% du PIB)	35,6	49,9	45,6	46,7	63,9	53,9	.	.
PHII - PEGN hors instruments infaillibles (% du PIB) (2)	.	58,4	47,1	34,4	37,6	25,4	.	.
Engagements PEGN hors instruments infaillibles (en % du PIB) (2)	.	241,1	194,0	208,1	202,4	186,3	.	.
Résultats à l'exportation par rapport aux pays avancés (variation en %)	-0,8	-3,0	-5,7	10,7	7,1	.	.	.
Part de marché à l'exportation, biens et services (g.a.)	-2,5	-3,3	0,0	4,7	-0,5	1,1	-1,3	-1,3
Flux d'IDE nets (% du PIB)	-2,0	-3,0	1,8	1,1	3,6	4,6	.	.
Solde des administrations publiques (% du PIB)	-0,7	-3,9	-2,1	-9,0	-5,5	-3,9	-5,0	-4,7
Solde budgétaire structurel (% du PIB)	.	.	-2,4	-5,8	-4,7	-4,2	-4,9	-4,5
Dette publique brute (% du PIB)	92,8	100,4	103,2	112,0	109,1	105,1	106,0	107,3

(1) Groupes bancaires et banques indépendantes nationaux, filiales sous contrôle étranger (UE et non-UE) et succursales sous contrôle étranger (UE et non-UE).

(2) Position extérieure globale nette (PEGN), à l'exclusion des investissements directs et des titres de portefeuille.

Source: Eurostat et BCE, au 2 mai 2023, lorsque les données étaient disponibles; Commission européenne pour les prévisions (prévisions du printemps 2023).

ANNEXE 21: ANALYSE DE LA SOUTENABILITE DE LA DETTE

La présente annexe évalue les risques pour la viabilité des finances publiques de la Belgique à court, moyen et long terme. Elle suit la même approche multidimensionnelle que le Debt Sustainability Monitor 2022 de la Commission européenne, actualisé sur la base des prévisions du printemps 2023 de la Commission.

1 - De manière globale, les risques à court terme pour la viabilité des finances publiques sont faibles. L'indicateur de détection anticipée (SO) de la Commission ne fait pas état de risques majeurs à court terme pour les finances publiques (tableau A21.2) ⁽¹²⁸⁾. Les besoins de financement bruts devraient rester importants, s'établissant à environ 19 % du PIB à court terme (2023-2024), mais étant inférieurs au pic enregistré en 2020 (tableau 1 du tableau A21.1). La perception du risque souverain par les marchés financiers est positive, comme le confirment les notations des principales agences.

2 - Les risques à moyen terme pour la viabilité des finances publiques sont élevés dans l'ensemble.

L'ASD de base pour la Belgique montre que le ratio de la dette publique devrait se maintenir à un niveau élevé à moyen terme, augmentant de manière continue au cours de la prochaine décennie pour atteindre environ 126 % du PIB d'ici à 2033 (graphique 1) ⁽¹²⁹⁾

⁽¹²⁸⁾Le SO est un indicateur composite du risque à court terme de tensions budgétaires. Il se base sur un large éventail de variables macrofinancières et budgétaires qui se sont révélées efficaces par le passé pour détecter les situations de tensions budgétaires à venir.

⁽¹²⁹⁾Les hypothèses qui sous-tendent le scénario de référence de la Commission reposant sur l'hypothèse d'une politique budgétaire inchangée sont notamment les suivantes: i) un déficit primaire structurel, avant prise en compte des coûts liés au vieillissement, de 2,5 % du PIB à partir de 2024; ii) une inflation convergeant de manière linéaire vers le taux anticipé à 10 ans des swaps indexés sur l'inflation dans 10 ans (ce qui correspond aux anticipations d'inflation à 10 ans dans 10 ans); iii) les taux d'intérêt nominaux à court et à long terme sur la dette nouvelle et la dette refinancée convergeant de façon linéaire des valeurs actuelles vers les taux nominaux anticipés du marché d'ici à T+10 (comme pour tous les États membres); iv) les taux de croissance du PIB réel tirés des prévisions du printemps 2023 de la Commission jusqu'en 2024, suivis par les projections établies selon la méthode «T+10» entre T+3 et T+10, c'est-à-dire pour la période 2025-2033 (en moyenne 1,1 %); et (v) les coûts liés au vieillissement conformément au rapport 2021 sur le vieillissement (Commission européenne, document institutionnel 148, mai 2021). Pour plus d'informations sur la

⁽¹³⁰⁾. Le solde primaire structurel prévu (déficit de 2,5 % du PIB) contribue à cette évolution. Il semble faible par rapport aux performances budgétaires passées, ce qui indique que le pays dispose d'une marge de manœuvre pour prendre des mesures correctives. Dans le même temps, les projections de référence jusqu'en 2033 bénéficient d'un effet boule de neige favorable (bien qu'en recul), avec une croissance du PIB réel de 1,1 % en moyenne sur la période 2025-2033. Les besoins de financement bruts des administrations publiques devraient rester élevés au cours de la période de projection, pour atteindre environ 24 % du PIB en 2033, contre 19 % prévus pour 2024.

Les projections de référence font l'objet de tests de résistance par rapport à quatre scénarios alternatifs afin d'évaluer l'incidence des modifications des principales hypothèses (graphique 1). Pour la Belgique, le retour aux trajectoires budgétaires historiques dans le cadre du scénario du «solde primaire structurel (SPS) historique» entraînerait une baisse du ratio de la dette publique. Si le SPS se rapprochait progressivement d'un déficit de 0,1 % du PIB (sa moyenne historique sur 15 ans), le ratio dette publique/PIB prévu serait inférieur d'environ 15 points de pourcentage du PIB en 2033 par rapport au scénario de référence. Une détérioration permanente des conditions macrofinancières, telle qu'elle ressort du scénario du «différentiel taux d'intérêt/croissance défavorable» (soit 1 point de pourcentage de plus que le scénario de référence) entraînerait une augmentation du ratio dette publique/PIB, d'environ 9 points de pourcentage du PIB d'ici à 2033 par rapport au scénario de référence. Une détérioration temporaire des conditions financières, telle qu'elle ressort du scénario de «tensions financières», entraînerait une légère augmentation du ratio dette publique/PIB d'ici à 2033. Le scénario du «solde primaire structurel (SPS) inférieur» (c'est-à-dire la variation prévue du SPS diminuée de manière permanente de la moitié de la variation cumulée prévue) aboutirait à un

méthode, voir le Debt Sustainability Monitor 2022 (Commission européenne, document institutionnel 199, avril 2023).

⁽¹³⁰⁾Le tableau 1 affiche les projections de référence relatives à la dette et la ventilation de cette dernière dans le solde primaire, l'effet boule de neige (effet combiné des paiements d'intérêts et de la croissance du PIB nominal sur la dynamique d'endettement) et les ajustements stock-flux.

ratio dette publique/PIB similaire à celui du scénario de référence d'ici à 2033.

En outre, les projections stochastiques concernant la dette font apparaître des risques élevés (graphique 2) ⁽¹³¹⁾. Ces simulations stochastiques indiquent une probabilité de 66 % que le ratio de la dette soit plus élevé en 2027 qu'en 2022, ce qui implique un risque élevé compte tenu du niveau initial élevé de la dette. En outre, de tels chocs témoignent de la grande incertitude (c.-à-d. la différence entre les 10^e et 90^e percentiles de répartition de la dette) entourant les projections de base relatives à la dette publique.

3 - Les risques à long terme pour la viabilité des finances publiques sont élevés dans l'ensemble ⁽¹³²⁾.

L'indicateur S2 mesurant l'écart de viabilité (à 6,6 points de pourcentage du PIB) met en évidence des risques élevés, suggérant que la Belgique devrait améliorer sensiblement son solde primaire structurel pour assurer la stabilisation de la dette à long terme. Cela résulte de la position budgétaire initiale défavorable (3 pp du PIB) et de l'augmentation prévue des coûts liés au vieillissement, en particulier pour les dépenses de retraite (1,6 pp) et de soins de longue durée (1,8 pp) (tableau 2). Par conséquent, des mesures supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour améliorer

encore l'efficacité et la viabilité budgétaire du système belge de soins de longue durée.

Combinés aux vulnérabilités en matière d'endettement, comme le montre l'indicateur S1, les risques globaux à long terme sont jugés élevés. En effet, l'indicateur S1 mesurant l'écart de viabilité indique qu'un effort d'assainissement important de 5,9 pp du PIB serait nécessaire pour ramener la dette à 60 % du PIB d'ici à 2070. Cela s'explique par les coûts prévus liés au vieillissement (2,6 pp), la position budgétaire initiale défavorable (2,3 pp du PIB) et les exigences liées à la dette (1 pp du PIB) (tableau 2).

⁽¹³¹⁾Ces projections montrent l'effet sur la dette de 2 000 chocs différents affectant le solde primaire des administrations publiques, la croissance économique, les taux d'intérêt et les taux de change. Le cône couvre 80 % de l'ensemble des trajectoires de dette simulées, excluant par conséquent les événements situés aux extrêmes de la courbe.

⁽¹³²⁾L'indicateur S2 mesurant l'écart de viabilité budgétaire mesure l'effort budgétaire permanent (ajustement SPS) qui serait nécessaire en 2024 pour stabiliser la dette publique à long terme. Il est complété par l'indicateur S1 mesurant l'écart de viabilité budgétaire, qui mesure l'effort budgétaire permanent requis en 2024 pour ramener le ratio de la dette au PIB à 60 % à long terme (d'ici à 2070). Pour l'indicateur S1 comme pour l'indicateur S2, l'évaluation des risques dépend du montant de l'assainissement budgétaire nécessaire: «risque élevé» si l'effort requis dépasse 6 pp du PIB, «risque moyen» s'il se situe entre 2 pp et 6 pp du PIB, et «risque faible» si l'effort est négatif ou inférieur à 2 pp du PIB. La classification globale des risques à long terme regroupe les catégories de risques tirées des indicateurs S1 et S2. S1 peut désigner la catégorie de risque tirée de S2 lorsqu'il signale un risque plus élevé que S2. Voir le Debt Sustainability Monitor 2022 pour plus de détails.

Tableau A21.1: Analyse de la soutenabilité de la dette - Belgique

Tableau 1. Projections d'endettement de référence

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio d'endettement brut (% du PIB)	112,0	109,1	105,1	106,0	107,3	107,9	109,0	110,4	112,3	114,5	116,9	119,7	122,7	125,8
Évolution du ratio	14,4	-2,9	-4,0	0,8	1,4	0,6	1,1	1,4	1,9	2,2	2,4	2,8	3,0	3,2
dont														
Déficit primaire	7,0	3,8	2,4	3,3	2,8	2,6	2,8	3,0	3,1	3,3	3,3	3,5	3,6	3,8
Effet boule de neige	6,0	-7,8	-7,8	-3,3	-1,8	-2,0	-1,7	-1,5	-1,2	-1,1	-0,9	-0,7	-0,6	-0,6
Ajustement stock/flux	1,4	1,1	1,4	0,9	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoins de financement bruts (% du PIB)	23,5	20,2	18,5	19,3	18,9	18,7	19,3	19,9	20,6	21,3	22,0	22,8	23,7	24,4

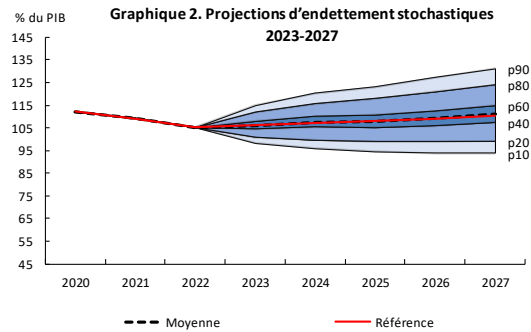
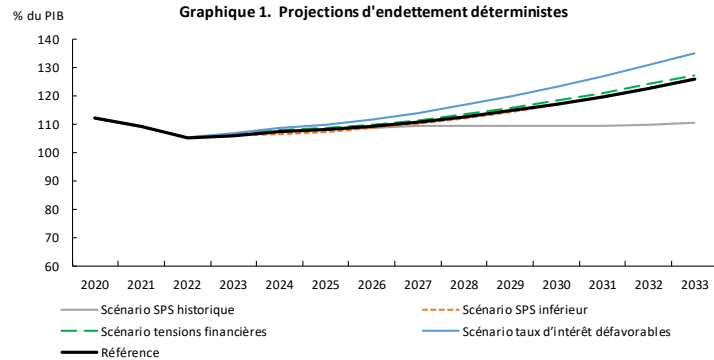


Tableau 2. Ventilation des indicateurs d'écart de visibilité S1 et S2

	S1	S2
Indice global (pp du PIB)	5,9	6,6
dont		
Position budgétaire initiale	2,3	3,0
Exigence liée à la dette	1,0	
Coûts du vieillissement	2,6	3,7
dont Pensions	1,4	1,6
Soins de santé	0,4	0,5
Soins de longue durée	1,1	1,8
Autres	-0,2	-0,2

Source: Services de la Commission.

Enfin, plusieurs facteurs de risque supplémentaires doivent être pris en considération dans l'évaluation. D'une part, les facteurs d'accroissement des risques sont liés à la hausse récente des taux d'intérêt, à la proportion de dette à court terme, aux besoins de financement bruts élevés, à la part importante de dette publique détenue par des non-résidents et au manque de coordination budgétaire entre les différents niveaux de pouvoir, plusieurs des entités fédérées présentant des vulnérabilités spécifiques. D'autre part, les facteurs d'atténuation des risques comprennent l'allongement de l'échéance de la dette ces dernières années, la relative stabilité des

sources de financement (avec une base diversifiée et étendue d'investisseurs), une dette publique entièrement libellée en euros et des coûts d'emprunt toujours historiquement bas. En outre, si elles sont pleinement mises en œuvre, les réformes structurelles au titre de Next Generation EU et de la FRR pourraient avoir une incidence positive supplémentaire sur la croissance du PIB dans les années à venir et, partant, contribuer à atténuer les risques pesant sur la soutenabilité de la dette.

Tableau A21.2: Carte thermique des risques pour la viabilité des finances publiques - Belgique

Court terme		Moyen terme - Analyse de soutenabilité de la dette (ASD)						Long terme		
Globalement (S0)	Globalement	Scénarios déterministes					Projections stochastiques	S2	S1	Globalement (S1 + S2)
		Référence	SPS historique	SPS inférieur	Taux d'intérêt défavorables	Tensions financières				
	Catégorie de risque	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ			
	Niveau de la dette (2033), % PIB	125,8	110,5	125,9	135,1	127,3		ÉLEVÉ	MOYEN	ÉLEVÉ
	Année du pic de la dette	2033	2033	2033	2033	2033				
	Espace d'assainissement budgétaire	93%	87%	93%	93%	93%				
	Probabilité que le ratio de la dette dépasse son niveau de 2022 en 2027	%					66%			
	Différence entre les 90 et 10 centiles (pp PIB)						37,2			

(1) Niveau d'endettement en 2033. Vert: inférieur à 60 % du PIB. Jaune: entre 60 % et 90 %. Rouge: supérieur à 90 %. (2) L'année record de la dette indique si la dette devrait augmenter globalement au cours de la prochaine décennie. Vert: pic d'endettement en début de période. Jaune: pic vers le milieu de la période de projection. Rouge: pic en fin de période. (3) La marge d'assainissement budgétaire mesure la part des positions budgétaires antérieures dans le pays qui étaient plus strictes que celle retenue dans le scénario de référence. Vert: valeur élevée (la position budgétaire supposée est plausible au regard des normes historiques et laisse la possibilité de prendre des mesures correctives en cas de nécessité). Jaune: intermédiaire. Rouge: faible. (4) Probabilité que le ratio d'endettement dépasse en 2027 son niveau de 2022. Vert: faible probabilité. Jaune: probabilité moyenne. Rouge: probabilité élevée (compte tenu également du niveau initial de la dette). (5) L'écart entre les 90e et 10e percentiles mesure l'incertitude, sur la base de la répartition de la dette en fonction de 2 000 chocs différents. Les cellules vertes, jaunes et rouges indiquent une incertitude croissante.

Source: Services de la Commission.

